

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours: agrégation interne et CAERPA Section : histoire et géographie Session 2019 Rapport de jury présenté par : Tristan LECOQ

Président du jury

Inspecteur général de l'Education nationale

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
Statistiques	p. 8
Rapport de la dissertation d'histoire	p. 15
Rapport de la dissertation de géographie	p. 26
Rapport de l'épreuve sur documents en histoire	p. 37
Rapport de l'épreuve sur documents en géographie	p. 60
Rapport concernant les épreuves orales d'admission	p. 71

L'analyse des cinq rapports du jury des sessions 2015 - 2019 permet de prendre une vue longue du concours de l'agrégation interne d'histoire et de géographie, lequel s'adresse à des professionnels, à des fonctionnaires en activité, à des collègues. Professionnel, il l'est en quelque sorte intrinsèquement. L'écrit et l'oral du concours sont conçus, définis et mis en œuvre dans cet esprit, celui d'un passage vers une autre forme de carrière, d'une progression différente, d'une reconnaissance enfin. Le mérite, qui seul permet une inégalité juste, est le fondement de ce concours. S'y inscrire est un choix, qui ne donne aucun droit mais confère des devoirs et repose sur une somme d'efforts.

Le devoir du jury et de son président est de respecter ces deux lignes de conduite que sont l'exigence et la bienveillance.

Respecter les candidats suppose en premier lieu de rappeler qu'il s'agit d'une agrégation et qu'à ce titre, le jury attend d'eux qu'ils fassent preuve non seulement d'une excellente connaissance des questions au programme, mais aussi d'une très solide culture générale historique, géographique et civique. C'est ce que montre la composition du jury, associant inspecteurs, enseignants des classes préparatoires, enseignants du secondaire et enseignants de l'enseignement supérieur, permettant la dimension de la double correction à l'écrit et la tripartition des commissions à l'oral. C'est le service de l'Institution scolaire qui l'anime et le réunit.

Ces éléments, avancés dès l'avant-propos du rapport de la session 2015, sont toujours d'actualité, comme le montrent les analyses de ces quatre années qui ont suivi. Ce concours est d'autant plus important que les enseignants qui le réussissent comme ceux qui vont jusqu'à l'admissibilité forment une colonne vertébrale de notre enseignement secondaire auquel ils appartiennent fortement, mais qu'ils sont parfois aussi engagés dans la formation initiale et continue des enseignants et dans l'enseignement supérieur, comme chargés de cours ou chercheurs.

L'effet final recherché par le concours repose, dès lors, sur une triple exigence : académique, didactique et pédagogique.

Une exigence académique : les candidats doivent connaître les grandes lignes de l'évolution scientifique des disciplines, les questions posées par la recherche, les débats en cours. Dans le cadre de leur enseignement, ils doivent s'interroger sur l'introduction, dans l'histoire et dans la géographie enseignées, des éléments plus ou moins stabilisés de la recherche, dans l'esprit d'une actualisation de leurs connaissances, d'une hauteur de vues, d'une attention portée à des mouvements qui peuvent, aussi, interroger le temps présent et leur propre démarche.

Cette exigence est en baisse continue chez les candidats et constitue une première ligne de partage entre les reçus et les autres.

Une exigence didactique: les questions du programme, les exercices de l'écrit, les sujets de l'oral s'inscrivent dans le cadre d'une continuité des apprentissages. Ainsi, les candidats doivent connaître les moments et les méthodes qui correspondent aux sujets qui sont posés et sur lesquelles reposent les interrogations auxquelles ils doivent répondre. Pourquoi, comment, à quel moment enseigner un thème d'histoire ou une étude de cas en géographie?

Le recul par rapport aux matières enseignées, une forme de culture de l'interrogation justifiée, le questionnement qui fait partie de la tradition disciplinaire, en histoire comme en

géographie, comme autant de stimulants pour la réflexion et pour l'enseignement se dissipent d'année en année.

Une exigence pédagogique: il est en effet plus que légitime de demander à des enseignants, qui sont déjà devant des classes et qui y retourneront après les épreuves, dans tous les cas de figure, de faire preuve de qualités pédagogiques. Ils doivent donc connaître les ressources, maîtriser les techniques, appliquer les textes en vigueur en matière d'objectifs, de structuration, de déroulement d'une séquence d'un cours du secondaire, mais aussi faire preuve de pragmatisme, de réalisme, prendre en compte le contexte scolaire et les qualités et les difficultés des élèves. Dans ce contexte, seule une minorité des candidats parviennent à se garder de ces trois écueils que sont l'implicite, l'évident, l'inédit.

Un nombre encore trop élevé de candidats ignore en premier lieu les évolutions ou les permanences des disciplines historique et géographique, méconnaissent les sujets qui traversent le monde de la recherche, réduisent les débats en cours à une *doxa* peu convaincante, même s'ils y sont quelquefois conduits par certains auteurs eux-mêmes. Si le jury ne saurait fonder son appréciation sur ces seuls éléments, la contextualisation et la mise en perspective sont indispensables, en histoire et en géographie.

Au-delà des moyens qui lui sont consacrés par l'Institution, la formation continue est, d'abord, le devoir de chaque enseignant. L'agrégation interne en est un des moments possibles.

L'articulation entre les connaissances et leur mise en œuvre est, ensuite, une des clefs de ce concours. De ce point de vue, les candidats dont c'est le métier que d'enseigner et qui réussissent les épreuves d'écrit et d'oral sont le plus souvent ceux qui réfléchissent, conçoivent et proposent des transpositions pédagogiques qui reposent sur une réelle cohérence entre les éléments maîtrisés de l'exposé scientifique et la preuve de leur caractère opérationnel dans les dispositifs pédagogiques. Les autres doivent à la fois réfléchir à leur préparation au concours et à leurs pratiques en classe.

La question des ressources sur lesquelles s'appuient les candidats est enfin essentielle. Le bureau du jury a fait porter tous ses efforts sur les bibliothèques d'histoire et de géographie de ce concours, actualisées et réorganisées dans le cadre à la fois chaleureux, accueillant et exigeant du lycée Pierre Bayen de Châlons-en-Champagne. Il n'empêche que les bibliographies remises au jury sont souvent étroites, peu ou mal commentées, et ne témoignent guère de lectures personnelles que l'on ne saurait trop recommander aux candidats.

La session 2019 a vu 1693 candidats du public et du privé s'inscrire à ce concours. 952 étaient présents à la dernière épreuve écrite, pour 101 postes dans l'enseignement public et 10 postes dans l'enseignement privé. 236 candidats dont 25 du privé ont été admissibles, sur la base d'une barre d'admissibilité de 9,67 identique pour le public et pour le privé. Une barre d'admission de 9,9 pour le public et de 10,4 pour le privé, à l'issue des épreuves orales, ont permis de pourvoir tous les postes mis aux concours.

La session 2019 du concours a reposé sur deux questions déjà au programme en 2018 : « La France. Géographie générale » et « Le Proche et le Moyen Orient de 1839 à 1991 ». Deux nouvelles questions y ont été inscrites. En histoire, « Chrétiens, juifs et musulmans. Pouvoirs et minorités dans l'espace méditerranéen (XI^e-XV^esiècles) », est une question spécifique à l'agrégation interne qui a donc fait l'objet d'une note de cadrage et d'une bibliographie destinées à ce concours d'agrégation, les questions au programme de l'agrégation externe en histoire médiévale et en histoire ancienne étant impossibles à

transposer au plan didactique dans l'histoire enseignée au secondaire. En géographie, ce sont « Les espaces du tourisme et des loisirs », dont le cadrage et les orientations bibliographiques sont identiques à ceux de l'agrégation externe de géographie.

On permettra, au président sortant, d'apporter une lecture plus personnelle des cinq années au cours desquels il a eu la charge de ce concours. Ce retour d'expérience commencera par un ensemble de remarques mettant en avant l'évolution du concours et de la préparation des candidats.

Il s'agit en premier lieu de mettre en évidence de nombreuses lacunes, en particulier en géographie, d'autant moins admissibles qu'il s'agit d'éléments enseignés aux élèves dans le cadre des programmes scolaires. Le choix des questions des dernières sessions a permis d'atténuer ces manques, s'agissant au moins d'une dimension de la géographie : l'approche territoriale. Les enjeux liés à l'appropriation des territoires, aux rapports de force entre les acteurs et aux représentations de ces derniers sont globalement mieux perçus par les candidats. Si l'extension de la géographie à ce champ disciplinaire qu'est la géopolitique semblait en grande partie étrangère pour bon nombre de candidats, elle semble aujourd'hui mieux comprise, ce qui augure bien des enseignements « de spécialité ». L'objectif de formation continue du concours est à ce titre atteint.

De la même manière, les candidats mobilisent beaucoup la géographie culturelle dans leurs démonstrations. A titre d'exemple, le travail réalisé par les collègues dans les classes autour du thème de l'« habiter » en collège n'y est sans doute pas étranger. Il n'empêche que sur ce point les transpositions didactiques sont souvent peu satisfaisantes car les contenus scientifiques semblent ne pas faire sens pour les candidats.

En se focalisant sur l'approche territoriale, les candidats en oublient cependant souvent les autres dimensions de la géographie, tant à l'écrit qu'à l'oral ces dernières années. A titre d'exemple, les sujets qui portent sur les espaces sont quasiment systématiquement reformulés par les candidats qui traitent en réalité des territoires. Aussi il semble nécessaire d'insister à nouveau sur l'importance de la géographie comme discipline plurielle, au sein de laquelle les traditions et les éléments de modernité se juxtaposent sans s'exclure.

A ce titre, la géographie physique et la géographie comme discipline de l'étude des milieux et des hommes sont perçues comme trop anciennes pour les candidats qui les envisagent bien souvent comme des périodes révolues de l'histoire de la géographie, en oubliant que ces courants ont su s'enrichir ces dernières années. L'approche environnementale autour des ressources, des risques et de l'étude des paysages semble mal maîtrisée par les candidats lors des épreuves orales de ces dernières sessions. Les nouveaux programmes de géographie, notamment en seconde, qui font la part belle à la question des risques permettront sans doute de remettre la géographie de l'environnement à l'honneur. Néanmoins, au vu des difficultés des candidats, cela ne pourra se faire que par la formation continue des collègues, individuelle ou collective. Les préparations académiques à l'agrégation interne d'histoire-géographie apparaissent à ce titre plus que jamais nécessaires.

De la même façon, les sujets des écrits comme les oraux de ces cinq dernières sessions, illustrent le peu de connaissances des candidats en matière d'analyse spatiale proprement dite. L'organisation spatiale, les réseaux, les systèmes (hors des systèmes productifs) sont absents de la plupart des démonstrations proposées. L'étude des dynamiques spatiales, l'analyse des discontinuités permettant la différenciation spatiale sont pourtant au cœur de la discipline. Là encore, le concours de l'agrégation permet de donner des signaux forts aux collègues.

Les leçons portant sur l'histoire ont montré trop souvent, sans aller plus avant dans le détail, des manques dont certains sont à la fois incompréhensibles et inadmissibles. La question posée renvoie non seulement à la préparation au concours, mais aussi à la formation des étudiants dans les universités et au recul de la culture historique générale de certains candidats. Il faut l'affirmer avec force : une bonne connaissance de l'histoire générale est indispensable non seulement pour préparer un concours, mais aussi pour enseigner aux élèves dont nos collègues ont déjà la charge.

Enfin, en lien avec la dimension civique de nos disciplines, il m'apparaît important de souligner les insuffisances des candidats dans le travail de déconstruction des représentations. En effet, si les candidats mettent souvent en avant la nécessité de déconstruire les représentations des différents acteurs lors d'une analyse géographique ou celles des élèves en classe, peu s'interrogent sur leurs propres représentations. Cela est sans doute et souvent une des clés d'une analyse réussie d'un sujet. Enseigner l'histoire et la géographie « avec conscience » pour reprendre les mots d'Edgar Morin, semble aujourd'hui une nécessité impérieuse à l'heure où l'émotion s'impose dans la société et dans nos classes, alors que le maître est un réducteur d'émotions, pour une approche qui, sans exclure la sensibilité, se fonde sur l'analyse, l'étude, le recul dans l'espace et dans le temps.

Cette année, encore davantage que les années précédentes, les transpositions didactiques ont semblé moins satisfaisantes. Au fond, les candidats qui réussissent l'agrégation interne sont ceux qui parviennent à rester des enseignants en dépit de la tension et de l'enjeu du concours.

L'enseignement le plus important qui se dégage de ces cinq années de présidence est bien que ce concours mérite d'être sérieusement préparé et, lorsqu'il l'est, dans le public comme dans le privé, les résultats suivent. Une lecture fine de la progression en cinq ans des barres d'admissibilité (de 9,2 à près de 9,7) et d'admission (quasiment 10/20, c'est-à-dire presque un point de plus), avec un peu de recul critique, permettra de s'en assurer. La préparation est cependant souvent plus difficile pour des enseignants qui servent déjà dans l'institution scolaire que celle des concours externes, et elle ne couvre pas, de surcroît et loin s'en faut, ni le territoire national ni le territoire de l'enseignement supérieur. Il faut dans ce contexte d'autant plus saluer la très belle réussite d'enseignants de nos lycées professionnels.

C'est aussi la raison pour laquelle une forme d'autonomisation est nécessaire par rapport aux concours externes des agrégations d'histoire et de géographie, dont les choix des questions aux programmes et de leurs intitulés, les finalités et les attendus peuvent ne pas être dans la ligne des exigences à l'égard des candidats à l'agrégation interne, et ne sont quelquefois pas transposables en matière d'enseignement. Si les exigences de l'agrégation interne ne sont pas moindres au plan académique, elles s'en distinguent par leurs objectifs.

Le choix des questions au programme est en fait au croisement de deux lignes de force : le renouvellement des études, de la recherche, et des champs d'investigation de celles-ci et l'exercice de la transmission du savoir, en histoire et en géographie, dans l'enseignement secondaire. Il est dès lors nécessaire de tenir compte, plus et mieux que par le passé, de ce contexte et de ces réalités. Une démarche d'autonomie progressive, entamée pour la question d'histoire contemporaine de la session 2016, se poursuit avec la volonté que les trois concours des agrégations d'histoire, de géographie et d'histoire et de géographie, externes et interne, soient séparables mais non séparés.

C'est cette idée de manœuvre générale qui a présidé au choix des deux questions nouvelles inscrites au programme de la session 2019 de ce concours et à celui des questions au programme pour la session 2020.

La question d'histoire dérivée du programme de l'agrégation externe d'histoire et recomposée pour lui conférer une cohérence distincte « Le Proche et le Moyen Orient de 1839 à 1991 » avait déjà fait l'objet, pour les sessions 2018 et 2019, d'une réécriture partielle et d'une bibliographie resserrée. En 2019, les candidats ont composé à partir d'une question de géographie propre à ce concours, avec sa note de cadrage et sa bibliographie : « La France : géographie générale », tant il est apparu indispensable de les faire travailler sur des sujets qui forment, dans les programmes du collège et des nouveaux programmes du lycée, une ligne de nos enseignements. En 2019, la question de l'agrégation externe de géographie qui porte sur « Les espaces du tourisme et des loisirs » a été inscrite au programme de l'agrégation interne telle quelle, avec sa note de cadrage et sa bibliographie, parce qu'elle correspond à ce qui est développé dans ce rapport de l'esprit et de la lettre de ce concours. Elle y demeure en 2020.

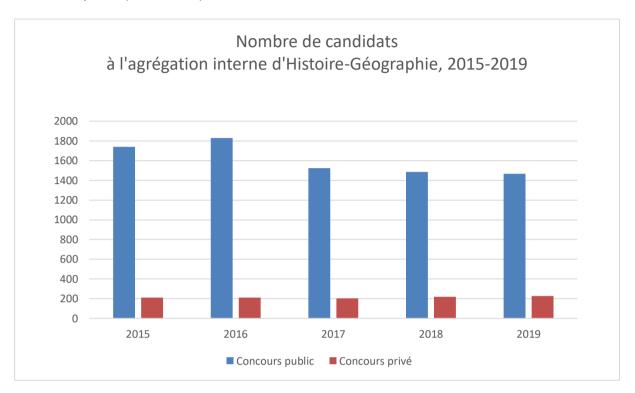
Une nouvelle question d'histoire médiévale a été décidée pour les sessions 2019 et 2020 : « Chrétiens, juifs et musulmans. Pouvoirs et minorités dans l'espace méditerranéen (XI^e-XV^e siècles) ». Transposable dans l'enseignement secondaire, elle permet de conforter une culture historique et humaniste indispensable au présent. S'ajoute à cette question, qui demeure, une nouvelle question d'histoire contemporaine pour la session 2020 : « Cultures, medias, pouvoirs en Europe occidentale et aux Etats-Unis 1945-1991 », avec une lettre de cadrage spécifique pour le concours de l'agrégation interne.

C'est aussi dans un contexte marqué par l'entrée en application des nouveaux programmes de lycée, à la rentrée 2019, qu'il convient, afin de lever toute ambiguïté, de souligner que lors des épreuves orales de la session 2020, les interrogations porteront sur les programmes en vigueur au collège comme au lycée. Le jury de l'agrégation interne d'histoire et de géographie se donne par ailleurs pour objectif de remplacer les rétroprojecteurs par des ordinateurs et des vidéoprojecteurs afin de rendre possible l'élaboration d'un diaporama.

Le président du jury adresse ses remerciements au bureau et aux membres du jury dont la compétence, l'engagement, la disponibilité témoignent d'un sens élevé de leur devoir, ainsi qu'aux appariteurs, qui ont permis le déroulement des épreuves par une organisation en tous points remarquable, et ont accompagné des candidats dans une démarche qui, sanctionnée ou non par la réussite à un concours difficile et exigeant, est aussi la trace et la marque de leur propre engagement au service de l'Institution.

STATISTIQUES DE LA SESSION 2019

La session 2019 s'est ouverte avec un nombre de postes offerts assez proche de celui de l'année dernière : 101 postes pour le concours public (105 en 2018) et 10 postes pour le concours privé (8 en 2018).

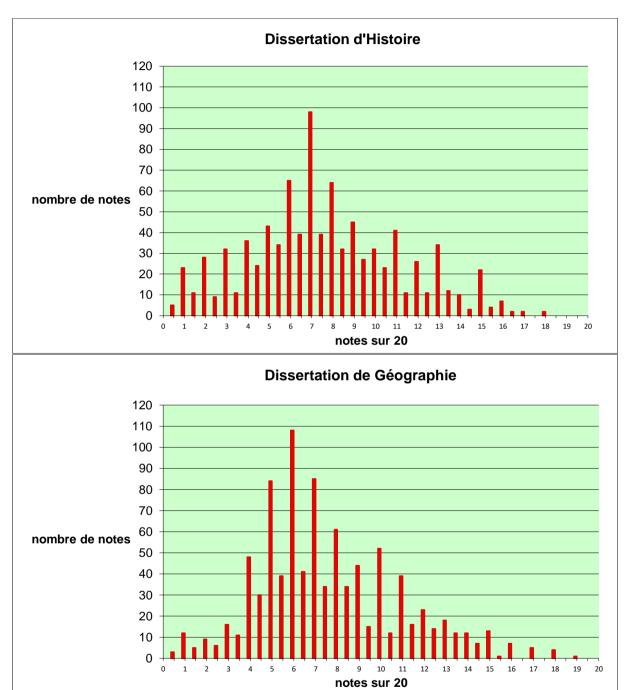


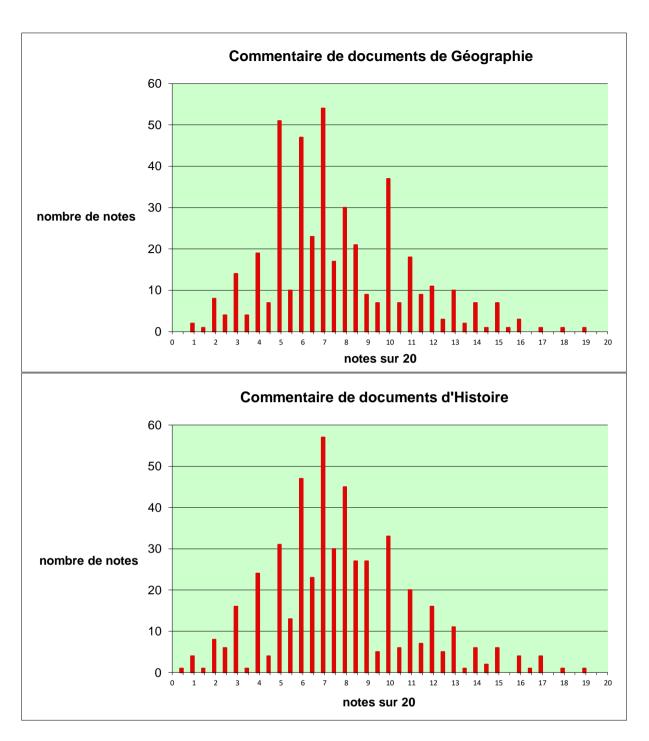
Sur cinq années, le nombre de candidats au concours privé reste relativement constant (227 candidats en 2019, soit 13,4 % des candidats). Après un haut niveau d'inscriptions au concours en 2015 et 2016, le nombre de candidats au concours public s'est stabilisé depuis trois ans (1466 candidats en 2019, contre 1486 l'année dernière).

Sur les 1693 candidats inscrits, 968 seulement se sont présentés à la première épreuve écrite, soit 57,2 % des inscrits. La sélection au concours se fait, comme chaque année, bien avant les épreuves proprement dites, de nombreux candidats se sentant mal préparés pour affronter l'écrit. Les abandons durant l'écrit restent par contre extrêmement rares, puisque 952 collègues ont composé sur les trois épreuves (soit 16 abandons). Il est cependant dommage que de nombreuses copies (24 !) aient été écartées pour des raisons administratives : rupture d'anonymat, erreurs d'inscription... Le chiffre est bien trop élevé. Il faut notamment souligner la nécessité de composer dans l'épreuve de commentaire de document pour laquelle on s'est inscrit. Le choix de la discipline du commentaire se fait lors de l'inscription au concours, et il n'est absolument pas possible d'en changer à la découverte du sujet !

Les épreuves écrites sont corrigées par binôme, avec une harmonisation collective avant et en cours de correction. Cet effort d'harmonisation permet de garantir une évaluation équitable de tous les candidats, avec des indicateurs statistiques homogènes quel que soit le concours (toutes les copies étant parfaitement anonymes et ventilées), l'épreuve et la discipline. Ces exigences de correction transparaissent sur les indicateurs statistiques :

Epreuve	Moyenne		10 et plus
Dissertation d'Histoire	7,67	7	26,68%
Dissertation de Géographie	7,64	7	25,62%
Commentaire de documents de Géographie	7,64	7	26,62%
Commentaire de documents d'Histoire	7,81	7,5	25,10%



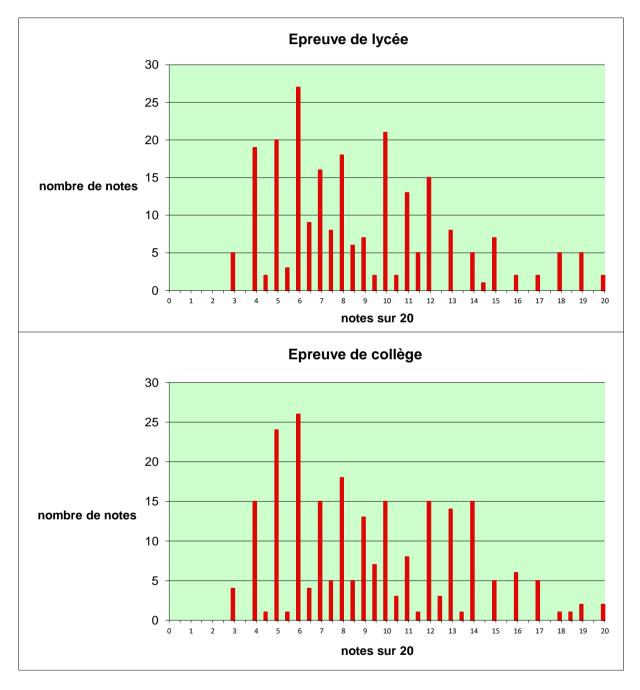


Il faut rappeler la manière dont les correcteurs évaluent les copies. L'objectif du jury n'est pas d'évaluer les candidats de manière absolue et formelle, mais de les hiérarchiser. Les notes les plus basses correspondent le plus souvent à des copies avortées : simple introduction, plan détaillé, etc. La grande majorité des copies est proche de la médiane, c'est-à-dire de la valeur qui sépare l'effectif en deux. Il s'agit le plus souvent de copies complètes, souvent intéressantes, mais qui présentent encore des lacunes ou des défauts. Plus d'un quart des copies présentent une note supérieure ou égale à 10. Les correcteurs ont jugé ici qu'elles présentaient des qualités qui méritaient d'entendre le candidat à l'oral. Les copies les plus brillantes ont été valorisées par des notes allant jusqu'à 19.

A l'issue de cette phase de correction, la barre de l'admissibilité a été fixée à 9,67 pour les deux concours. Cette barre permettait d'accueillir 211 candidats du public et 25 candidats du privé à l'oral, soit 236 admissibles. Ce seuil permettait d'accueillir le maximum de candidats dans de bonnes conditions au lycée Bayen à Châlons-en-Champagne, tout en garantissant un ratio proche de 2 candidats pour 1 poste mis au mouvement (2,09 pour le

concours public et 2,5 pour le concours privé). Il faut remarquer que la barre d'admissibilité est plus élevée que les années précédentes (9,33 en 2018). Ce rapprochement de la note symbolique de 10 est sans doute le signe d'une meilleure préparation des candidats au fil des années, et de leur valeur scientifique et pédagogique.

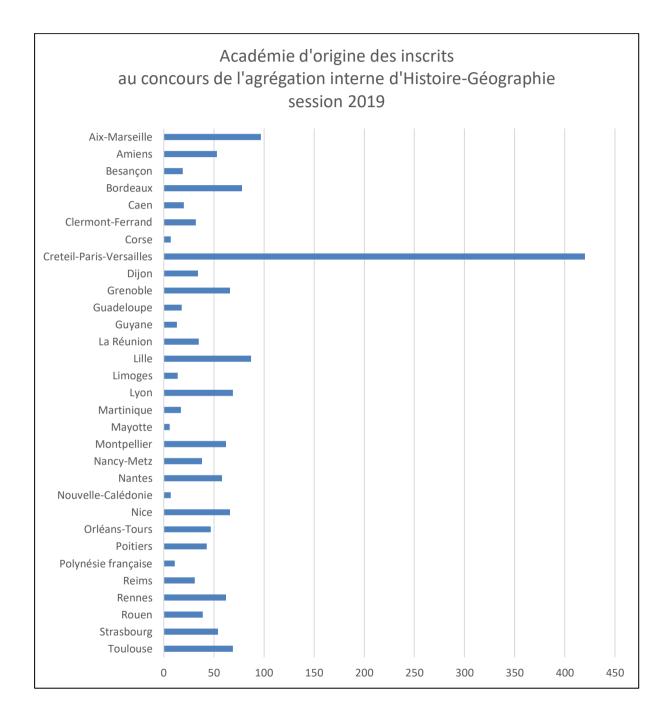
Il faut rappeler que l'oral est partagé entre deux épreuves : une séquence en lycée et une autre en collège, les candidats étant convoqués pour l'une ou l'autre séquence à la première épreuve. La discipline de passage est déterminée par le tirage au sort lors de la première épreuve. Un candidat qui tire, par exemple, un sujet d'Histoire lors de l'épreuve de collège, doit composer en Géographie lors de l'épreuve de lycée. Cette année, un seul candidat a été absent aux épreuves orales, et aucun n'a abandonné durant les épreuves.



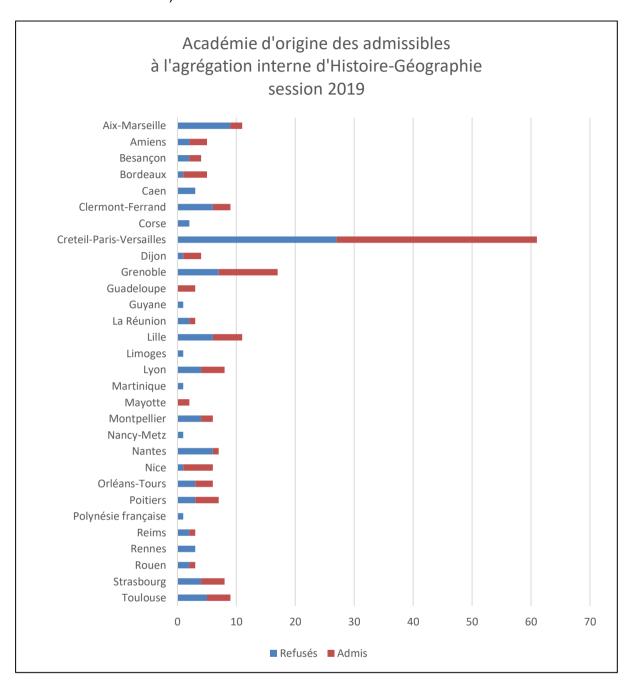
La répartition des notes est assez semblable, les meilleures prestations ayant été valorisées par de très belles notes (19 ou 20/20). La médiane atteint 8 en lycée, et 8,5 en collège. On peut par contre remarquer que les moyennes sont sensiblement différentes entre les séquences d'enseignement en lycée (8,86) et en collège (9,24), contrairement aux années

précédentes. Cette différence peut, peut-être, s'expliquer par un effort de préparation plus important en collège, avec des programmes aujourd'hui expérimentés et maîtrisés.

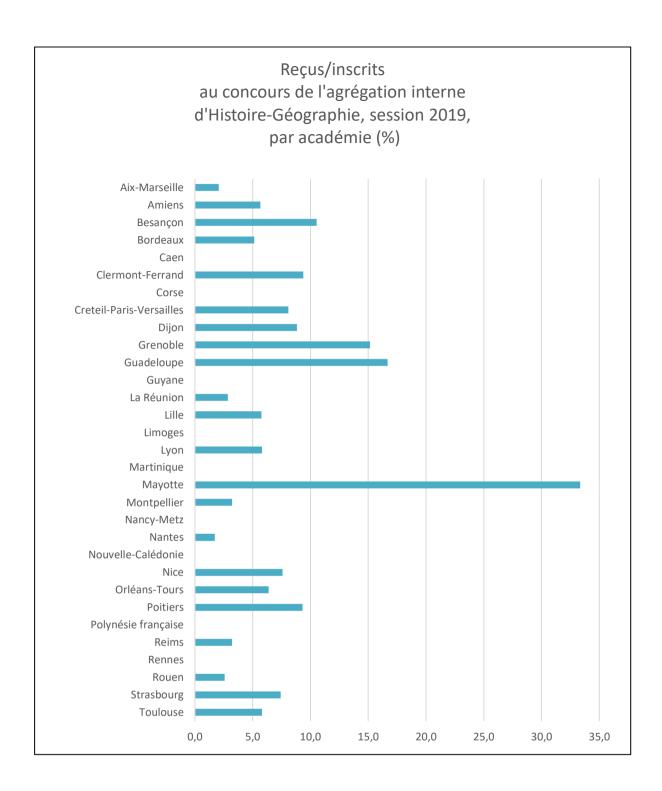
A l'issue des oraux, la barre a été fixée à 9,9 pour le concours public, et à 10,4 pour le concours privé. Ces deux barres, très légèrement différentes, permettaient de pourvoir l'ensemble des postes mis au concours. Plus élevées que celles de l'année dernière (9,64 pour le concours public et 9,57 pour le concours privé), elles témoignent comme la barre d'admissibilité de la hausse du niveau de préparation des candidats. Le premier reçu a une moyenne de 16 sur 20.



L'étude des académies d'origine des candidats admissibles, refusés comme admis, est particulièrement instructive. Elle est à première vue la projection de la répartition des effectifs enseignants, avec une forte représentation des grandes académies (Créteil-Paris-Versailles notamment).



Mais une analyse plus fine permet de mettre en évidence de fortes disparités territoriales dans la préparation au concours, certaines académies importantes ayant proportionnellement peu d'admis (par exemple celles de Rennes, Nantes ou Bordeaux). *A contrario*, de plus petites académies telles que celles de Besançon ou de Clermont-Ferrand tirent très bien leur épingle du jeu. Il faut enfin noter que les départements et territoires d'Outre-mer ont été très bien représentés cette année, avec de belles réussites au concours.



Pour le jury, Jérôme Buridant, vice-président de géographie

EPREUVES ÉCRITES (Admissibilité)

Les sujets complets sont disponibles sur le site suivant à la rubrique « agrégation interne d'histoire et géographie » :

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid137747/sujets-rapports-des-jurys-agregation-2019.html

Le portail national reprend les sujets, les programmes et les rapports à l'onglet « se former » :

https://eduscol.education.fr/histoire-geographie/se-former/examens-et-concours/concours-internes-du-second-degre/agregation-interne-dhistoire-et-de-geographie.html

Nous invitons les candidats à s'y référer. La lecture des précédents rapports de l'agrégation interne d'histoire et de géographie permet de compléter utilement les remarques faites dans ce rapport 2019.

Dissertation d'histoire

Sujet: « Modernisation et occidentalisation au Proche et au Moyen-Orient de 1839 à 1914 »

Remarques générales sur les copies :

Le jury tient à féliciter les candidats pour la qualité de leur préparation et le travail fourni en amont. Les enjeux historiographiques étaient connus et les copies étaient, dans leur ensemble, structurées et nourries de connaissances nombreuses et parfois précises.

Cependant, le jury souhaite rappeler que les copies doivent être lisibles, écrites dans un français correct (bannir les fautes d'orthographe et de syntaxe ; mettre des majuscules qui ne sont pas optionnelles aux noms de nationalité ; il convient de distinguer « état » et « État »). Il faut aussi veiller à l'équilibre entre les parties (attention aux introductions trop longues et aux troisièmes parties bâclées). Il semble que passer plus de trois heures au brouillon mette en danger l'équilibre du devoir. Les candidats peuvent pallier ce défaut récurrent en préparant, préalablement, une répartition du temps à laquelle ils se tiennent. La copie doit être aérée par des sauts de ligne qui permettent d'en révéler les différents temps, sans pour autant faire apparaître le plan de manière explicite.

Si les candidats maîtrisent les différentes étapes de l'introduction, ils doivent veiller à définir les bornes chronologiques en lien étroit avec le sujet. De même, les termes du sujet doivent être définis avec précision et surtout utilisés dans une analyse approfondie qui permette de dégager les enjeux et la problématique. L'historiographie est trop souvent « plaquée » sans qu'elle serve à la réflexion sur le sujet lui-même. Elle n'est pas un passage obligé de l'introduction et peut être distillée tout au long de la copie. Ici, on a trop souvent déploré une contradiction entre les renouvellements historiographiques présentés en introduction et les développements retombant dans une vision européo-centrée. En revanche, les copies

ayant montré ce que les sources nouvelles apportent à la réflexion sur le sujet ont été valorisées.

Les défaillances de l'analyse du sujet ont conduit à des développements beaucoup trop narratifs. Une dissertation est une démonstration dans laquelle chaque partie, y compris dans un plan chronologique, doit être problématisée. Cette argumentation s'appuie sur des exemples précis et détaillés : trop de copies sont désincarnées, oubliant les actrices et les acteurs de l'Histoire. Le jury conseille aux candidats de se préparer à l'épreuve en s'appropriant un ou deux manuels de concours (qu'il convient de ne pas citer dans la copie), complétés par la lecture d'articles scientifiques qui serviront à l'établissement de fiches d'exemples. Le jury n'attend pas l'exhaustivité sur un sujet donné mais valorise la pertinence d'une réflexion appuyée sur des connaissances précises.

Les conclusions sont souvent décevantes et se réduisent à un résumé du développement. Nous rappelons que la conclusion doit répondre à la problématique en offrant une synthèse des arguments. De la même manière, les ouvertures doivent s'inscrire dans la continuité de la réflexion. Le jury a, par exemple, particulièrement apprécié une ouverture citant *Le Guépard* de Lampedusa.

Définition des termes du sujet :

L'occidentalisation désigne la transformation d'un territoire, d'un État et d'une société qui intègrent, de gré ou de force, des valeurs, outils, modes de fonctionnement (politiques ou économiques) inspirés de l'Occident. L'Occident désigne ici surtout l'Europe (le poids des États-Unis est négligeable), et particulièrement France, Prusse/Allemagne, Royaume-Uni. Faut-il intégrer la Russie? Le cas est problématique : est-elle une puissance occidentale? Cependant elle intervient fortement en Perse et joue un rôle majeur dans la question d'Orient, qui a des répercussions sur les transformations et la modernisation du Proche et Moyen Orient. Elle avait donc sa place dans le sujet, mais avec des nuances.

La modernisation a été définie et étudiée par Christopher A. Bayly dans La Naissance du monde moderne (1780-1914), publié en 2007. Il y explique qu'entre 1780 et 1914 se produit un double mouvement d'uniformisation du monde (mondialisation économique, structures étatiques qui se rapprochent, circulations culturelles fortes...) et d'affirmation des différences entre communautés (quêtes identitaires, antagonismes nationalistes ou religieux...) dans le cadre d'une mise en place de la modernité. Pour définir ce concept, il propose deux pistes : premièrement, être moderne, c'est d'abord vouloir l'être, aspirer à être en phase avec son . époque, avoir conscience d'être dans un monde qu'on appelle moderne. Il insiste ainsi sur la modernisation comme un processus d'émulation et d'emprunts. Deuxièmement, la modernité est aussi un moment, celui d'une multitude de changements rapides et profonds bouleversant le monde. Ce qui suppose de prendre en compte toutes les dimensions de modernisation: politique (États-nations, démocratisation, rationalisation centralisation du pouvoir), technique, économique (entrée dans l'économie de marché et l'industrialisation, insertion plus marquée dans la mondialisation), sociale (poids croissant des villes et leurs transformations, modes de vie, développement des classes moyennes, démocratisation et transformations de l'éducation), militaire...

Analyse du sujet :

- Le cœur du sujet vise à questionner l'équivalence entre modernisation et occidentalisation pour le Proche et le Moyen-Orient : l'Europe est-elle le seul modèle de modernisation ? Y en a-t-il d'autres (l'islam cherche à inventer une modernisation fondée sur ses propres valeurs) ? Au sein de l'Europe, de qui s'inspire-t-on et pour quoi ?
- Qui sont les acteurs de la modernisation ? Pouvoirs politiques, membres de la société civile (intellectuels, classes moyennes libérales, entrepreneurs, ingénieurs...), puissances extérieures... Le jury déplore que trop de copies aient négligé cette dimension oubliant que

la modernisation n'est pas seulement un phénomène imposé par le haut. Il y a des mécanismes d'imprégnation de la modernité, des phénomènes d'hybridation et une modernisation endogène dont il fallait parler.

- Quels sont les moyens de cette modernisation, humains et matériels ? Quel est son coût (la question de la dette est centrale pour comprendre certains mécanismes de domination occidentale sur les pays considérés) ?
- Quelles sont les modalités de la modernisation ? Autoritarisme, révolutions, réformes... Distinguer une modernisation recherchée, impulsée, et une modernisation imposée, soit de l'extérieur, soit par les circulations d'idées, d'hommes, de savoirs.
- Quelles sont les réactions tant à la modernisation qu'à l'occidentalisation ? Adaptation, acceptation, hybridation, résistances...
- Pourquoi ce double mouvement de modernisation et d'occidentalisation ? Sentiment de déclassement des États du Proche et du Moyen Orient qui veulent s'adapter aux changements nouveaux ; crainte de perte identitaire (territoires grignotés de tous côtés par les puissances occidentales, tensions au sein Empire ottoman...)

Analyse des bornes chronologiques et spatiales :

Les limites spatiales sont celles définies par la note de cadrage.

1839 marque le début du mouvement de réformes de l'Empire ottoman, appelé « Tanzimat », mais également la défaite de cet empire face à une Égypte en pleine conquête grâce à des réformes antérieures, notamment militaires et administratives. Parallèlement, s'affirme le poids croissant des Européens dans ces pays et la Perse : traités commerciaux signés avec le Royaume-Uni en 1838 pour les Ottomans, 1841 pour la Perse ; Égypte contrainte de quitter la Syrie sous pression des Européens (sauf les Français) ; capitulations, imposées par la Russie à la Perse notamment, qui fragilisent les États. Partout s'affirme une volonté de réformes afin de survivre face à l'accroissement de la pression occidentale ; la présence occidentale apporte par ailleurs de nouvelles idées, de nouveaux modes de vie...

En 1914, à la veille de la Première Guerre mondiale, les réformes et transformations sont considérables dans tous les domaines ; la pénétration importante du modèle occidental a entraîné de fortes résistances, tandis que le poids des pays européens dans la destinée de ces espaces (Perse entre Russie et Royaume-Uni ; protectorat sur l'Égypte, effectif depuis 1882, déclaré en 1914 ; Empire ottoman territorialement diminué et soumis économiquement) s'est affirmé. La modernisation n'a pas permis l'affirmation nationale et identitaire face à l'Occident ; au contraire, le sentiment de perte d'identité face à l'Occident s'accentue.

Historiographie et sources :

Depuis les années 1970, les recherches se développent dans deux directions principales : - sortir d'une histoire de ces territoires vue depuis l'Europe, et mettant en avant leur retard. Il s'agit de « décoloniser » l'histoire, dans la perspective des travaux d'Edward Saïd (*L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, 1976) et des *subaltern studies*. Dans les années 1980-1990, Robert Mantran remet en cause l'idée d'un déclin ottoman. Anne-Claire de Gayffier-Bonneville (*Histoire de l'Égypte moderne. L'éveil d'une nation*, 2016) propose une lecture nuancée des processus de modernisation dans le cadre d'un éveil national(iste) et identitaire.

- proposer un discours moins orienté par le discours nationaliste : l'ouvrage de Jacques Berque, *L'Égypte, impérialisme et révolution*, 1968, est une vive critique de la domination coloniale ; met en évidence les transformations politiques et agricoles, mais propose une histoire finalisée par l'indépendance nationale. Voir par exemple les travaux de la grande spécialiste de la Perse Nikki Keddie, *Roots of Revolution. An Interpretive History of Iran*,

1981). Sortir d'une vision uniquement décliniste de la période ottomane avant le renouvellement nationaliste des Jeunes Turcs ou des Arabes.

L'accès croissant aux sources locales permet d'échapper à une vision européo-centrée qui repose sur une vision de l'Europe comme civilisation supérieure. Voir déjà dans les années 1960 les travaux de Manfred Halpern (*Politics of social change in the Middle East and North Africa*, 1963), qui analyse les agents, notamment locaux, de la modernité dans le cadre d'une histoire « vue d'en bas ».

Problématisation:

La modernisation et l'occidentalisation sont à la fois imposées par l'Occident et mises en œuvre par les élites proche et moyen-orientales, qui les considèrent comme une question de survie du fait d'un sentiment de déclin et des assauts européens. Mais la modernisation et l'occidentalisation sont aussi rejetées ou se retournent contre ceux-là mêmes qui les ont impulsées et diffusées. Comment se met en place une modernisation par le biais de la pénétration des hommes, capitaux et idées occidentaux, tout en tentant de définir une forme de modernité proche et moyen-orientale qui se distingue de l'Occident voire le rejette ? Ou Comment moderniser sans ou contre l'Occident ? Peut-on penser ce processus sans perdre son identité ?

Plusieurs éléments ont été valorisés :

- une vue dynamique et multiscalaire du sujet : prêter attention à la chronologie et aux spécificités des différents espaces (la perception de la modernité n'est pas la même au cœur des campagnes iraniennes qu'au Caire par exemple). Il fallait parler des campagnes, et pas seulement des villes. Le jury a valorisé les exemples précis d'espaces soumis ou non à la modernité (par exemple les villes portuaires) ;
- une approche combinée : traiter de toutes les dimensions du sujet (politique, économique, culturelle, sociale, militaire...), sans faire un plan à tiroirs ;
- distinguer, dans l'Occident, les apports des différentes puissances européennes, et les tentatives proche et moyen-orientales pour diviser les pays occidentaux entre eux afin de limiter leur influence.

A l'inverse, ont été considérés comme pénalisants les éléments suivants :

- les confusions entre les concepts : occidentalisation n'est pas synonyme de colonisation ; modernisation n'est pas synonyme d'occidentalisation.
- ne voir que la dimension de modernisation imposée, sans prêter attention aux évolutions sociales, aux circulations et aux échanges ;
- faire une simple liste des réformes politiques mises en place par les différents régimes (tomber dans le récit descriptif), et transformer le sujet en « les réformes », en oubliant la dimension de modernisation ;
- négliger la Perse : trop de copies ont limité leur réflexion et leurs exemples à l'empire ottoman et à l'Egypte, certaines oubliant totalement la Perse ;
- la fin de la période a souvent été moins bien traitée notamment en ce qui concerne les liens entre les mouvements nationalistes et les enjeux du sujet. De même, certains exemples étaient déconnectés du sujet comme le sionisme et ont été « plaqués » à mauvais escient ;
- enfin, certaines copies adoptent une vision déterministe et téléologique qui n'est pas conforme à la démarche historique (l'inéluctable effondrement de l'empire ottoman par exemple).

Proposition de plan:

Le plan proposé ici est un plan thématique. En effet, les temps forts des réformes, de la modernisation, ne sont pas les mêmes selon les espaces ottoman (coupure de 1876), perse (1896) ou égyptien (1882). Cependant, le plan chronologique, qui a été fréquent dans les copies, s'il permettait une réflexion problématisée liant les deux concepts et soulignant les

différences spatiales, avec des césures pertinentes et justifiées, n'a pas été pénalisé. Au contraire, de très bonnes copies ont adopté un plan chrono-thématique.

I. Moderniser avec l'Occident : une impérieuse obligation ?

Les réformes précèdent 1839 (surtout en Égypte, mais aussi dans l'Empire ottoman). La modernisation est d'abord initiée par les États du Proche et du Moyen Orient pour renforcer ces États (contrôle du territoire et efficacité de l'action politique par de meilleures rentrées fiscales) dont on craint la disparition, et ce, à partir du modèle occidental qu'on adapte. Initialement, la modernité n'est pas perçue comme anti-islamique; elle est cependant assimilée de plus en plus à l'occidentalisation, surtout à partir 1856. Les sources d'inspiration sont diverses. Il s'agit dans cette partie de présenter les formes de la modernisation et de l'occidentalisation, ainsi que leurs spécificités socio-spatiales.

A. Réformer pour survivre ?

On peut présenter les réformes et les processus de modernisation selon les différents territoires.

- L'Égypte : les réformes y sont précoces (bien avant 1839), menées par Mehmet Ali. Elles sont poursuivies par ses successeurs qui construisent un État moderne, qui se détache progressivement de l'Empire ottoman (titre de khédive en 1866). La modernisation politique est perçue parfois comme une soumission à l'Occident comme en témoignent les tribunaux mixtes de 1875.
- Les Tanzimat dans l'Empire ottoman : leur but est la construction d'un État moderne, centralisé, plus efficace dans la collecte de l'impôt et fort par son armée, capable de mobiliser des moyens humains, matériels, idéologiques pour faire face aux dangers existentiels qui le menacent depuis l'Occident. Noter l'optimisme originel : une transformation de l'État par l'État est possible. Trois grands textes sont adoptés qui marquent une influence croissante de l'Occident : le rescrit de 1839, le firman de 1856, la constitution de 1876. Ces textes permettaient de souligner la complexité du processus de modernisation et ses liens avec l'Occident. On pouvait ainsi évoquer le débat historiographique sur les sources d'inspiration du rescrit de 1839 : les idées occidentales du ministre des affaires étrangères Mustafa Resid Pacha, ancien ambassadeur à Londres et Paris, « père » des Tanzimat? Ou (travaux d'Abu-Manneh) les milieux religieux réformateurs et notamment la confrérie Nagshbandiyya-Mujaddidiya, motivés par l'insécurité de vie, d'honneur, de richesse des élites dirigeantes ? Sans doute, donc, une double origine interne et externe à ce texte. Ces réformes s'accompagnent de transformations en profondeur de l'organisation de l'État ottoman par bureaucratisation. centralisation et réorganisation institutionnelle sur un modèle européen.
- La Perse est beaucoup plus à l'écart du mouvement de modernisation et d'occidentalisation que l'Égypte ou les Ottomans. Deux temps forts de modernisation, fortement inspirés de ce qui se fait dans l'Empire ottoman, et très brefs : le vizir Amir Kabir (en poste de 1848 à 1852 ; a séjourné en Russie et 4 ans dans l'empire ottoman de 1843 à 1847) et le vizir Mirza Hosayn Khan (1871-1873) qui voulait aussi s'inspirer des réformes ottomanes. Les réformes y sont de portée limitée, la pénétration européenne est faible : ni modernisation ni occidentalisation jusque dans les années 1880.

B. L'entrée lente, incomplète et déséquilibrée dans la modernité économique

Les États du Proche et Moyen-Orient cherchent à moderniser leurs économies, pour résister à la compétition et aux assauts européens. Mais les transformations agricoles, d'infrastructures, parfois industrielles, se traduisent dans les faits par une mise sous tutelle occidentale, qui commence à la fin des années 1830 et s'accélère dans les années 1870-1880 (un peu plus tard pour la Perse).

- La modernisation économique apparaît dans :
 - La modernisation agricole, avec le développement de la propriété privée individuelle et la concentration des terres. L'Égypte est un cas d'école ici : travaux d'irrigation, suppression des douanes intérieures, développement des infrastructures de transport et des cultures d'exportation.
 - La libéralisation des marchés, mais qui a pour corrélat de contribuer à l'effondrement de certains secteurs manufacturiers de l'Égypte ou de l'Empire ottoman. Cette ouverture du marché profite surtout aux non-musulmans.
 - La construction d'infrastructures : le télégraphe et surtout les chemins de fer, par exemple le Bagdadbahn chemin de fer Berlin-Istanbul-Bagdad, confié au Royaume-Uni en 1903 avec droits d'exploitations minières et archéologiques sur les territoires traversés. Il existe néanmoins des tentatives d'indépendance : le chemin de fer du Hedjaz (Damas-Médine), entre 1901 et 1908, avec des fonds uniquement musulmans... Sans oublier le canal du Suez, symbole de quête d'indépendance, et de soumission aux intérêts occidentaux, car il accroît la dette égyptienne et devient un élément géostratégique vital du Royaume-Uni.

- La mise sous tutelle occidentale apparaît par :

- ➤ Le système des concessions utilisé pour la plupart des constructions d'infrastructures par les Occidentaux et qui perdure (concession sur le pétrole en Perse confiée à un Britannique en 1901 qui aboutit à la création en 1909 de l'Anglo-Persian Oil Company).
- Les capitulations qui comprennent des privilèges douaniers entraînant une concurrence déloyale face aux commerçants indigènes musulmans.
- Les traités de libre-échange qui entraînent la croissance de la place des Européens dans les échanges avec le Proche et le Moyen Orient, notamment par développement des transports à vapeur.
- Le contrôle de la dette : la modernisation politique comme économique coûte cher et nécessite le recours aux emprunts. La gestion de la dette par les Occidentaux conduit au contrôle des finances des pays : par exemple, dans l'Empire ottoman, en 1881, création de l'Administration de la dette publique. Elle compte 7 membres dont 5 Occidentaux ; véritable État dans l'État qui contrôle 20 à 30% des revenus de l'Empire. En Perse, pour assainir les finances, en 1902, le système de collecte des taxes et impôts (douanes notamment) est confié à un fonctionnaire belge, très impopulaire...

C. Des villes modernisées, des sociétés occidentalisées ?

Le monde moderne pénètre d'abord les villes, et en premier lieu les ports, où s'installent de manière croissante négociants et entrepreneurs occidentaux. C'est aussi en ville que vivent les nouvelles élites administratives et les classes moyennes libérales, selon un mode de vie inspiré de l'Occident, mais parfois dans une certaine hybridité des pratiques. La modernité, tout autant que l'occidentalisation, sont moins visibles dans les milieux ruraux, si ce n'est à travers la présence de missions ou l'essor des communautés non-musulmanes.

- Les villes, espaces de la modernité : le développement urbain se traduit par la naissance de nouveaux quartiers en périphérie bâtis sur un modèle rectiligne emprunté à l'Europe. Villes dédoublées entre ville ancienne, sinueuse, où vit le petit peuple et les élites traditionnelles, et ville nouvelle où s'installent les nouvelles classes sociales et les résidents européens. Construction de bâtiments nouveaux transformant l'urbanisme : écoles, hôpitaux, casernes, théâtres, hôtels, banques, grands magasins (dans l'Empire ottoman, construits en style néo-classique), et d'infrastructures (souvent réservées à la partie nouvelle de la ville) : rues larges, pavées et bordées de trottoirs, éclairage (au gaz puis à

l'électricité), adduction d'eau ou égouts, tramways, jardins publics.... Plusieurs exemples de villes pouvaient être évoqués, notamment le cas du Caire, bien connu des candidats.

- Le développement de nouvelles pratiques culturelles par contact avec l'Occident qui bouleversent les modes de vie traditionnels. Ces bouleversements apparaissent dans l'habillement : depuis 1829, dans l'Empire ottoman, les fonctionnaires doivent s'habiller à l'européenne (mais les Européens adoptent parfois la mode orientale, plutôt au début de la période). Cela se traduit également par l'affirmation de la figure de l'*Efendi* qui adopte souvent un mode de vie à l'occidentale : il vit dans la partie nouvelle de la ville, décore son intérieur avec un ameublement européen, va au théâtre, lit les journaux, connaît les œuvres occidentales. A partir des années 1860, l'occidentalisé fait l'objet de caricatures dans la presse. Enfin, la place de la femme est une question perçue d'emblée comme liée à l'occidentalisation ou à la modernité. Début d'une émancipation dans l'empire ottoman (quelques écoles à partir des années 1870, premières femmes journalistes ou romancières à fin du siècle). Un mouvement, très minoritaire bien sûr, émerge : le juge égyptien musulman Qasim Amin publie en 1899 *L'émancipation de la femme*, qui fait scandale.

Transition : La modernisation tant technique qu'économique, politique ou sociale, touche inégalement les hommes et les espaces. Elle se développe dans l'Empire ottoman plus profondément qu'en Perse, touchée plus tardivement et moins profondément que l'Empire ottoman. Cette modernité a été impulsée par les Etats du Proche et Moyen Orient, elle a été aussi imitée, impulsée, parfois imposée par les Occidentaux. Ces différences expliquent la diversité des acteurs de cette modernisation.

II. Moderniser par les Occidentaux ? ou Acteurs et vecteurs de la modernisation

Il s'agit dans cette partie d'identifier les différents acteurs de la modernisation politique, économique et sociale des sociétés proche et moyen-orientales, en soulignant que ceux-ci sont à la fois des Européens <u>et</u> des Turcs, des Arabes, des Iraniens... des chrétiens et des musulmans... des intellectuels, des ingénieurs, des militaires, des hommes d'affaires, des négociants... Les dynamiques démographiques occupent une place centrale dans les échanges culturels entre Orient et Occident. Enfin, on s'interrogera ici sur le rôle de la presse, de la littérature, de l'école, et plus largement, sur les moyens de diffusion des idées, savoirs et pratiques occidentales.

A. Les Occidentaux en Orient

- Les « experts » européens, qu'il s'agisse de fonctionnaires, de militaires, d'ingénieurs, de techniciens, d'enseignants, de médecins, sont les principaux acteurs de la diffusion des techniques, savoirs et pratiques de l'Occident. L'occupation britannique de l'Égypte à partir de 1882 signifie l'arrivée de fonctionnaires britanniques qui prennent le contrôle de l'administration (Lord Cromer, en poste de 1883 à 1907, continue les réformes : abolition de la corvée 1890, création d'un état-civil en 1891). La mise sous tutelle économique de l'empire ottoman ou de la Perse conduit à placer des fonctionnaires étrangers dans la gestion de la dette, des concessions, des économies proche- et moyen-orientales. Cependant, l'arrivée au Proche et Moyen Orient des experts n'est pas seulement à mettre au compte des puissances européennes. Les réformes militaires et administratives de l'Empire ottoman ou de la Perse se traduisent, dès le début du XIXe siècle, par le recours à un nombre croissant de ressortissants européens. Avant 1880, l'Empire ottoman fait appel aux Anglais pour l'expertise navale, aux Français pour le développement des communications (construction de routes, ponts, télégraphe), aux Italiens pour le développement urbain. Après 1880, le sultan se rapproche des Allemands (le BBB, chemin de fer reliant Berlin à Bagdad). En 1879, une brigade cosaque est créée en Perse.
- Les missionnaires, par leur action sociale, sanitaire et scolaire, sont des acteurs majeurs de la diffusion des valeurs occidentales au Proche et Moyen Orient. Le renouveau

missionnaire, qui se développe à partir des années 1830, se caractérise par l'envoi de missionnaires protestants venus des États-Unis ou de Grande-Bretagne qui s'installent en Palestine, en Égypte puis en Perse. Il est suivi par le renouveau des missions catholiques au Moyen Orient (Syrie, Liban, Palestine). Les missionnaires ont contribué à la diffusion de nouveaux savoirs, de nouvelles manières de se soigner ou de croire. Ils jouèrent un rôle crucial dans l'occidentalisation des modes de vie, particulièrement visible dans les villes où la population européenne était la plus nombreuse, comme Smyrne, Beyrouth, Jérusalem, Alexandrie, Istanbul. Les missionnaires, comme en témoignent certains clichés photographiques, ont également adopté les codes vestimentaires des Orientaux, tels les burnous qu'ils portent au milieu de leurs élèves...

B. Les agents proche- et moyen-orientaux de la modernisation

- Les élites proche- et moyen-orientales qui ont porté les réformes (Tanzimat, Jeunes-Turcs) ont, pour beaucoup, voyagé et étudié en Europe. On peut citer le vizir Resid Pacha, ambassadeur à Paris et à Londres, qui fut l'un des inspirateurs des réformes de Tanzimat, Midhat Pacha ou encore Naser od-Din Chah, amateur de séjours en Europe... On pourra également souligner les phénomènes d'influences réciproques : les réformes des *Tanzimat* ont inspiré les réformateurs qâjârs. Le ministre Amir Kabir, qui impulse le programme réformateur en Perse, avait eu l'occasion de négocier avec les Ottomans, et connaissait les *Tanzimat*. De même Mirza Hussein Khan, premier-ministre en 1871, a été ambassadeur à Istanbul et est fortement influencé par le modèle des *Tanzimat*. Les militaires ont joué le rôle de passeurs de l'occidentalisation : les réformes militaires ont été portées par des officiers anglais et français, puis prussiens, mais aussi par les officiers de l'empire ottoman et de l'empire perse. Les Jeunes Turcs, par exemple, se recrutent principalement dans le milieu des officiers. Il regroupe des hommes tels que Ahmed Riza, qui a étudié en France, connaît la pensée d'Auguste Comte, et contribue à la diffusion de la pensée positiviste.
- Les intellectuels arabes de la *Nahda*, figures de la modernité : il s'agit d'une élite émergente formée de lettrés, de réformistes, de diplômés des nouvelles écoles qui veulent promouvoir une modernité viable. Ex : Jurji Zaydan, Abdallah al-Nadim, Ebüzziya Tevfik, ainsi que des femmes comme Aisha al-Taymuriyya ou May Ziyada. La *Nahda* promeut la figure d'un intellectuel moderne, le *muthaqqaf*, qui se distingue progressivement du lettré traditionnel, l'*adib*. Les intellectuels de la *Nahda* oeuvrent à la modernisation de la langue arabe, en empruntant aux modèles étrangers tout en les adaptant. Ces intellectuels perçoivent la modernité comme une chance d'émancipation.

C. Les movens de diffusion des idées occidentales

La circulation des idées nouvelles, notamment des réformes portées par la *Nahda*, est permise par le développement de supports de transmission et de moyens techniques tels que l'imprimé et passe par l'école.

- L'imprimerie à caractères mobiles est introduite progressivement au XVIIIe siècle au Proche et Moyen Orient, mais elle connaît véritablement son essor au XIXe siècle. La plupart des communautés de l'Empire ottoman créent leurs propres journaux, dans diverses langues. Elle donne naissance à une presse arabe très riche, qui diffuse, en arabe, les connaissances nouvelles (ex : le mensuel *al-Muqtataf Le Florilège –* qui publie des articles portant sur les avancées de la médecine, de la géologie, de l'astronomie, sur le socialisme, l'évolutionnisme de Darwin...). Des œuvres littéraires ou théâtrales européennes sont traduites (grand succès du *Selh Help* de Samuel Smiles traduit en arabe en 1876), tout en étant parfois réécrites et modifiées. La censure de l'Empire ottoman conduit à faire de l'Égypte le centre de diffusion de la presse d'opposition, qui renaît à partir de 1908 et connaît son âge d'or dans l'Empire entre 1908 et 1914.
- L'école : l'éducation fut l'un des piliers des réformes des Tanzimat. L'Etat ottoman fonde un grand nombre d'écoles, civiles et militaires (lycée impérial de Galatasaray fondé en 1868

avec l'appui de Victor Duruy par exemple). De même, en Perse, création de l'école moderne appelée *Dar el-Fonum* en 1851, inspirée de Polytechnique qui fait appel à des spécialistes austro-hongrois et français pour enseigner la médecine, les sciences et l'art militaire. Les puissances européennes ne sont pas en reste, car elles y voient un instrument idéal pour former des élites locales susceptibles de servir au mieux leurs intérêts politiques, économiques, et culturels. Il faut y ajouter les écoles missionnaires, catholiques (essentiellement françaises) et protestantes (anglaises et américaines). Les écoles missionnaires s'adressent principalement aux chrétiens européens et orientaux, mais s'ouvrent progressivement aux familles musulmanes qu'elles scolarisent en nombre à la veille de la Première Guerre mondiale. Échappant à la législation locale en vertu du régime capitulaire, et contribuant à la diffusion de langues et cultures étrangères, les écoles étrangères et missionnaires sont accusées par les contemporains, qui sont engagés dans la réforme de l'islam ou dans les luttes nationales, d'être un vecteur d'impérialisme culturel.

Transition : La pénétration de la modernité occidentale s'est donc principalement faite par le biais des élites, tant occidentales que proche- et moyen-orientales. Dès la fin du XVIII^e siècle, le désir de réformes était porté par les sociétés musulmanes elles-mêmes. Ces dernières ont développé un vocabulaire de la modernité et des pratiques culturelles, qui s'inspirent, à maints égards, de l'Europe, et qui purent entraîner, chez certains contemporains de ces évolutions, un sentiment de soumission à l'Occident. Ce sentiment de perte d'identité est à l'origine de phénomènes de rejets de l'Occident, de ses valeurs, de ses hommes. Pour beaucoup, l'islam peut seul permettre de définir les fondements d'une modernité proche et moyen-orientale.

III. Moderniser contre l'Occident ? ou Comment penser une modernité proche et moyen-orientale ?

On analysera ici toutes les formes d'oppositions à l'occidentalisation des sociétés procheet moyen-orientales, en en montrant les acteurs, les moyens et les enjeux. La modernité est perçue par certains comme une forme de décadence qu'il faut juguler. La conjonction entre sentiments anti-occidentaux ou antirusses, rejet idéologique de la dictature et transformations sociales provoque des révolutions en Perse et dans l'Empire ottoman, entre 1906 et 1911, qui sont empreintes des formes politiques occidentales mais qui ont également pour objectif de combattre l'influence étrangère dans les deux empires.

A. Refuser la modernité (et ses hommes)

Un certain nombre de révoltes, d'épisodes violents, traduisent un refus radical de la modernité occidentale, considérée comme une perte d'identité de l'islam, et plus largement des musulmans. Deux exemples d'oppositions armées à l'occidentalisation :

- La révolte égyptienne conduite par Urabi Pacha en 1882 avec le slogan « L'Égypte aux Égyptiens ». Persistance de l'agitation antibritannique en Égypte jusqu'à la Première Guerre mondiale (révolte du Mahdi au Soudan entre 1881-1898 pour dénoncer l'abandon par les dirigeants égyptiens occidentalisés des valeurs de l'islam ; épisode de Dinshaway en juin 1906). Mustapha Kamil est l'un des opposants qui réclament le départ des Anglais et un régime constitutionnel limitant les pouvoirs du khédive.
- Les heurts confessionnels qui ont touché l'empire ottoman peuvent apparaître comme une réaction à l'égalité proclamée par les Tanzimat entre musulmans et non-musulmans, qui semblent profiter de la modernité plus que les musulmans. On peut citer les massacres de chrétiens par les Druzes au Mont Liban en juin 1860 et à Damas à l'été 1860. Heurts également contre la communauté arménienne de l'Empire ottoman entre 1894 et 1896. Ces massacres conduisent les Européens à demander à l'Empire ottoman l'extension des capitulations à des protégés, ce qui contribua à renforcer le sentiment d'inégalité entre les communautés. Le bouleversement des hiérarchies sociales et confessionnelles liées aux réformes et à la pénétration économique de l'Europe suscite des inquiétudes, du

ressentiment, bientôt des violences des musulmans dont l'identité même se trouve menacée par l'essor démographique, économique et social des chrétiens désormais en principe protégés par la loi.

B. Moderniser dans et par l'Islam

- D'autres acteurs considèrent que l'islam peut/doit être la source dans laquelle il convient de puiser les outils pour lutter contre l'occidentalisation : c'est le cas du réformisme musulman ou *Salafiyyah*. En dépit de leurs différences, les courants réformistes appellent tous au retour aux sources fondamentales de l'islam, le Coran et la Sunna, afin de lui permettre de relever les défis posés par le siècle. Deux penseurs peuvent être cités : le réformateur arabe Rashid Rida : pour lui, le progrès dépend de l'adoption de conduites morales et de principes intellectuels qui résident dans la loi islamique. Il établit le lien entre arabisme et islamisme : à partir des années 1880, un certain nombre de réformistes musulmans et arabistes ont nourri les rangs de l'opposition au régime autoritaire d'Abdülhamid II. Et le réformiste perse Al-Afghani qui voyage en Europe, rencontre Ernest Renan, se réfugie lui aussi en Égypte. Il appelle à l'unité des musulmans contre le despotisme et les Européens. Ses idées sont reprises par Muhammad Abduh, grand mufti d'Égypte en 1895, qui a séjourné à Paris, et veut que son pays rattrape son retard par l'instruction et en se recentrant sur l'islam.
- La réactivation du titre de « sultan-calife » donné au souverain ottoman peut également apparaître comme un exemple puisé dans la tradition islamique pour appuyer l'autorité du sultan Abdülhamid II contre l'Occident. D'une part, la référence au califat constitue un outil diplomatique pour cimenter les musulmans contre l'ingérence européenne, en particulier les Britanniques et les Russes. D'autre part, la politique califale est un élément fondamental de sa politique intérieure. C'est enfin un instrument pour contrecarrer les nationalismes arabes et donc cimenter l'unité de l'Empire ottoman.

C. Copier l'Occident pour s'opposer à lui

L'opposition à l'occidentalisation, perçue comme un impérialisme colonial, conduit, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, au développement des nationalismes, ce qui revient à s'interroger sur la transposition du modèle de l'État-nation au Proche et Moyen Orient. Les révolutions jeune-turque et iranienne des années 1906-1911, qui promeuvent le constitutionnalisme et le parlementarisme, peuvent également apparaître comme un transfert de la modernité politique, au service d'une lutte contre l'ingérence européenne. Ainsi, les résistances à l'Occident utilisent les armes de l'Occident. Deux éléments peuvent être évoqués :

- le développement des nationalismes revêt deux aspects : d'une part, la centralisation ottomane et l'intégration des provinces portées par les réformes des Tanzimat provoquent des résistances : le despotisme ottoman est considéré comme une trahison de l'islam. Le nationalisme égyptien s'inscrit pleinement dans cette dynamique. D'autre part, le nationalisme est une force centrifuge qui se développe sur la base de l'ethnicité arménienne, grecque, albanaise, arabe, kurde, turque... S'effectue ainsi progressivement le passage de l'ottomanisme au turquisme, qu'illuse la pensée de Yusuf Akçura. Ainsi se développe, au début du XXe siècle, l'antagonisme arabo-turc.
- le constitutionnalisme et le parlementarisme, portés par les Jeunes Turcs ou la révolution iranienne, sont des outils contre le despotisme du sultan et du Chah mais en même temps, ils sont perçus comme un moyen de mettre un terme à l'influence étrangère.

C'est ici qu'il faudrait traiter de la révolution iranienne : le constitutionnalisme devient un moyen de s'opposer aux Russes et aux Britanniques qui se mobilisent pour rétablir un pouvoir royal fort. Et de la révolution jeune-turque : là encore, la revendication constitutionnelle (le rétablissement de la Constitution de 1876) traduit l'incapacité du sultan à mettre à distance les puissances étrangères et à contenir la contestation. Ainsi, la politique

du Chah d'Iran comme des sultans ottomans avait visé une modernisation économique et sociale tout en maintenant un conservatisme fort. Les révolutions de 1906-1909 révèlent la profondeur du paradoxe entre une société modernisée et un État verrouillé. A la veille de la Première Guerre mondiale, ce défi posé par la modernité occidentale demeure entier.

Conclusion:

- On peut conclure sur la diversité de l'impact de la modernisation et de l'occidentalisation sur les sociétés proche et moyen-orientales. Les différences sont à la fois spatiales (villes / espaces ruraux, littoraux / arrière-pays), sociales (élites socio-économiques, masses paysannes), religieuses (certaines minorités plus touchées que d'autres). Loin d'unifier les sociétés proche- et moyen-orientales, la modernité contribue à les séparer, à les fragmenter, ce qui est source de tensions. Qu'elle soit voulue, encouragée, jalousée, condamnée ou repoussée, l'occidentalisation reste l'objet de débats pour la définition d'une modernité proche- et moyen-orientale. Progressivement s'affirme ainsi l'idée d'une modernisation conservatrice.
- Cette modernité occidentale finit par échapper à ses promoteurs et défenseurs, tant Européens qu'Orientaux. Car elle interroge en profondeur le rapport des sociétés à l'altérité. On peut ainsi souligner le lien entre la construction d'un État-nation turc et la violence qui l'accompagne (génocide des Arméniens en particulier). Le Comité Union et Progrès met fin, entre 1908 et 1918, à quatre siècles de traditions impériales ottomanes multiculturelles et pluriethniques au profit d'un État-nation turc. De ce point de vue, les violences de masse perpétrées par le régime jeune-turc durant la Première Guerre mondiale, réalisées au nom de la construction d'un État-nation, peuvent apparaître comme un produit de la modernité. La construction nationale jeune-turque s'est élaborée par opposition aux autres éléments, identifiables par une culture et un terroir. Les Jeunes Turcs savent que les pôles les plus dynamiques qui assimilent précisément le mieux les apports à la modernité occidentale se trouvent être les Grecs et les Arméniens de l'Empire. A l'admiration pour la modernité occidentale se mêle un rejet de son caractère étranger, ce qui contribue à jeter l'anathème sur les populations perçues comme les agents de cette modernité.

Pour le jury, Charles-François Mathis et Sabrina Tricaud

Dissertation de géographie

Sujet : « L'attractivité des espaces en France »

En choisissant depuis la session 2018 comme question de géographie de l'agrégation interne « La France, géographie générale », le jury invite les candidats à se réapproprier les différentes approches de la géographie liées à l'étude de France. Ces dernières années, les sujets proposés ont souvent privilégié une entrée par les territoires permettant ainsi de mettre en lumière différents courants de la géographie notamment la géopolitique que les candidats utilisent dans leurs classes. Pour la session 2019, il s'agissait de remettre à l'honneur le concept d'espace (au pluriel dans le sujet) et avec lui l'analyse spatiale afin de s'interroger sur l'organisation des espaces en France. Comme le rappelle Thérèse Saint-Julien, l'analyse spatiale « fait l'hypothèse que, dans la mise en espace de l'étendue, c'està-dire dans la formation des répartitions spatiales et dans la constitution des systèmes géographiques, des règles interviennent pour expliquer ce qui relève de choix sociaux indépendants de la variété des milieux physiques. Ces règles sont intégrées dans des modèles qui rendent compte du fonctionnement et de l'évolution des systèmes spatiaux. »1 (Saint-Julien, 2003). Le sujet « L'attractivité des espaces en France » impliquait d'analyser les processus qui sont à l'origine des structures et des formes d'organisation spatiale en France. L'association du terme « attractivité », pris comme la « capacité à attirer dans une direction, vers un lieu ou vers une aire »2, aux « espaces en France », permettait aux candidats de s'interroger sur les interactions spatiales de type gravitaire. De même, il convenait de mobiliser les principaux concepts de l'analyse spatiale comme par exemple ceux de « distance, d'interaction, de portée spatiale, de polarisation, de centralité »³.

Rappel des attendus généraux liés à la dissertation de géographie :

Nous reprenons ici de façon très synthétique des éléments déjà évoqués dans les rapports des sessions 2017 et 2018.

- L'introduction doit être complète (amorce, analyse des termes du sujet qui aboutit à une problématique, annonce du plan)
- ➤ La dissertation doit véritablement répondre à une question qui sous-tend l'ensemble de la réflexion et non être constituée de parties interchangeables placées dans un ordre arbitraire.
- ➤ Le développement doit mettre en évidence une démarche géographique en répondant aux questions géographiques classiques (Quoi ? Où ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? Pourquoi et comment ?) mais aussi en combinant les échelles d'analyse.
- ➤ L'espace doit être au cœur de la démarche intellectuelle du candidat et guider sa réflexion. C'est l'essence même de notre discipline.
- ➤ La réflexion doit s'appuyer sur des exemples concrets spatialisés.
- ➤ L'analyse doit aussi s'appuyer sur des productions cartographiques (deux ou trois) de préférence à des échelles différentes et en respectant les règles de sémiologie graphique. Il en va de même pour la carte de synthèse et sa légende.
- ➤ Des références scientifiques sont attendues non pour elles-mêmes mais pour faire progresser un raisonnement. Il n'est donc pas judicieux de les énumérer en introduction.

¹ SAINT-JULIEN Thérèse, « Analyse spatiale », », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris 2003, p.69-71.

² Attraction/attractivité in Géoconfluences, disponible en ligne à l'adresse suivante : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/attractivite

³ PUMAIN Denise, « Analyse spatiale », in *Hypergéo*, disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article38

- > Les références culturelles n'ont d'intérêt que si elles apportent du sens à la démonstration. Or beaucoup de références utilisées par les candidats desservent le propos qui perd sa dimension scientifique.
- > La conclusion doit être soignée car elle vient clore la démonstration. Cette dernière doit être travaillée en amont, non pas comme une simple construction rhétorique mais comme l'aboutissement d'une réflexion géographique.

Délimitation du sujet et éléments de définition :

La question de la délimitation du suiet est essentielle. En effet, le jury a constaté cette année que la plupart des candidats avaient travaillé les questions. Néanmoins, beaucoup négligent l'analyse des termes du sujet qui devrait pourtant guider leur réflexion. Le temps de préparation au brouillon est essentiel. Ce dernier permet de délimiter le sujet, d'éviter une analyse trop hâtive qui conduit le plus souvent les candidats à traiter un aspect du sujet dans leguel ils sont plus à l'aise et de négliger d'autres éléments attendus.

Avant de rédiger l'introduction, les candidats doivent s'interroger sur les définitions des termes appropriées en fonction du sujet. En effet, les mots utilisés ne sont pas donnés de facon arbitraire et les définitions apportées n'ont de sens que si elles permettent la mise en lien avec les autres termes. Les deux erreurs les plus fréquentes ont porté sur les termes « espaces » et « en ». Le terme espace est souvent difficile à définir quand on l'envisage seul. Or la définition du terme et son utilisation pouvaient être déterminées par les candidats en mettant en lien « espaces » et le terme « attractivité ». En procédant de la sorte, les candidats pouvaient d'emblée s'engager dans une analyse spatiale. Beaucoup de candidats se sont, au contraire, arrêtés sur le terme d'attractivité et l'ont de fait associé à celui de territoire. Cette erreur d'analyse vient aussi sans doute du fait que la plupart des candidats avaient beaucoup à dire sur l'attractivité des territoires et peut-être moins sur l'attractivité des espaces.

« Attractivité » :

Eléments de définition :

On peut ici reprendre la définition proposée par les géographes de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, à savoir la « capacité à attirer dans une direction, vers un lieu ou vers une aire ». L'« attractivité est centripète et cumulative. Elle est à la source des concentrations, des polarisations et de (...) mobilités » et peut « obéir à des logiques gravitaires »4. De même, l'attractivité « procède et participe nécessairement d'un processus d'accumulation, donc contribue à la concentration en un point de la population et/ou de facteurs économiques » (Moriconi-Ébrard, 2003). Il convient donc d'interroger les modalités de l'influence de ce processus sur son environnement ainsi que les transformations induites sur les espaces (aménagement et modifications des paysages, hausse des prix du foncier et hiérarchisation des contrastes spatiaux).

L'attractivité se mesure selon trois paramètres :

- sa portée spatiale (mesurée par une distance);
- sa nature (hommes, facteurs de production...);
- son rythme temporel (régulier, irrégulier, fréquent, exceptionnel), lié à la qualité et à la nature de ce qui attire (rareté des fonctions, des services et autres recours attractifs). »5 (Moriconi-Ébrard, 2003).

⁴ Attraction/Attractivité in Géoconfluences, disponible en ligne sur :

http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/attraction-attractivite

⁵ MORICONI-ÉBRARD François, « Attraction », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, Paris 2003, p.92.

Ainsi, au-delà du « rythme temporel », les meilleurs candidats se sont interrogés plus largement sur le rapport attractivité/temporalité nécessaire à la compréhension des logiques spatiales en France. Dans certaines bonnes copies, l'analyse des flux et des mobilités a été un moyen de justifier ce rapport attractivité/temporalité et de définir des types d'espaces.

Une attractivité à contextualiser :

Beaucoup de candidats ont oublié de remettre la question de l'attractivité dans une temporalité spécifique, celle de la troisième phase de la mondialisation, prise comme la diffusion du capitalisme à l'échelle mondiale depuis la fin des années 1980. Une contextualisation de cette attractivité était nécessaire pour inclure les éléments plus globaux définissant les critères de l'attractivité des espaces en France : diffusion de la mondialisation, logiques capitalistes, stratégies mondialisées et sélectives des FTN, des investisseurs, différenciation et hiérarchisation des espaces. Dans ce contexte, l'attractivité des espaces en France répond à des logiques multiples qui dépassent bien évidemment le cadre français. En effet, dans le contexte de globalisation ou de mondialisation financière⁶, les aires métropolitaines semblent les plus attractives pour les grandes firmes notamment s'agissant des activités de direction et plus largement du tertiaire supérieur et de l'innovation technologique. L'implantation de certaines FTN dans les aires métropolitaines va, par exemple, renforcer les hiérarchies urbaines mais également créer des polarisations à différentes échelles, à l'échelle métropolitaine. Par conséquent, du fait de la mondialisation, les espaces, et en particulier les espaces métropolitains, sont de plus en plus mis en concurrence et cherchent à attirer toujours plus d'habitants, de touristes et d'activités. L'attractivité est devenue aujourd'hui l'une des priorités des politiques d'aménagement du territoire⁷. Beaucoup de candidats ont donc, à juste titre, analysé les stratégies des acteurs qui cherchent à renforcer l'attractivité des espaces : l'Etat, les acteurs locaux, certains acteurs privés.

Attractivité, espace et temporalités :

Les meilleurs candidats se sont interrogés sur le rapport temps/espace et ses conséquences sur l'attractivité des espaces en France. Plusieurs pistes ont été envisagées par les candidats comme la contraction de l'espace-temps avec l'évolution des moyens de transport ou encore la question du cyberespace qui permet de remettre en partie en cause certaines logiques d'attractivité qui existaient jusqu'alors. L'exemple de certains acteurs politiques locaux de campagnes françaises qui équipent leurs communes en fibre optique afin d'accéder au très haut débit a été repris dans de nombreuses copies. Ces aménagements, associés au prix du foncier bien inférieur à beaucoup d'espaces urbains, permettent de rendre certains espaces ruraux attractifs pour les ménages. Le télétravail et certaines représentations positives liées à la campagne peuvent donc créer une attractivité nouvelle pour des espaces souvent en marge des grands pôles où se concentrent investissements, activités et populations. Pour autant, des processus de ce type ne remettent pas en cause les grandes logiques d'organisation spatiale en France. L'espace reste central et l'avènement d'internet n'a pas, comme le rappelle F. Lasserre, entraîné la « fin de la géographie »8. Le sujet supposait également d'envisager des degrés d'attractivité (forte à faible, en évolution, temporaire...). L'analyse des gradients géographiques c'est-àdire de « l'appartenance des lieux à des champs de force qui se déploient à différents échelons géographique »9 était particulièrement attendue.

⁶ GHORRA-GOBIN Cynthia, Dictionnaire des mondialisations, Armand Colin, collection U, 2006.

⁷ BOURDEAU-LEPAGE Lise, GOLLAIN Vincent, Attractivité et compétitivité des territoires. Théories et pratiques, CNER, Paris, 2015, 205 p.

⁸ LASSERRE Frédéric, « Internet : la fin de la géographie ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 141, mis en ligne le 31 octobre 2000.

⁹ PUMAIN Denise, « Gradient », in *Hypergéo* disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article69

« Espaces » :

D'après *Les mots de la géographie* ¹⁰, « l'espace géographique est à la fois un système de relations et un produit social organisé, celui d'une société qui a utilisé et aménagé l'espace terrestre sur lequel elle s'est installée ». Il comprend donc l'ensemble des lieux et de leurs relations. Ici, il s'agissait de proposer une définition des espaces en lien avec le concept d'attractivité. Aussi, l'espace n'est pas à envisager comme étant absolu mais comme étant relatif. Comme le rappellent Jacques Lévy et Michel Lussault, cette logique se retrouve chez Isaac Newton pour lequel « il existe un ordre intangible qui assigne aux astres des localisations résultant de la loi de la gravitation ». A cette approche positionnelle, il faut ajouter une approche relationnelle, c'est-à-dire que « les objets spatialisés entrent, à travers leurs relations, dans la construction de l'espace » ¹¹.

« France »:

La France est ici le cadre d'étude. Il ne s'agit pas d'étudier l'attractivité des espaces français ou « de France » mais « en France » : les copies ne devaient donc pas proposer de comparaison à l'échelle internationale mais un traitement des espaces à l'échelle de la France métropolitaine ou ultra-marine afin de mettre en évidence l'organisation spatiale de cette dernière à travers le prisme de l'attractivité.

Selon l'Insee, 83 % de la population française vit aujourd'hui dans une grande aire urbaine. Ces aires urbaines sont d'ailleurs les espaces qui attirent le plus de populations et d'activités, pourtant elles n'occupent que 41 % de la superficie du territoire national¹². Les autres espaces sont-ils pour autant répulsifs ? En fonction de la nature de l'attractivité (résidentielle, touristique, industrielle, métropolitaine...), on aboutit à des structures spatiales spécifiques en France et des paysages qu'il pouvait être pertinent d'expliquer.

Les meilleurs analyses de candidats faisaient le lien entre l'attractivité des espaces et les mutations qui affectent le territoire français :

- les processus spatiaux de mondialisation et de métropolisation,
- les mutations sur le plan politico-institutionnel entrainant une multiplication des acteurs et des échelles d'action : décentralisation, réforme territoriale, « société civile »,
- les mutations des systèmes productifs : de nouvelles localisations industrielles et de nouvelles centralités économiques influent sur l'attractivité des espaces,
- l'affirmation des problématiques environnementales et du développement durable dans les dynamiques spatiales et les politiques d'aménagement,
- la prise en compte de contextes spécifiques notamment dans le cas des interfaces : espaces maritimes et frontaliers, littoraux...,
- ces mutations entraînent enfin des différenciations spatiales importantes : certains espaces sont valorisés tandis que d'autres apparaissent en crise ou délaissés.

Enfin, l'Outre-mer faisait partie du sujet. Or le jury a noté encore beaucoup trop d'oublis concernant les espaces ultra-marins.

10 BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, *Les mots de la géographie*, Reclus/ La Documentation Française, Paris, 2005 (3ème édition), 518 p.

11 LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, « Espace » in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris 2003, p.325-333.

12 Insee et Observatoire des territoires, disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.observatoire-desterritoires/fr/dynamiques-de-population

Quelques grands axes de réflexion attendus :

Comme chaque année, aucun plan spécifique n'était attendu par le jury. Les grands axes de réflexion organisés ici sous la forme d'un plan ne sont que des propositions.

Le sujet posé soulevait plusieurs questions : comment définir l'attractivité des espaces en France ? Quels sont les enjeux liés à l'attractivité des espaces ? Comment l'attractivité opère-t-elle une différenciation entre les espaces en France aux différentes échelles ? Comment développer l'attractivité d'un espace donné ?

A partir de ces questions multiples, le plan proposé ci-dessous est structuré par l'ambivalence de l'attractivité des espaces en France aux différentes échelles. En effet, par ses processus, elle constitue un défi pour la durabilité en entraînant une sélection des espaces, des inégalités multiples et des pressions sur l'environnement. Mais dans le même temps, elle permet le développement et la valorisation des espaces.

Proposition de plan :

<u>I. Attractivité et dynamiques spatiales en France dans le contexte de mondialisation</u> et de métropolisation

Cette partie a pour objectif de mettre en évidence l'attractivité des espaces et ses manifestations.

1. L'attractivité des espaces en France aux différentes échelles

Quels sont les espaces concernés par cette attractivité aux différentes échelles ?

- Echelle nationale : la polarisation parisienne et les métropoles, les espaces littoraux, certains espaces frontaliers, les espaces touristiques
- Echelles régionale et locale : centralités multiples des aires métropolitaines (modèle polycentrique), développement de l'attractivité des espaces en périphérie des villes (espaces "de nature", espaces récréatifs, espaces ruraux)

2. Une attractivité à l'origine de concentrations et de flux (de personnes, de capitaux, d'information...)

L'idée est de montrer que l'attractivité des espaces se manifeste par un processus d'accumulation et de concentration et par de multiples flux et interactions spatiales.

On peut donc ici mettre en évidence l'aspect dynamique de l'attractivité à travers les mobilités et les flux induits (temporaires ou définitifs, réguliers ou irréguliers).

3. Une attractivité liée à de nouvelles logiques spatiales

L'analyse s'intéresse ici aux facteurs de l'attractivité en lien avec de multiples logiques spatiales en partie renouvelées :

- centralité (théorie des lieux centraux),
- nouvelles logiques liées à l'implantation des activités (espaces productifs).
- logiques culturelles et sociales (notamment le développement d'une société du tourisme et des loisirs),
- logiques environnementales liées à la qualité du cadre de vie.

II. L'attractivité des espaces en France : des enjeux multiples face à la durabilité.

Il s'agit de montrer que l'attractivité des espaces en France interroge la notion de développement durable par les enjeux qu'elle soulève.

1. Attractivité et concurrences spatiales

L'analyse de cette concurrence spatiale peut se faire à différentes échelles. D'un côté, les espaces sont mis en concurrence pour attirer les populations et/ ou les investissements. De l'autre, au sein des espaces attractifs, peuvent se développer des formes de concurrences

spatiales (exemple des espaces littoraux attractifs caractérisés par des usages multiples et en concurrence).

2. Attractivité et inégalités socio-spatiales

Les processus d'attractivité entraînent des différenciations spatiales et sociales à l'origine d'inégalités multiples. On peut par exemple penser aux inégalités entre les espaces ruraux en fonction de la proximité de métropoles ou d'aménités favorisant le tourisme / dualisation sociale au sein des aires métropolitaines dans le cadre du modèle polycentrique.

3. Attractivité et enjeux environnementaux

Les dynamiques spatiales d'accumulation et de concentration entraînent des effets environnementaux : consommation d'espace et de ressources, pollutions, émissions de gaz à effet de serre. Exemples : les espaces littoraux ou de montagne, les espaces périurbains: consommation d'espaces le plus souvent agricoles, augmentation du nombre de déplacements, des dépenses des ménages liées à ces déplacements, diminution des interactions sociales.

L'analyse de la saturation de certains espaces peut ici mobiliser les notions de "capacité de charge" ou de "limite de changement acceptable".

III. Gérer et développer l'attractivité des espaces en France

L'analyse s'intéresse ici aux réponses apportées par les différents acteurs aux enjeux soulevés par l'attractivité des territoires. Elle peut être sous-tendue par la question suivante: faut-il renforcer l'attractivité des espaces déjà dynamiques ou bien favoriser l'attractivité des espaces qui connaissent des difficultés ?

1. Gérer l'attractivité des espaces

Il s'agit d'analyser la façon dont les acteurs gèrent l'attractivité et la concentration de populations et d'activités dans certains espaces afin d'en corriger certains effets et d'améliorer la qualité de vie des habitants de ces espaces. Exemple : les enjeux des transports et des mobilités dans les aires métropolitaines (développement des infrastructures de transport public) / la mise en place de multiples dispositifs de protection (parcs naturels périurbains, espaces protégés dans des régions de tourisme de masse...)

2. Attractivité des espaces et relations entre acteurs

Cette partie peut être l'occasion pour les candidats de s'interroger sur les acteurs et sur la pertinence des périmètres institutionnels et politiques pour le développement de l'attractivité des espaces.

En effet se pose la question des effets de la réforme territoriale sur l'attractivité des espaces. La réorganisation des compétences et le nouveau découpage régional interrogent la capacité des espaces à innover et à se démarquer des autres espaces.

Par ailleurs, les acteurs des espaces sont amenés à coopérer quelles que soient leurs compétences et leur échelle d'action. Ils développent des stratégies visant à valoriser et à rentabiliser les potentialités économiques, culturelles et "naturelles" des espaces (exemple du "marketing territorial").

3. Des politiques d'aménagement du territoire visant à développer l'attractivité des espaces

Afin de rendre certains espaces attractifs, les acteurs publics aux différentes échelles envisagent des politiques d'aménagement du territoire articulées auteur de la réalisation de grands projets d'infrastructures (autoroutes, TGV, aéroports, ports...) et des équipements (universités, parcs technologiques). Certains dispositifs visent à contribuer à l'attractivité des espaces (politique de la ville, pôles de compétitivité, pôles d'excellence rurale, patrimonialisation).

On peut attendre une analyse critique soulignant les limites de certaines de ces politiques (comme par exemple certaines gares TGV).

On peut aussi envisager d'autres types de plan notamment une troisième partie dans laquelle le candidat proposerait une typologie. Toutefois, cette dernière n'est efficace que si les critères sont clairement expliqués en amont. De même, une typologie ne doit pas amener à des répétitions d'éléments déjà développés précédemment. Enfin, la typologie ne peut pas se substituer à une conclusion qui doit clore la démonstration.

Remarques relatives à la conclusion :

Les membres du jury ont constaté que de nombreuses conclusions étaient incomplètes dans la mesure où une simple synthèse du développement était proposée.

Une ouverture est attendue de la part des candidats qui se doivent de proposer une dissertation complète.

Exemples d'ouverture en lien avec les axes de réflexion précédents :

- les candidats peuvent être amenés à « dépasser » le sujet en montrant les limites des lois de l'espace et en mettant en évidence l'apport des logiques sociales dans l'organisation spatiale de la société française.
- les candidats peuvent aussi envisager une ouverture sur l'attractivité de la France en général, en reprenant par exemple des éléments de l'analyse de Jacques Lévy dans Réinventer la France¹³.

Remarques relatives à la rédaction :

- Les candidats doivent être en mesure de rédiger une dissertation soignée et correctement rédigée. A la lecture des propositions des candidats, le jury relève encore de trop nombreuses fautes d'orthographe et de conjugaison dans les copies.
- La présentation générale des dissertations est satisfaisante dans l'ensemble. Néanmoins les très nombreux éléments glissés entre parenthèses de façon énumérée dans certaines copies ne permettent pas aux candidats d'intégrer pleinement l'information donnée dans la démonstration. Il vaudrait mieux rédiger entièrement afin de justifier plus efficacement les idées énoncées.

Remarques relatives aux croquis et à la carte de synthèse :

Carte de synthèse

Faire une carte, c'est ava

Faire une carte, c'est avant tout faire des choix. Il est parfois difficile d'être exhaustif dans la carte de synthèse. Aussi, on pouvait tout à fait envisager cette année de réaliser une carte qui traite d'un aspect essentiel du sujet tout en la commentant afin d'argumenter ses choix et d'indiquer les limites de la représentation cartographique réalisée.

Une des questions principales du sujet portait sur l'attractivité des villes en France et leurs rôles dans les dynamiques spatiales en œuvre aujourd'hui. Cette carte, à l'échelle nationale, permettait de représenter les aires urbaines qui attirent et qui cumulent les hommes et activités tout en organisant autour d'elles les espaces périphériques. Cette carte, largement inspirée de celle publiée dans *La France géographie en mouvement*¹⁴, met l'accent sur des éléments centraux du sujet :

¹³ LÉVY Jacques, Réinventer la France, Fayard, 2013.

¹⁴ Carte intitulée « Le système urbain français », publiée dans REGHEZZA-ZITT Magali, *La France, une géographie en mouvement*, La Documentation photographique n° 8096, 2013, p. 8.

✓ Les espaces en France et la polarisation parisienne

La carte permet d'insister sur le poids de l'agglomération qui attire les fonctions de commandement dans tous les domaines.

La place de Paris dans le réseau urbain français et son aire d'influence très large devaient, par ailleurs, être expliquées par le candidat dans le cœur de la démonstration.

✓ Un modèle gravitaire amplifié par les réseaux de transport.

On peut ainsi reprendre, dans la démonstration en complément de la carte, les travaux de Denise Pumain mais aussi d'Anne Bretagnolle concernant l'impact de la contraction de l'espace-temps pour certaines petites villes ou villes moyennes en France.

La question des transports dans l'attractivité des espaces en France pourrait être développée autour de quelques exemples (comme celui de l'effet TGV pour la ville d'Avignon à opposer au cas de la gare TGV Haute Picardie).

✓ L'attractivité exercée par les espaces métropolitains et de nombreux espaces littoraux (attractivité des espaces et dynamiques migratoires).

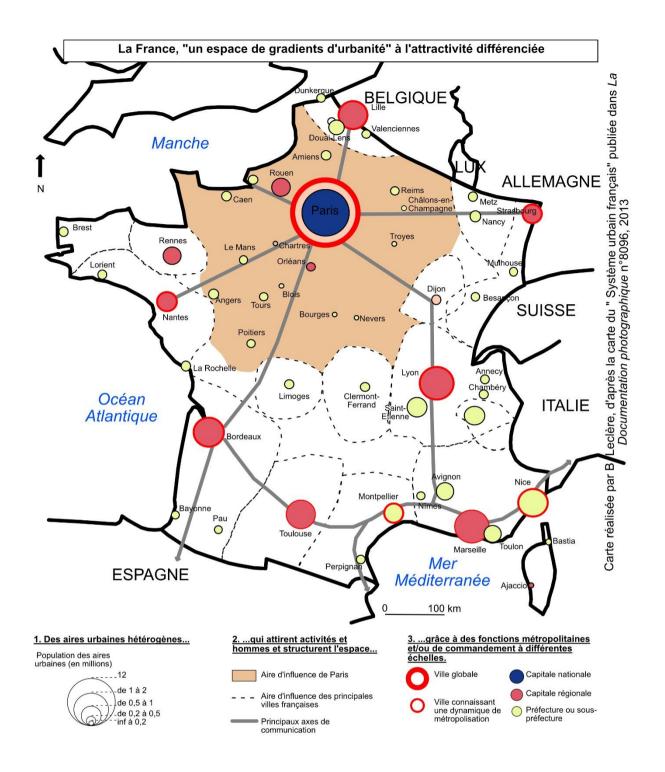
La carte permet de mettre en évidence l'attractivité des grandes aires urbaines métropolitaines où se concentre en grande partie la population française.

De la même façon, en complément de la carte, il faudrait revenir sur le caractère attractif de nombreux littoraux français.

La carte propose déjà un nombre important d'informations et traite bien de l'attractivité des espaces en France. Néanmoins, une des limites de cette représentation cartographique est l'absence de dynamique. En effet, il aurait été intéressant d'indiquer les mobilités pour mettre en évidence le rôle structurant de certains espaces (métropoles, certains espaces transfrontaliers par exemple), néanmoins faire ce choix aurait rendu la carte illisible. Un candidat qui commente ponctuellement sa carte tout au long de la copie et qui est capable d'en mesurer les manques adopte une démarche éminemment géographique.

La carte ne permet pas de mettre en évidence l'attractivité différenciée des systèmes productifs. Il aurait pu être intéressant pour les candidats de proposer une autre carte représentant les espaces productifs en France en fonction de leur attractivité et des raisons de cette attractivité. On aurait ainsi pu souligner le caractère « temporaire » de l'attractivité en mettant en évidence des espaces productifs, attractifs hier, comme le Bassin lorrain, mais qui apparaissent aujourd'hui comme répulsifs malgré les tentatives de reconversion. Une telle carte aurait permis d'illustrer les mutations des systèmes productifs avec le poids croissant des services aux entreprises mais aussi à la personne. La plupart des candidats aurait pu utiliser la carte comme base de réflexion sur le rythme temporel de l'attractivité notamment au travers des « temps » du tourisme (l'été pour une grande partie des littoraux, l'hiver pour certains espaces de montagnes).

Enfin, une carte de synthèse traite de certains phénomènes à une échelle donnée. Aussi cette dernière doit être constamment mise en lien avec le reste de la copie qui doit proposer des analyses à d'autres échelles. En effet, les aires métropolitaines en France s'organisent autour de centralités multiples (modèles polycentriques) ce qui permet de nuancer l'organisation en auréoles concentriques purement gravitaire. De la même façon, il faut nuancer certains modèles comme celui de von Thünen. Les espaces ruraux en périphérie des villes ne servent plus beaucoup le centre mais forment des espaces productifs agricoles tournés vers l'exportation à l'international. Par ailleurs, ces espaces ruraux sont attractifs pour certaines firmes (on peut penser à la Beauce par exemple).



N.B. Les contours de la carte sont volontairement gras. En effet, les candidats étaient amenés cette année à réaliser la carte de synthèse sans fond de carte. Cet exercice a posé certaines difficultés, il est donc nécessaire de s'approprier les contours de la France métropolitaine mais aussi les localisations des principales villes françaises.

Croquis intermédiaires

De même pour les croquis intermédiaires, de nombreuses possibilités s'offraient aux candidats. On peut par exemple penser aux croquis permettant de s'interroger sur l'attractivité des espaces de l'Outre-mer français (voir l'exemple de Mayotte).

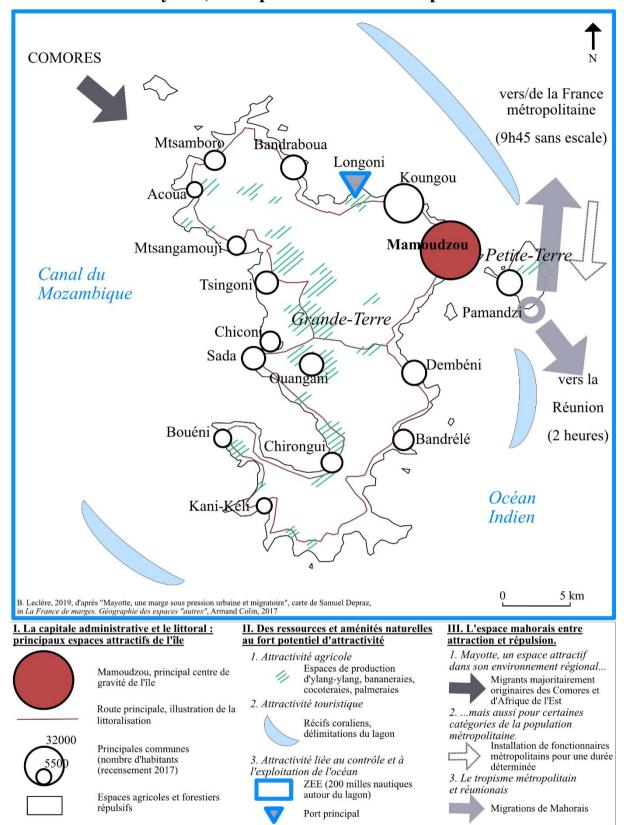
Nous rappelons ici que les croquis doivent avoir un titre, une légende organisée, une échelle, une orientation et que la sémiologie graphique doit être maîtrisée. De plus, la lisibilité est essentielle à la compréhension du croquis. Par ailleurs, le croquis est à envisager comme une démonstration et doit permettre de progresser dans le développement. La conception et la réalisation d'un croquis demandent également aux candidats des qualités de synthèse ainsi que la capacité à réadapter et/ou transformer des cartes étudiées au cours de leur préparation. Cela nécessite d'avoir la maîtrise d'un certain nombre de fonds de cartes mobilisables pour plusieurs sujets.

Tout comme pour la carte de synthèse, réaliser un croquis consiste à faire des choix. Tout ne peut être représenté, il y a donc une nécessaire simplification d'une réalité complexe dans le but de mettre en évidence certains points qui vont venir alimenter une réflexion plus générale. Par exemple, dans le croquis ci-dessous, les flux migratoires ne sont pas tous indiqués pour illustrer l'ambivalence attraction/répulsion propre à Mayotte en fonction des populations. Ajouter les mobilités fréquentes dans les deux sens entre Mayotte et les Comores, ou entre Mayotte et Madagascar (où la diaspora mahoraise est importante) aurait rendu la lecture plus complexe et « brouillé » la démonstration cartographique. On fait donc le choix ici de représenter des éléments qui vont « servir » l'analyse ce qui n'empêche pas, dans le commentaire qui suit le croquis, de nuancer les idées représentées.

Le croquis permet de s'interroger sur le rapport attraction/répulsion de l'espace mahorais. Le titre en posant d'emblée la guestion de la répulsion aide le lecteur de la copie à analyser une organisation spatiale spécifique en partant des représentations les plus fréquentes à savoir que Mayotte est un espace répulsif. Il s'agira de déconstruire cette idée en montrant que Mayotte peut être un espace attractif pour différents types de populations (travailleurs qualifiés ou non, métropolitains ou comoriens principalement) et d'activités. En effet, sont représentées, par exemple, les migrations des fonctionnaires français métropolitains qui s'installent sur l'île pour des durées limitées (quelques années avant de retourner en métropole ou de partir vers un autre espace ultra-marin) et pour qui Mayotte représente un espace attractif. Leurs salaires y sont plus importants qu'en France métropolitaine grâce à certaines primes, de même la tropicalité et l'insularité peuvent parfois être perçues comme des atouts. Néanmoins, ces représentations, qui influent sur l'attractivité des espaces, fluctuent en fonction du contexte et des acteurs. On pourra penser à l'image négative parfois véhiculée par les médias autour des questions de développement ou des migrations illégales. De même, l'enclavement ainsi que la faiblesse des liaisons à la métropole sont des données importantes à prendre en compte dans le manque d'attractivité de l'île. Pour représenter cette idée sur la carte, on fait le choix ici d'indiquer la distance-temps aux principaux espaces desservis.

Enfin, ce croquis permet à une autre échelle de montrer comment s'organise l'espace mahorais autour de deux processus : la littoralisation des activités et des hommes et le poids de la capitale administrative. L'attractivité de Mamoudzou et celle du littoral renforcent le caractère répulsif de nombreux espaces du centre de l'île. Néanmoins, ces périphéries rurales peuvent pour certaines être considérées comme des espaces attractifs notamment pour le développement de certaines activités agricoles (on pensera à la production d'ylangylang).

Mayotte, un espace ultra-marin répulsif?



Pour le jury, Anne-Claire Souali, Benjamin Leclère, Guillaume Makhlouf

Epreuve de commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents

Le commentaire de documents est une épreuve qui prend une forme particulière dans le concours de l'agrégation interne. Dans un temps plus limité que celui consenti pour les deux dissertations (cinq heures contre sept), le candidat doit étudier un corpus documentaire assez riche, en proposant une analyse scientifique et une proposition didactique cohérentes. Il va sans dire qu'en associant étroitement les dimensions scientifique et pédagogique, cette épreuve rentre pleinement dans la philosophie d'un concours interne, et constitue pour le jury un élément de valorisation essentiel. Cet exercice exigeant demande donc une préparation solide et un entraînement sérieux.

Option histoire

Sujet : « Pouvoirs et minorités en contacts dans l'espace méditerranéen, XIe-XIIIe siècles »

Remarques générales :

Les copies dans l'ensemble ont proposé une véritable réflexion sur la question des pouvoirs et des minorités dans l'espace méditerranéen entre XI^e et XIII^e siècle ; les devoirs se résumant à une introduction, ainsi que les analyses totalement hors sujet ont été assez rares, ce qui témoigne du fait que les candidats ayant composé ont, dans leur majorité, su appréhender les enjeux de cette question d'histoire médiévale alors même que la bibliographie disponible était riche mais éclatée.

Il importe toutefois de souligner que l'introduction devait présenter une véritable analyse des termes proposés dans l'intitulé, en évitant les généralités hors sujet (notamment des réflexions sur le contemporain ou sur la période des débuts de l'Islam en ce qui concerne la partie islamique du sujet) et/ou les anachronismes. La question au programme est une question de nature politique qui entend examiner la façon dont les pouvoirs présents autour du bassin méditerranéen appréhendent et gouvernent les groupes distincts aux plans culturels et religieux sur lesquels ils exercent leur souveraineté. Si le comparatisme a ses vertus, les candidats devaient absolument éviter l'écueil consistant à établir une hiérarchie des régimes ou des États dans lesquels il aurait fait meilleur être minoritaire, ou un « palmarès » des régimes plus ou moins « tolérants » au Moyen Âge.

Le corrigé ci-dessous, volontairement long, n'est pas le modèle de ce que les correcteurs entendaient trouver dans les copies, mais une proposition d'éléments de réflexion, larges et exhaustifs, sur la problématique d'ensemble de la question d'histoire médiévale. Certaines copies ont élaboré d'autres plans, tout aussi cohérents.

Le concept de « contacts » (le pluriel est important) permettait d'envisager à la fois les confrontations et les échanges de natures diverses entre les pouvoirs politiques en place, ce qui permettait aux candidats de montrer qu'ils maitrisaient l'histoire chronologique de l'espace méditerranéen entre XIe et XIIIe siècle, et la question, au cœur du programme, de la gestion des minorités par ces mêmes pouvoirs. Les bonnes copies sont celles qui ont articulé dans leur problématique ces deux dimensions, en ne se contentant pas de reprendre sous forme de questions l'intitulé du sujet.

Précisons enfin que les textes peuvent être critiqués et déconstruits, sans toutefois que l'historien ne s'érige en « petit juge ». Le document 3 par exemple, extrait de la *Somme des histoires* d'Ibn al-Athîr, présente deux explications assez originales, sinon farfelues, des causes de la première croisade, mais qui témoignent néanmoins de la volonté de l'historien irakien de penser l'histoire en termes géopolitiques. Il convenait donc d'expliciter ces

documents (sans se contenter de les paraphraser), de les croiser mais aussi de les utiliser dans les différentes parties de l'argumentation.

Introduction:

Depuis les travaux historiques et géographiques du XIX^e siècle qui l'ont isolé comme un espace à part entière, le bassin méditerranéen est présenté soit comme un espace homogène, soit, à l'inverse, comme un monde binaire polarisé par les conflits entre Islam et Chrétienté. La réalité est infiniment plus complexe et le dossier documentaire se propose de présenter la diversité des pouvoirs, des sociétés et des situations dans cet espace entre XII^e et XIII^e siècle.

Les pouvoirs au XIº siècle : il s'agit principalement là des pouvoirs politiques (monde islamique comme Occident latin : empereurs, califes, rois, princes, etc.) ; la gestion des minorités est une attribution régalienne, parfois âprement disputée. Le pouvoir religieux est incarné en Occident latin par la papauté ; les choses sont différentes à Byzance où le pouvoir ecclésiastique est inféodé au pouvoir impérial. Dans le monde islamique il n'y a pas de pouvoir religieux analogue à celui de la papauté en Occident.

Dans le monde islamique :

Le XI^e siècle voit l'essoufflement des califats, identifiés comme le pouvoir des Arabes : progressivement, les califes sont mis sous tutelle par des émirs, des vizirs ou des sultans. La magistrature califale devient symbolique, mais comme c'est le seul pouvoir en théorie légitime, sultans et émirs la conservent et se font déléguer la réalité des gouvernements. La seconde moitié du XI^e siècle correspond à la montée en puissance de ce que l'historiographie nomme les « peuples nouveaux », qui sont nouveaux en ceci qu'ils dirigent désormais, prenant le relais des Arabes : Turcs à l'est ; Berbères à l'ouest :

- Les Turcs seljoukides mettent sous tutelle le califat abbasside à partir de 1055 au nom de la défense armée du sunnisme ; ils sont tournés vers les provinces de l'est (qui ne sont pas à notre programme) mais ils interviennent également en Syrie où ils guerroient contre les Fatimides, les Byzantins, et plus tard les Croisés. Dans la seconde moitié du XIIe, ils cèdent le pas en Syrie à leurs épigones zenguides (des Turcs également) dont l'un des grands souverains est Nûr al-Dîn (1147-1174), acteur majeur de la contre-croisade islamique. A sa mort, c'est son lieutenant, Saladin (qui est kurde) qui recueille (par la force...) son héritage ; il réussit à faire tomber le califat shiite des Fatimides, devient le maître de l'Égypte et d'une partie de la Syrie. A partir de 1250, ce sont des esclaves-soldats, les Mamelouks, qui règnent sur la Syrie et l'Égypte en prenant le titre de sultan.
- Les Berbères almoravides réussissent à unir sous leur pouvoir la moitié ouest du Maghreb plus l'Espagne musulmane (al-Andalus), entre 1070/1090 et 1147; ils sont remplacés à partir de cette date et jusqu'au milieu du XIII^e s par un autre empire berbère, celui des Almohades (1147-1269). Ces derniers prennent le titre de calife.

En dépit des divisions politiques, ces différents pouvoirs islamiques suivent les mêmes schèmes gouvernementaux, se réfèrent au même droit, ont des visions assez proches de la gestion des sociétés, et notamment des minorités; il existe d'une certaine façon un pouvoir souverain islamique, qui se décline en plusieurs dynasties, en plusieurs États, sans pourtant que les différences ne l'emportent à l'échelle des terres islamiques du bassin méditerranéen.

Dans l'Occident latin :

La tendance générale pour les pouvoirs chrétiens d'Occident, consiste en un renforcement ou du moins en une démonstration d'autorité renforcée qui se traduit par deux entreprises majeures : la « reconquête » en péninsule Ibérique avec des avancées significatives dans le derniers tiers du XI^e s, puis dans la première moitié du XIII^e s, la croisade en Orient avec

la prise de Jérusalem en 1099 et la constitution des États Latins (avant qu'ils ne refluent à partir de la fin du XIIe s), et même peut-être une troisième : la substitution en Italie du sud et en Sicile, de pouvoirs chrétiens aux pouvoirs byzantins et islamiques, dans le dernier tiers du XIe s. Les pouvoirs chrétiens sont sinon toujours triomphants, du moins conquérants. Ces évolutions politiques se produisent sur fond de construction étatique, pour ne pas dire monarchique et sur fond de recul des féodalités à partir de la fin du XIIe s. Mais là encore, il ne faut pas voir les choses de façon monolithique : les évolutions peuvent être heurtées et à l'intérieur des différents États ou ensembles étatiques, les contestations, les dissidences, les troubles créent des situations particulières. En péninsule Ibérique, les royaumes chrétiens se partagent ou se disputent les territoires conquis ; en France, le processus d'unification du royaume se fait aux dépens des grands féodaux, en particulier en Languedoc.

La papauté est également un pouvoir politique essentiel : en dépit de la séparation théorique affirmée à partir de la réforme grégorienne entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel, les papes ne cessent d'affirmer leur légitimité à intervenir dans les affaires des États, ce qui se traduit entre autre par l'appel à la Croisade, l'alliance avec les Normands pour la conquête de la Sicile, etc... Les conflits entre le pape et l'empereur ont également de profondes répercussions sur l'équilibre géopolitique de l'Occident latin.

Byzance: l'ancien empire romain d'Orient se voit amputé de ses riches provinces de Syrie et d'Égypte par les conquêtes arabes du VII^e s. Mais Constantinople n'est pas prise au VIII^e et l'empire contre-attaque même au IX^e s. dans les Balkans. Le recul est toutefois constant à partir de la seconde moitié du XI^e s. sous les assauts des Turcs Seljoukides, qui écrasent les Byzantins à la bataille de Manzikert en 1071 et s'emparent de l'Anatolie. En 1204, la quatrième croisade prend Constantinople et impose une domination latine jusqu'à la restauration d'un pouvoir byzantin en 1261.

Le concept de « minorités » :

Au Moyen Âge, le terme « minus » apparaît dans la documentation latine pour désigner certaines catégories de la population – le menu peuple, le commun -, mais n'est pas employé pour désigner les « minorités » au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Il faut donc être conscient qu'il s'agit d'une construction a posteriori. Le terme renvoie aux groupes ou aux entités qui font l'objet de minoration de la part des tutelles qui les gouvernent. Il s'agit donc ici des groupes qui sont minorisés politiquement, mais qui peuvent être majoritaires numériquement; des groupes culturels et religieux différents de ceux qui sont au pouvoir, en l'occurrence les juifs et les chrétiens sous tutelle islamique et les juifs et les musulmans sous tutelle chrétienne. Une fois opérée cette définition, il faut toutefois se garder de toute essentialisation ou naturalisation de ces groupes. La différence confessionnelle est peutêtre opérante comme mode de distinction sociale, mais elle n'est pas forcément absolue, ni exclusive. L'approche sociologique conduit à nuancer profondément la pertinence de la structure communautaire comme cadre de référence obligé. Juliette Sibon (Les juifs de Marseille au XIVe siècle, Paris, Cerf, 2011) a montré que les élites des juifs de Marseille à la fin du Moyen Âge appartenaient à la même société que les élites non juives de la ville et évoque des « frontières labiles » entre les groupes. Annliese Nef (« Les groupes religieux minoritaires et la question de leur structuration en communautés dans les sociétés médiévales chrétiennes et islamiques », dans Jocelyne Dakhlia, Wolfgang Kaiser, Les musulmans dans l'histoire de l'Europe. T. 2, Passages et contacts en Méditerranée, Paris, Albin Michel, 2013, pp. 413-440. En ligne) utilise quant à elle le concept de situation d'« entre-deux » pour qualifier ce positionnement intermédiaire.

Les critères démographiques, sociaux, économiques, etc. ne sont pas inutiles pour définir ces minorités, mais aucun d'entre eux ne suffit à lui seul à définir ces groupes ; ce sont principalement des communautés juridiques et politiques, qui sont envisagées dans le cadre

des rapports qu'elles entretiennent avec le pouvoir auquel elles sont liées de façon contractuelle.

Il existe par ailleurs une différence structurelle entre l'Occident latin et le monde islamique : dans ce dernier, les minorités religieuses ont longtemps été des majorités démographiques. Chrétiens et juifs, parce que reconnus « Gens du Livre », ahl al-Kitâb, c'est-à-dire tenants de monothéismes que l'islam est censé avoir dépassés tout en reconnaissant se situer dans leur héritage, sont liés au pouvoir de manière contractuelle par le pacte de la dhimma, la protection fixée sur le temps long, mais attribuée de manière idéalisée au deuxième calife de l'Islam, 'Umar ibn al-Khattâb (634-644) dans le fameux Pacte de 'Umar, concédé aux chrétiens de Syrie ; en réalité élaboré entre le VIIIe et le XIe.

Les minorités constituent donc une part considérable de la société islamique et une masse de contribuables essentielle, dont le statut politique et juridique commence à être fixé dès la conquête.

Partant, est organisée de manière pragmatique une coexistence dont personne n'a jamais affirmé qu'elle se fondait sur une conception égalitaire de l'autre, ce qui n'aurait aucun sens au Moyen Âge, où l'infériorisation de nombreux autres groupes (femmes, esclaves, pauvres, non-nobles, etc.) est la norme.

Dans le monde chrétien, le cadre juridique des rapports entre les pouvoirs et les minorités religieuses est lui aussi élaboré progressivement et répond au principe général de soumission/protection.

Contacts: le terme est au cœur des programmes de 5^e; il s'agit d'un concept fourre-tout qui présuppose différentes formes de mise en présence, et une différenciation entre contacts pacifiques et contacts guerriers, ce qui est largement factice (le commerce est très souvent indissociable de la guerre et de la paix ; la traduction d'ouvrages arabes est une appropriation et non l'établissement d'une relation). La multiplicité et la diversité des contacts sont plus intéressantes si elles se fondent non pas sur l'opposition qu'on vient de mentionner, mais sur :

- les contacts entre les pouvoirs (i.e. entre pouvoirs chrétiens et musulmans).
- les contacts entre minorités et pouvoirs (il s'agit moins là de contact que de gestion de ces minorités par les pouvoirs).
- les contacts au sein des mondes sociaux envisagés entre les minorités et le reste de la société.

La question des textes : effet de sources et biais

Parmi les textes qui nous sont parvenus, beaucoup disent la norme et émanent des juristes et/ou des autorités religieuses. Pas ou peu de sources de la pratique en Islam (sauf les textes de la Geniza du Caire); peuvent-ils rendre compte de réalités sociales et de situations politiques (au sens large) variées? En d'autres termes, méfions-nous des distorsions entre norme et pratique et tentons de saisir, entre les lignes des textes, parfois malgré eux, quelques éléments de la gestion quotidienne de sociétés multiconfessionnelles par les différents pouvoirs.

Le cadre géographique est celui du monde islamique méditerranéen envisagé par le programme, al-Andalus, Maghreb (+ Sicile pour le tout début du programme), Égypte, Syrie (il faut espérer que les candidats sachent que le *dâr al-Islâm* s'étend très au-delà de ce monde méditerranéen – jusqu'au sultanat de Delhi à l'est au XIIIe siècle); Byzance; Occident latin : royaumes et principautés hispaniques, sud de la France, villes italiennes, royaume normand de Sicile (Sicile plus Italie du sud). C'est le paradigme méditerranéen (espace postulé comme le lieu par excellence des échanges; construction historiographique des XIXe et XXe).

Bornes chronologiques: autre élément du paradigme méditerranéen: les contacts seraient plus intenses en Méditerranée entre XIe et XIIIe, c'est-à-dire lorsque les Latins prennent des terres à l'Islam, qu'ils dominent de leurs flottes les échanges commerciaux (à partir du XIIe), qu'ils font traduire certains pans de la science arabe, et reconquièrent l'héritage savant de la Grèce antique. Ces trois siècles sont donc traditionnellement présentés dans l'historiographie européenne comme ceux du début de la grande expansion de l'Occident, indissociable à l'échelle méditerranéenne du « temps des Croisades », depuis l'appel de Clermont en 1095 jusqu'à la chute du dernier État latin d'Orient, Saint-Jean-d'Acre, en 1291. C'est donc paradoxalement un échec, celui des entreprises en Terre sainte, qui clôt la séquence, sans toutefois remettre en cause l'essor de l'Occident latin. Lequel ne signifie pas pour autant, comme le suggèreraient des historiographies en miroir de l'Occident latin et du monde de l'Islam, que ce dernier soit en repli ; bien au contraire : il est conquérant sur d'autres fronts que la Méditerranée et réussit à chasser les Croisés.

Présentation et analyse des documents :

Doc 1 : Carte de la Méditerranée au début du XII^e, présentant la localisation des minorités chrétiennes et juives dans le monde islamique.

Doc 2: Miniature tirée du *Livre des jeux* réalisé pour le roi Alphonse X de Castille (entre 1251 et 1283). La scène figurée représente un chrétien et un musulman jouant aux échecs sous la tente du musulman. C'est ce dernier, armé (l'épée au fourreau), qui est en train de gagner la partie. Son adversaire chrétien, un jeune homme est quant à lui désarmé. Les attributs militaires, épée et lances sont remisés. La scène illustre donc la continuation de la guerre « par d'autres moyens ». Le paradoxe est qu'au moment où Alphonse X le Sage passe commande de l'ouvrage dans les années 1250, la Reconquête de la péninsule lbérique a progressé de façon très importante et que la puissance islamique a reflué très au sud de la péninsule (royaume de Grenade). Les attitudes des deux protagonistes semblent tout à fait pacifiques, les deux hommes semblant même échanger sur leurs « coups ».

Doc. 3: Extrait du *Kâmil al-Tawârikh* (*Histoire parfaite* ou *Somme des histoires*) d'Ibn al-Athîr, l'un des plus grands historiens du Moyen Âge islamique. Il naquit en Syrie en 1160 et mourut à Mossoul en 1233, au sein d'une célèbre famille de lettrés. Ouvrage de grande ampleur qui embrasse l'ensemble de l'histoire du monde islamique depuis les temps préislamiques jusqu'à l'époque d'Ibn al-Athîr et plus précisément l'année 1231.

Histoire de la totalité du monde arabo-musulman, depuis la Transoxiane jusqu'à al-Andalus. L'auteur est à la fois précis, rigoureux, clair ; il sélectionne les informations et expose ses thèses dans une langue claire et simple, dont le style est bien éloigné des envolées lyriques de ses contemporains. Il est également un témoin oculaire des événements qui affectèrent le Proche-Orient au temps des croisades. Bien plus que les autres historiens de ce temps, il tente de comprendre les enjeux politiques et économiques, la construction des légitimités et l'évolution des situations.

Doc 4: Après la prise d'Alep en 1183, Saladin affirme la nécessité de faire appliquer plus strictement la *dhimma*; mais devant les abus commis contre les minoritaires, il fait rédiger un décret par le cadi al-Fâdil, chef de la chancellerie, condamnant tous les débordements et rappelant que la *dhimma* signifie aussi la protection. Comme le rappelle ce décret accordé aux *dhimmî*, la *dhimma* impose en théorie aux minoritaires le port de signes distinctifs (ceinture, chaussures...), ce qui dans certains cas, comme ici, peut les signaler comme cibles. Saladin rappelle donc les principes fondamentaux de la *dhimma*: la soumission des *dhimmî* implique aussi leur protection par le pouvoir. Ils ont la liberté de jouir de leurs biens et d'exercer leurs activités librement. Il est interdit de les insulter ou de s'en prendre à eux physiquement ou à leurs biens. Saladin est en train d'unifier sous son pouvoir la Syrie et l'Égypte, le plus souvent au détriment d'autres princes musulmans, et veut de ce fait apparaître comme un souverain modèle, appliquant à la lettre la Loi.

Doc 5 : Lettre du responsable de la douane de Tunis au podestat de Pise afin qu'il fasse bon droit à la requête d'un juif tunisien faisant des affaires à Pise dont les créanciers pisans,

eux-mêmes juifs, refusent de rembourser le prêt qu'il leur a consenti. Tunis est un port majeur en Ifrigîya et la « douane » gère la taxation des marchandises qui y entrent et en sortent, il s'agit donc d'une institution à la fois fiscale et politique, car son produit revient aux mains du pouvoir Hafside. Pise est une des trois principales cités-États commercantes d'Italie avec Gênes et Venise. Elle est dirigée par un podestat, c'est-à-dire souvent un étranger (en l'occurrence membre du lignage milanais des Visconti) choisi pour ses qualités politiques et morales. Il supervise le gouvernement de la ville dans toutes ses déclinaisons : politique, judiciaire, militaire. Alors qu'en théorie le « juif tunisien » aurait pu en appeler au Beth Din (tribunal rabbinique) pour faire juger le contentieux qui l'oppose à ses coreligionnaires (les juifs disposent du privilège d'autonomie juridictionnelle pour les causes internes à la communauté), il choisit d'en appeler à l'autorité temporelle dont il dépend, le pouvoir hafside à travers son représentant le nadir de la douane de Tunis. Celui-là s'adresse à son alter ego à Pise, le podestat qui a autorité sur les juifs comme sur les autres Pisans. Les adversaires de 'Umar Abî I-Jadd al-'Isrâilî al-Tunisî, sont un homme et son gendre, un juif et un converti, manifestement toujours unis malgré la conversion du second, qui aurait dû en principe mettre un terme à leurs relations. Ce document illustre deux choses : le décalage entre la norme « religieuse » et son application d'une part ; d'autre part le fait que les solidarités communautaires que l'on postule souvent, le cèdent souvent devant les intérêts concrets des individus.

Doc 6 : deux chartes espagnoles définissant les modalités de la réorganisation du territoire de Murcie. La ville et sa région avaient été conquises par la Castille en 1243, mais une grande révolte des musulmans sous domination chrétienne. les Mudéiars, en 1264-1266. entraîna la réorganisation par le pouvoir de l'espace urbain et l'attribution de territoires et de droits spécifiques aux sujets juifs et musulmans du roi de Castille. La première charte est adressée à la fois aux représentants de la population musulmane et aux instances représentant le nouveau pouvoir castillan. Par cette charte Alphonse X répond aux plaintes exprimées par l'alquazil de Murcie au nom de ses habitants musulmans, à propos des violences exercées par les chrétiens dans Murcie conquise. Pour s'en prémunir, les musulmans demandent qu'un mur sépare les habitations musulmanes et chrétiennes, et partant l'établissement de quartiers confessionnels. Un quartier spécifique en périphérie de la ville, l'arrixaca, est dévolu aux musulmans qui doivent donc y déplacer leur résidence et y transporter leurs biens. Parallèlement, les chrétiens qui y habitaient auparavant doivent quitter le quartier afin que les communautés soient nettement séparées. La séparation de l'habitat est donc conçue ici comme une mesure de protection demandée par les musulmans et ordonnée par le pouvoir. L'érection de murs et de portes, ainsi que de nombreux aménagements dans la ville font aussi partie de l'arsenal des mesures protectrices mais aussi de ségrégation des communautés. Enfin, les musulmans (pour certains artisans, mais pour beaucoup paysans) se voient attribuer des terres (la moitié du terroir délimité par les répartiteurs) destinées à assurer leur subsistance.

La seconde charte organise les relations entre chrétiens et juifs sur le même territoire. La charte stipule aussi le regroupement des juifs de la ville dans un quartier spécifique délimité par les répartiteurs, au-delà d'une des portes de la ville.

La mention à plusieurs reprises des répartiteurs, illustre la « rationalisation » de la réorganisation des territoires conquis par le pouvoir castillan.

Problématique: La période allant du XI^e au XIII^e correspond à une multiplication des conflits entre Islam et Chrétientés sur différents fronts méditerranéens, mais aussi à une intensification des contacts entraînée par la confrontation. Quelles sont les répercussions des conflits entre pouvoirs chrétiens et islamiques sur les minorités internes des différents espaces étudiés? L'analyse des relations entre pouvoirs et groupes minorisés impose d'examiner les formes concrètes et juridiques que prend leur existence. La question de la reconnaissance de communautés et plus largement de la nature de la structuration communautaire est au cœur du sujet. Quels sont les types de contacts au cœur de ce monde en réseau où les minorités jouent un rôle d'intermédiaires de premier plan?

Comment des sociétés plurielles se constituent-elles et évoluent-elles entre XIe et XIIIe siècle ?

Proposition de plan:

I. Pays d'Islam et chrétientés latine et byzantine : des pouvoirs en contact

A) L'offensive franque en Méditerranée à partir de la fin du XIe siècle

Le document 3 témoigne de la lucidité de l'historien Ibn al-Athîr, qui pointe la simultanéité des attaques latines en Méditerranée ; il est l'un des premiers historiens arabes à faire le lien entre les trois fronts : al Andalus, Sicile-Ifriqîya et Syrie ; l'agresseur est présenté comme unique : les Francs (*ifranj* en arabe), nom générique donné par les chroniqueurs arabes aux chrétiens d'Occident. Pas de dénomination religieuse, mais un nom de peuple ; pas d'amalgame avec les chrétiens ; ceux d'Occident ne sont jamais confondus par les chroniqueurs arabes avec les chrétiens d'Orient vivant sous domination islamique, les *dhimmî*, ni avec les Byzantins (souvent appelés *Rûm*).

3 fronts principaux sont à juste titre pointés :

1) En péninsule Ibérique.

Au milieu du XI^e (années 1060), les royaumes chrétiens du nord passent à l'offensive contre al-Andalus, l'Espagne musulmane. Depuis la chute du puissant califat de Cordoue en 1031 à l'issue d'une longue guerre civile, une *fitna*, le territoire islamique est divisé en émirats rivaux, les royaumes des Taïfas, qui s'épuisent dans des luttes fratricides. Riches mais manquant de soldats, ils engagent dans les premières décennies du XI^e des mercenaires castillans et aragonais, qui deviennent les arbitres de leurs luttes et qui leur font payer très cher (c'est ce qu'on nomme les *parias*) le prix de leur intervention ou de leur non-intervention dans les conflits entre Andalous. En versant ces sommes d'or, les Andalous financent euxmêmes ce que l'historiographie espagnole du XIX^e nommera la *Reconquista*. À partir des années 1060, tout en maintenant la pression financière, Castillans et Aragonais prennent militairement des villes (Coïmbra, Lamego) ; le plus rude coup est porté avec la prise par Alphonse VI de Castille en 1085 de la principauté de Tolède, l'une des plus puissantes Taïfas, citée par Ibn al-Athîr ligne 3 du doc 3.

Arrivée en retour des Berbères almoravides, qui dominent la partie ouest de l'Afrique du nord depuis les années 1060 (cf. carte). Ils battent la Castille et réussissent à retenir un temps l'offensive des États chrétiens du Nord, laquelle reprend de plus belle dans les années 1120. 2e coup d'arrêt avec la domination des Berbères almohades (1147-1269), qui finissent également par être vaincus en 1212 en Espagne, lors de la bataille de Las Navas de Tolosa. Les grandes villes d'al-Andalus tombent les unes après les autres, dont Cordoue (1236), Murcie (doc. 6) en 1243 puis Séville (1248) et ne reste plus à l'Islam que le royaume nasride de Grenade (jusqu'en 1492).

2) En Sicile.

La conquête initiée dans les années 1060 se poursuit sur une trentaine d'années, jusqu'en 1090. Ibn al-Athîr conserve cette dernière date pour montrer que toutes les attaques ont lieu en même temps. Les conquérants sont cette fois des Normands, considérés à juste titre par le chroniqueur damascène comme des Francs, c'est-à-dire des Occidentaux.

A partir du début du XI^e, les princes lombards et l'empereur germanique recrutent en Italie des mercenaires normands contre Byzance. Ces derniers commencent à s'enraciner dans la région et en modifient les données politiques. Le pape finit également par s'allier aux Normands (la papauté est en lutte avec l'empire germanique d'une part, et en rupture avec Byzance d'autre part (schisme de 1054) : en 1059, Nicolas II investit les deux frères Robert Guiscard et Roger de Hauteville avec mission de conquérir les terres musulmanes ET byzantines : Roger s'attaque à La Sicile islamique dès 1060 mais aussi à la Pouille

lombarde ; prise également de Bari aux Byzantins, qui sont aux prises avec les Turcs en Orient ; Byzance cesse définitivement d'être une puissance occidentale.

La Sicile islamique est en proie à une *fitna*, une guerre civile, exactement comme en al-Andalus, ce qui la fragilise au moment de tous les dangers ; division en Taïfas, l'un des *qâyds*, Ibn al-Thumna de Syracuse, cherche l'alliance des chefs normands de Pouille et de Calabre, considérés comme de simples mercenaires, et les appelle dans l'île : le loup entre dans la bergerie...

Les sources latines médiévales sont ambiguës sur la nature de l'entreprise de Robert et de Roger: appât du gain: conquêtes contre des musulmans mais aussi contre des princes chrétiens (la traversée du détroit de Messine, la conquête de la Sicile islamique sont la suite logique de la domination qu'ils ont établie sur l'Italie du Sud). Après coup, conquête présentée comme un miracle. Cependant, les Normands ne manifestent aucune volonté de christianisation, ce dont rend bien compte Ibn al-Athîr (doc. 3). Palerme tombe en 1072. Syracuse en 1085. Sous Roger II (1101-1154), création du royaume normand de Sicile, dont l'histoire occupe toute notre période, jusqu'en 1250. Roger II constitue une flotte et bâtit une thalassocratie puissante : conquête du Sud de l'Italie, puis du littoral de l'Afrique (de Djerba à Bougie) et domine les côtes adriatiques et les îles ioniennes La reprise par la dynastie almohade des terres d'Afrique du Nord, signe la fin de cet empire maritime. Les règnes de ses successeurs, Guillaume Ier (1154-1166) puis Guillaume II (1166-1189) sont moins alorieux et expansionnistes : les souverains doivent constamment lutter contre les grands féodaux qui veulent contrôler la monarchie. Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, devient maître de la Sicile entre 1266 et 1284, puis ce sont les Aragonais qui en deviennent les maîtres.

3) En Syrie (Syrie médiévale = Syrie, Palestine, Israël, Liban, Jordanie actuels)

2 capitales alors : Damas et Jérusalem. Ibn al-Athîr fait ici allusion à ce qu'on appelle à partir de la fin du XIIIe/début XIVe les Croisades. La première croisade est prêchée par le pape Urbain II à Clermont en 1095 : deux buts clairement énoncés par le pape : aider les frères chrétiens d'Orient et canaliser la violence des sires en les envoyant se battre outremer au nom d'une guerre juste, afin de reconquérir le « fief du Christ », le lieu de sa Passion. Hiver 1096/1097, la croisade des barons est en Orient ; prise d'Antioche en 1098, prise de Jérusalem en 1099. Les villes ne sont pas rétrocédées à l'empire byzantin, les Occidentaux y fondent les quatre États latins d'Orient : comté d'Édesse, principauté d'Antioche, royaume de Jérusalem, comté de Tripoli. La contre-croisade islamique intervient à partir du milieu du XIIe: la date importante est 1187: prise de Jérusalem par Saladin, un émir kurde qui a réussi à se rendre maître de l'Égypte fatimide (1169) et d'une partie de la Syrie (doc. 3). Grâce à la troisième croisade, les Francs conservent toutefois une partie du littoral mais ne reprennent pas la Ville sainte ; toutes les croisades ultérieures sont des échecs. Fin définitive des États Latins d'Orient en 1291 avec la chute de Saint-Jean d'Acre aux mains des Mamelouks qui ont succédé aux Ayyoubides (les descendants de la famille de Saladin) en Egypte et en Syrie en 1250.

B) Des rivalités politiques multiples qui dépassent les clivages religieux

1) La division du monde islamique

Carte doc. 1: Almoravides à l'ouest; Zirides au centre; Fatimides; Zenguides; Seljoukides.

Allusion d'Ibn al-Athîr (doc. 3) aux rivalités à l'intérieur du *Dâr al-Islâm* entre le califat abbasside, mis sous tutelle par les sultans seljoukides depuis 1055, et le califat fatimide shiite du Caire. Explication fantaisiste selon laquelle le califat fatimide aurait fait appel aux Croisés, mais qui rend compte des contacts bien réels entre les deux pouvoirs après l'installation des Croisés. C'est une façon également pour Ibn al-Athîr d'accabler le califat shiite, lequel a disparu depuis 1171. C'est également l'explication des bouleversements par des causes internes au monde islamique, classique chez les chroniqueurs médiévaux. Les

États latins d'Orient ont effectivement servi de tampons entre ces deux puissants pouvoirs musulmans.

2) Les rivalités entre chrétiens d'Occident

La question des rivalités à l'intérieur du camp des Francs est également avancée, de façon truculente, par Ibn al-Athîr : Roger I, dit le Grand Comte, aurait dévié une attaque entreprise par Baudoin (peut-être Baudoin de Boulogne, frère de Godefroy de Bouillon) contre l'Ifriqîya (est du Maghreb = Tunisie actuelle plus est de l'Algérie). C'est tout à fait farfelu ; néanmoins la tiédeur des Normands de Sicile dans l'entreprise des Croisades est bien perçue. Après l'installation de Bohémont de Tarente à Antioche suite à la prise de la ville en 1098 par la première Croisade, les Normands d'Italie du sud et de Sicile ne participent que ponctuellement aux croisades, préférant mener une politique d'attaque de Byzance et des côtes africaines.

Politique menée à son sommet par Roger II, fils de Roger I^{er} (mort en 1101), qui succède à son père comme comte de Calabre et de Sicile, puis qui est élevé au rang de roi de Sicile en 1130 après avoir unifié les possessions normandes d'Italie sous son pouvoir. Il mène une ambitieuse politique d'expansion tout azimut, attaquant l'empire byzantin et l'Ifrîqiya : il conquiert Djerba en 1135, et même Mahdiyya 1148 puis presque tout le littoral de la Tunisie actuelle, profitant des divisions entre pouvoirs locaux (avec le soutien des Fatimides qui ont été chassé du Maghreb par les émirs zirides dès le milieu du XIe). Il est intéressant de noter que le souci principal est économique, et non de domination religieuse, ce que note bien lbn al-Athîr dans le doc. 3 lorsqu'il souligne le cynisme du roi normand.

3) Byzance et l'Occident : des relations complexes

Le programme de 5^e les relie au sein d'un chapitre sur les chrétientés ; mais Byzance est un empire en grande partie oriental et plus similaire par bien des aspects à l'empire islamique des VIII^e-XI^e qu'à l'Occident carolingien et son organisation proto-féodale.

L'histoire de ses relations avec l'Occident latin est complexe et riche de malentendus : demande, une fois encore, de mercenaires venus d'Europe pour contrer la poussée seljoukide en Anatolie depuis le milieu du XIe (défaite byzantine de Mantzikert en 1071) ; arrivée en retour de la première Croisade...avec des milliers de soldats. Un problème se pose dès le début de la rétrocession des villes conquises sur les Turcs par les Croisés : Antioche reste entre les mains de ces derniers, Jérusalem également. Thème de plus en plus présent de la « trahison des Grecs », de leurs alliances avec les musulmans, de la perversion de leur foi, etc. Incompréhension grandissante au cours du XIIe, conflits entre l'empire et la politique agressive menée par les Cités-États italiennes (Venise, Gênes, Pise) qui aboutissent à l'expulsion des Vénitiens en 1171 puis au massacre des Latins en 1182. La quatrième croisade, qui devait reprendre Jérusalem, perdue en 1187, est déviée par les Vénitiens et prend Constantinople en 1204. La ville est mise à sac et ne s'en remettra jamais vraiment, l'empire est désormais dirigé par des Latins. Il s'agit d'une césure bien plus forte et durable que celle créée par le schisme de 1054.

C) L'offensive commerciale en Méditerranée : une affaire très politique

La Méditerranée, contrairement à la thèse d'Henri Pirenne (*Mahomet et Charlemagne*, paru en 1937), n'a pas vu les échanges commerciaux s'interrompre lors de l'expansion islamique. Le commerce est dominé jusqu'aux XIe-XIIe par les marchands venus des pays d'Islam (juifs, musulmans et chrétiens), cf. C. Picard *La Mer des Califes*. Le XIIe s correspond à un basculement qui met en contact des pouvoirs nouveaux en Méditerranée, notamment des Italiens. Les croisades, loin de mettre un terme aux échanges commerciaux, dynamisent davantage les flux de toutes sortes.

Les acteurs principaux de cette mutation sont d'abord les Cités-États italiennes, libérées de la tutelle impériale au XII^e, qui fondent leur puissance sur leur autonomie politique et sur leur expansion économique et commerciale. Ces cités, Gênes, Pise (doc. 5), Venise notamment, condamnées à une féroce concurrence sur le territoire même de la péninsule

Italienne en raison de l'exiguïté du territoire, développent une politique d'expansion à l'échelle de l'ensemble du bassin méditerranéen, établissant des relations qui fluctuent au gré des rapports de force avec l'empire byzantin et le monde islamique. Ces États établissent des traités avec le monde islamique et l'empire byzantin qui sont des traités officiels relevant de la sphère du politique. Le doc 5 montre la cordialité et la diplomatie qui régissent les relations entre le podestat de Pise et le pouvoir hafside de Tunis.

Les traités, instruments politiques des relations commerciales

Les traités de commerce sont des traités d'État à État (cf. travaux de D. Valérian), et à ce titre relèvent des contacts entre pouvoirs. Le doc 5 illustre les relations commerciales entre Pise et Tunis supervisées par le podestat de Pise et le représentant du pourvoir hafside de Tunis ; il est donc tout à fait artificiel de distinguer commerce et politique.

Par exemple, les empereurs byzantins ont besoin de l'aide des flottes de Venise contre les Normands d'Italie du sud qui ne masquent pas leur volonté de conquérir l'empire. En échange, les empereurs sont contraints d'accorder aux Vénitiens d'importants privilèges commerciaux dans l'empire. Les méfiances réciproques expliquent en grande partie le rôle joué par Venise dans le détournement de la 4^e croisade sur Constantinople en 1204 (les Génois s'y opposèrent, sans succès).

Les principaux acteurs de ces « guerres commerciales » ne sont pas des particuliers, mais les élites marchandes qui sont aussi des élites politiques à la tête des Cités-États italiennes, qui exercent le contrôle sur les gouvernements communaux.

En Orient, les cités-États italiennes concluent des traités avec les Fatimides, puis Saladin et ses successeurs ; les marchands bénéficient d'une sauvegarde (amân) collective dans les États avec lesquels ils concluent des traités.

De même, le doc 3 illustre bien les stratégies mises en œuvre par les souverains normands qui ne font pas de différence entre guerre et commerce. Dans le doc. 3 : le roi normand mène une ambitieuse politique d'expansion tout azimut, attaquant l'empire byzantin et l'Ifriqîya : il conquiert Djerba en 1135, et même Mahdiyya 1148 puis presque tout le littoral de la Tunisie actuelle, profitant des divisions entre pouvoirs locaux (soutien des Fatimides). Il est intéressant de noter que le souci principal est économique. Son principal but est de protéger les échanges entre Sicile et Afrique du Nord, et c'est pour cela qu'il crée des sortes de villes comptoirs. Il veut notamment protéger le commerce : or africain contre blé sicilien. Dans le cas des Normands de Sicile, il est impossible de distinguer commerce et guerre ; ce sont les facettes d'un même expansionnisme.

II. Contrainte et protection, les deux pôles de la domination exercée sur les minorités

A) Les ambiguïtés des statuts juridiques : une fixation progressive

1) La dhimma

L'empire de l'Islam a connu dès sa naissance des sociétés multiconfessionnelles, c'est-àdire la coexistence, le plus souvent pacifique, de musulmans, de chrétiens, de juifs et même de zoroastriens (on mesure le pragmatisme du pouvoir qui n'aurait pu convertir par la force des millions de tenants de cette religion dans l'ancien empire perse sassanide), coexistence qui est l'une des caractéristiques de la plupart des sociétés impériales.

Les premières mentions de la *dhimma* apparaissent logiquement dans des *Livres des impôts* (*Kitâb al-Kharâj*) dès le VIII^e siècle parce qu'il s'agit de fixer le montant des taxes dont doivent s'acquitter juifs et chrétiens, taxes supérieures par principe à celles payées par les musulmans (pour lesquels le seul impôt légal est, en théorie, la *zakât*, l'aumône légale). Le pouvoir s'est ainsi parfois opposé aux conversions des chrétiens (comme en Bas Iraq au VII^e siècle) car sinon les impôts auraient été moins importants...

Les textes fixant de manière juridique les modalités de la *dhimma* sont postérieurs à ces *Livres des impôts* ; ils ont été vraisemblablement rédigés entre le VIIIe et le XIe siècle, et la

version la plus complète dont nous disposons figure dans un miroir au prince du XIIe siècle, le *Sirâj al-Mulûk*, d'al-Turtushî, un Andalou du XIIe siècle. Il attribue la fixation de la *dhimma* au deuxième calife, 'Umar ibn al-Khattâb (634-644), pour lui conférer un aspect canonique. Les principales dispositions sont la distinction entre communautés (d'où la nécessité de porter des signes distinctifs comme le rappelle le doc. 4 – une mesure très tardive, qui n'aurait eu aucun sens à l'époque de 'Umar alors que 90% de la population ne professait pas l'islam), le désarmement des *dhimmî*, le paiement d'un impôt (la *djiziya*) supérieur à celui que doivent les musulmans, en échange de la possibilité pour ces « Gens du Livre », ces tenants des monothéismes antérieurs dont l'islam se prétend l'aboutissement, de pratiquer leur religion et d'être protégés par le pouvoir. C'est cette Loi qui est évoquée dans le décret de Saladin (doc.4). Toutes sortes de dispositions ont pu être ajoutées ou enlevées, comme l'interdiction de construire de nouveaux lieux de culte voire même de réparer les existants (une mesure qui n'a que rarement été appliquée).

La norme juridique a donc été élaborée sur le long terme, au gré des contextes et des besoins formulés par le pouvoir, en réemployant parfois des dispositions existant dans l'empire perse sassanide ou dans l'empire romain (notamment concernant les juifs). Ces textes juridiques ne rendent que très partiellement compte des réalités sociales et des pratiques, et il convient de se méfier considérablement de l'effet de sources : quand on répète inlassablement que les *dhimmî* ne doivent pas monter à cheval, doivent porter des signes distinctifs et ne peuvent se mélanger aux musulmans, c'est précisément parce qu'il se passe le contraire au sein de sociétés auxquels ils sont pleinement intégrés.

Cette fixation progressive de la norme explique aussi la pluralité des applications : le pouvoir bénéficie de tout un arsenal dont il peut user à sa guise, le plus souvent dans un but d'affirmation de sa légitimité ; c'est pour cela que Saladin réaffirme la nécessité d'une application ferme de la *dhimma* lorsqu'il prend Alep en 1183 (doc. 5) ; il veut se comporter en souverain islamique modèle, alors même qu'il vient de prendre par la force Alep à son légitime détenteur, le fils de Nûr al-Dîn, l'ancien maître de Saladin.

2) Le « statut des juifs » : ludei nostri ou ludei servi regis :

La fixation progressive du statut des juifs qui illustre ou accompagne la communautarisation des minorités s'observe en parallèle de la construction de l'État dans les territoires d'Occident à partir de la fin du XIIe s. Le « statut des juifs » s'affine progressivement autour d'un principe fondamental qui fait des minorités religieuses le domaine réservé du prince qui réaffirme régulièrement cette exceptionnalité face aux seigneurs et face à l'Église. Dans le fuero de Teruel - comme ailleurs en Occident - accordé par Alphonse II en 1176 aux habitants de la ville qu'il vient de fonder en Aragon, les juifs et les musulmans sont dits Servi camere. Plutôt qu'une servitude au sens où on l'entend dans le monde rural, il faut la comprendre comme une relation de service qui engendre des contreparties : protection du prince et personnalité juridique et légale. La charte d'Alphonse X (doc 6) illustre bien le recours à la loi juive ou à la loi coranique pour les affaires internes aux communautés, contre une contribution fiscale spécifique (pecha, tallia judeorum, et autres « subsides » levés systématiquement sur les juifs pour financer des opérations ponctuelles : expéditions, mariages, couronnements). L'expression ludei nostri qui met l'accent sur la « propriété » des juifs par le pouvoir (mais qui désigne en réalité la relation particulière qui les unit) en est une variante observée dans le royaume de France, où Louis VIII emploie l'expression dès 1223 et dans la Couronne d'Aragon où Jacques ler le Conquérant l'emploie à la même époque.

Cette relation particulière est bien comprise par les contemporains et peut parfois devenir un abcès de fixation lorsque le pouvoir royal suscite le mécontentement (Cf. David Nirenberg, *Pouvoir et minorités...*).

Les communautés sont alors visibles dans les sources à travers des termes précis : *universitas, communitas, aljama* et sont incarnées par des agents – *neemanim, berurim* - qui les représentent officiellement. Cette organisation constitue un ensemble de privilèges

pour la minorité juive : reconnaissance d'une personnalité religieuse, culturelle et juridique avec à chaque fois les infrastructures ou les institutions qui en permettent la pérennité :

- -infrastructures communautaires : synagogues, (scola sive synagoga), mikvés, boucheries.
- -institutions juridiques : scribanie, beth din, instrumentation en hébreu
- -confirmations d'exceptions : polygamie, divorce.

Ce fonctionnement fait l'objet de reconnaissances régulières, les privilèges sont republiés lors de l'intronisation des nouveaux souverains, ou bien confirmés lorsque des contentieux ou des frictions locales ont entraîné leur remise en question par les pouvoirs locaux. Ils sont alors un symbole et un instrument de prééminence pour le pouvoir royal qui les confirme.

B) Rôles et fonctions des minoritaires au service du pouvoir

Dans plusieurs États d'Occident, en particulier dans les espaces de contact (Sicile – péninsule Ibérique), mais pas seulement (on observe la même tendance dans le royaume de France) les minorités assument le rôle d'auxiliaires à un moment où le pouvoir central réaffirme son autorité sur les populations face aux pouvoirs concurrents (aristocratie ou Église).

1) En péninsule Ibérique

- Dans le monde islamique :

Certains juifs et chrétiens occupent des postes de pouvoir : on connaît ainsi plusieurs vizirs fatimides juifs ou chrétiens qui pour certains sont des convertis de facade, et qui pour d'autres ont conservé leur religion ; plusieurs vizirs juifs ont exercé de hautes fonctions en al-Andalus au XIe siècle : Samuel ibn Nagrella à Grenade, sous la dynastie des émirs zirides, puis son fils Joseph ibn Nagrella. Celui-ci est massacré en 1066, ainsi que plusieurs milliers de ses coreligionnaires. Dans nombre d'ouvrages, on signale simplement qu'il a été mis à mort parce que juif et qu'il s'agit de la fin de l'âge d'or d'une coexistence pacifique en al-Andalus; la situation est un peu plus complexe : c'est d'abord parce qu'il était vizir (et d'autres hauts fonctionnaires avant lui, musulmans, ont subi le même sort et une partie de leur parentèle a été massacrée ; certes pas dans les mêmes proportions). Cela permet toutefois de mettre en lumière un processus dont on peut trouver des échos dans le monde chrétien : les princes peuvent utiliser des minoritaires dans certains tâches d'exercice du pouvoir et de prélèvement de l'impôt précisément parce que devant tout au souverain, ils sont censés lui être plus fidèles et de ce fait plus fiables. Samuel ibn Nagrella, en tant que vizir, avait également mené les troupes de Grenade au combat contre l'émirat arabe de Séville. Nous sommes donc là en présence d'une application de la dhimma tout sauf conventionnelle.

- Dans les États chrétiens :

Les juifs, qui n'ont jamais exercé de souveraineté politique en diaspora et n'ont donc jamais été vaincus, jouent un rôle stratégique dans les territoires reconquis au lendemain de la conquête à Majorque ou dans le royaume de Valence au milieu du XIIIe s. Leur maîtrise de l'arabe et leur présence multiséculaire sur ces territoires font qu'ils sont les intermédiaires naturels entre les nouveaux pouvoirs et les musulmans devenus minoritaires au plan politique mais toujours majoritaires en nombre, ils jouent donc le rôle indispensable de courroie de transmission du pouvoir. Concrètement ils en tirent des contreparties de natures diverses : économiques : ils se font attribuer des lots de terre ou des lots urbains, administratives : ils assument les fonctions de juges, de collecteurs d'impôts, d'interprètes, de bayles...

Les juifs assument le rôle d'intermédiaires également pour les souverains musulmans auprès de leurs homologues chrétiens. En plus de leurs activités principales, notamment le commerce, ils exercent les fonctions de diplomates ou d'interprètes au gré de leurs déplacements. C'est une hypothèse que l'on peut retenir pour 'Umar Abî I-Jadd al-'Isrâilî al-Tunisî (doc 5) qui semble protégé comme un des familiers du nadir de la douane de Tunis.

Le rôle des musulmans qui passent sous domination chrétienne dans les villes reconquises à partir du milieu du XIIIe (les mudéjars) est plus problématique car ils sont les adversaires d'hier. Dans les territoires andalous pris par la Castille, la majorité des musulmans fuient (notamment vers Grenade, restée islamique ou vers le Maghreb – comme les ancêtres du grand historien du XIVe siècle Ibn Khaldûn, qui quittent leurs propriétés de Séville après 1248 pour s'installer à Tunis) ou se convertissent ; ceux qui restent ne sont donc guère un enjeu. Dans les territoires aragonais en revanche, il semblerait que les populations de mudéjars aient pu rester plus facilement, ce qui était encouragé par les souverains qui n'étaient pas en mesure d'assurer le repeuplement de ces terres.

2) En Sicile

En Sicile, la royauté normande s'appuie également sur les minorités, y compris (et peut-être avant tout) sur les musulmans. La situation n'est pas la même qu'en péninsule Ibérique, notamment parce que les Normands sont des nouveaux venus.

Au sein de la société sicilienne, où il n'y avait guère d'empreinte latine après des siècles de présence byzantine puis islamique, les chrétiens locaux, qui avaient été des *dhimmî* au temps de la domination islamique, sont hellénophones et dans l'orbite religieuse et culturelle de Byzance. Partie intégrante de la société qui a été vaincue, ils sont eux aussi des « minoritaires » aux yeux des Normands.

Juifs et musulmans, comme l'étaient les juifs et les chrétiens sous domination islamique, conservent leurs juges (chacun est jugé selon sa Loi, islamique ou juive ; la personnalité des lois prévaut, comme ailleurs) et leur liberté et leurs lieux de culte. Comme dans les villes andalouses conquises par les princes chrétiens, les communautés des juifs sont appelées du mot d'origine arabe d'aljama. Ces hommes et ces femmes sont arabophones (précisons que la pratique de la langue arabe se maintient en Sicile, notamment grâce à l'afflux d'émigrés - juifs comme musulmans - qui continuent à arriver d'Afrique du nord en raison de l'attraction du royaume normand).

L'une des principales originalités du fonctionnement sicilien est que les musulmans, c'està-dire les vaincus, vont servir d'auxiliaires au pouvoir normand, au lieu d'être reléqués comme en Espagne (c'est une originalité à l'échelle de l'Occident latin mais il est commun dans le fonctionnement du monde islamique d'enrôler les vaincus). Riches de ce qu'ils ont appris au contact de l'Islam et de Byzance (c'est à dire de fonctionnements impériaux), les Normands reprennent des modèles de gouvernement islamique. Annliese Nef (Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XIe et XIIe, EFR, 2011) évoque même une réislamisation de la Sicile (au sens où il y a reprise de structures de domination islamiques – et non musulmanes, la distinction est importante) sous les rois normands, qui ont intérêt à gérer une société multiconfessionnelle. Il s'agit tout à la fois de diviser pour mieux régner et de contenir les ambitions des barons normands et autres grands féodaux. Il est intéressant de noter que les évêques nommés par les Normands ne mènent pas une politique de christianisation, ce dont témoigne le très faible taux de conversion de mosquées en églises, à l'exception notable de la grande-mosquée de Palerme qui est transformée en cathédrale. Les souverains normands ont également eu recours à des contingents de soldats musulmans locaux, les jund, commandés sous Roger II par un chrétien oriental, le célèbre amiral (le mot vient d'émir) Georges d'Antioche (vers 1080-1151). C'est là aussi une façon de limiter la puissance des féodaux latins, qui prennent néanmoins de plus en plus de place au sein du gouvernement central à la fin du XIIe.

3) Dans les États latins

Dans les États latins : après la conquête des villes palestiniennes lors de la première Croisade, les Francs massacrent ou expulsent juifs et musulmans dans un premier temps (ils ont interdiction de résider à Jérusalem), puis tentent de maintenir les populations en place dans les années 1110, pour ne pas trop désorganiser le territoire. Les colons latins sont nombreux et il semblerait qu'une large partie de la population du royaume soit constituée de chrétiens, occidentaux et orientaux. Les travaux de R. Ellenblum ont montré

que les autorités ont établi de nombreux villages de colons (agriculteurs) latins autour des principales villes.

Dans les zones où il reste des musulmans et des juifs, ceux-ci se trouvent dans une situation analogue aux *dhimmî* du monde islamique, notamment en ce qui concerne les taxes ; ils doivent la *capitatio*, équivalent latin de la *djiziya*, dont les Latins en revanche sont exemptés. Il faut noter toutefois que les chrétiens orientaux doivent également l'acquitter ; il n'y a pas de différenciation, comme dans le cadre du monde islamique, sur la base de la religion.

C) Une pluralité d'applications de la norme au gré des contextes

1) Le poids des événements sur l'application de la norme

Les contacts sont entre pouvoirs mais aussi entre communautés religieuses à l'intérieur de l'Occident latin comme du monde islamique. L'offensive franque sur les différents fronts mais aussi la contre-offensive islamique au Proche-Orient ont des répercussions importantes dans ces espaces. Répercussion sur les conditions de vie des minorités, mais aussi sur les rapports que les pouvoirs entretiennent avec elles. Nécessité pour le souverain d'affirmer son pouvoir sur les minorités, qui peuvent être vues parfois comme une cinquième colonne et qu'il convient donc d'identifier (cf. doc. 4).

Il y a certes des évolutions dans la situation des minorités, même s'il est impossible de distinguer une ligne claire entrainant une inexorable dégradation entre XIe et XIIIe s. Il n'empêche qu'en raison de la diminution de leur nombre au fil des vagues de conversions, les *dhimmî* ont pu de moins en moins peser sur le pouvoir pour obtenir des conditions favorables. La pression exercée par la Chrétienté sur différents fronts méditerranéens (conquêtes castillanes et aragonaises en al-Andalus ; croisades en Méditerranée orientale ; conquête de la Sicile par les Normands) a également eu de profondes répercussions sur leur situation. Comme le montre le décret de Saladin (doc. 4) le durcissement signifie parfois seulement application des modalités de la *dhimma*.

Les périodes de crises économiques et de tensions sociales ont également eu des conséquences, ainsi que la volonté des nouveaux pouvoirs sultaniens, à partir de la fin du XIº siècle, d'asseoir une légitimité aussi nouvelle que fragile sur la conformité à un modèle de souverain islamique idéal. Saladin (qui a mis à bas en Égypte le pouvoir des califes fatimides, puis qui a usurpé en Syrie l'héritage du fils de Nûr al-Dîn) doit afficher sa légitimité : il supprime les impôts non coraniques qui pesaient sur les musulmans, se fait le champion du sunnisme contre les Shiites et contre les croisés, et à ce titre renforce les modalités d'application de la *dhimma* (ce qui signifie qu'elle était appliquée de manière très lâche auparavant). Mais cela entraîne des débordements que le pouvoir ne peut tolérer, d'où le décret rappelant les bases du pacte de la *dhimma* (doc. 4). De la même façon, les chartes octroyées par Alphonse X à Murcie ont pour objectif de restaurer la paix après les violents affrontements entre chrétiens et musulmans en 1264-1266 (doc. 6).

Dans le monde islamique, la *dhimma*, dans son apparente fixité, a constitué un cadre qui repose à la fois sur la discrimination, au sens neutre du terme, et sur la protection Les rares épisodes de flambée de violence sont perçus comme une rupture de la norme, et les moments de suspension de la *dhimma* par le pouvoir ont été très rares (sous le calife fatimide al-Hakim au tout début du XIe, pour des raisons eschatologiques et politiques, et au Maghreb sous le califat almohade (1147-1269)).

Attention toutefois à l'effet de sources! Les discours du pouvoir almohade peuvent prétendre obliger à la conversion juifs et chrétiens, il n'empêche que dans les villes reconquises (cf. l'exemple de Murcie, doc. 6) par les souverains chrétiens, on trouve des populations juives, ce qui montre que l'obligation de conversion n'avait pas été appliquée.

Plus qu'une évolution du statut des minoritaires, dont les dispositions restent inchangées, on observe entre le XI^e et le XIII^e une application plus stricte de leurs principes, guidée par la nécessité exprimée avant tout par l'Église dans le monde chrétien de les identifier au sein du reste de la société. Celle-ci passe par deux voies : le port de signes distinctifs sur le vêtement (déjà stipulé pour les chrétiens et les juifs dans le cadre de la *dhimma*) prescrit

par le canon 68 du concile de Latran en 1215, et le regroupement des minoritaires dans des quartiers spécifiques; ex. de Murcie doc. 6. L'impulsion vient de l'Église, mais les puissances temporelles finissent par les appliquer avec quelques décennies de retard dans la deuxième moitié du XIIIe s.

2) Les quartiers « confessionnels » : protection et domination

Fruits du regroupement au départ spontané des minoritaires autour des infrastructures communautaires, les quartiers confessionnels - rue des juifs, jurue, juderia, call ou moreria en Occident - de formes et de tailles diverses, sont de plus en plus clairement identifiés dans la toponymie et résultent parfois, comme dans le cas de Murcie (doc 6), d'un regroupement délibéré et raisonné de la part du pouvoir. Le pouvoir royal supervise des transferts de population afin de créer des quartiers relativement homogènes.

Dans le monde islamique médiéval, s'il existe des regroupements de minoritaires dans la plupart des villes, par affinité, en raison de la proximité des lieux de culte etc, il n'existe pas de quartier confessionnel bien délimité, ce dont témoigne nombre de plaintes (on connaît des consultations juridiques en al-Andalus en ce sens) concernant le vagabondage des porcs élevés par des chrétiens dans les villes et qui pénètrent dans les jardins et les maisons des musulmans. Les plans de villes avec mention par exemple de quartiers juifs qui figurent dans les manuels de 5^e, notamment pour Damas, sont des extrapolations.

Quelques caractéristiques communes :

Dans la plupart des cas, le quartier juif ou musulman n'est jamais « excentré », il est toujours à l'intérieur des remparts et à proximité des marchés. Il se trouve généralement à proximité d'un ou de plusieurs établissements religieux (église, cathédrale, couvent, monastère). À Murcie (doc. 6) après la conquête, les quartiers juif et musulman sont déplacés et éloignés du centre, ce qui traduit la prise de possession par le pouvoir castillan de ce territoire autrefois dominé par les musulmans.

Le quartier confessionnel n'est pas toujours clairement délimité comme on le voit dans le doc 6, il n'y a pas systématiquement de clôture, même si à partir du XIII^e s les communautés demandent la possibilité d'ériger des murs et des portes afin de fermer le quartier pour se protéger contre d'éventuelles violences. À Murcie les musulmans demandent le droit de fermer leur quartier pour se protéger des violences exercées par les chrétiens.

Mais dans tous les cas, le quartier confessionnel, juif ou musulman n'est pas un « ghetto » entre les XIe et XIIIes (le regroupement se systématise et se fait de plus en plus contraint à partir du XIVe s): les habitants peuvent en sortir, l'habitat n'est pas contraint; le regroupement est volontaire et non exclusif : des voisins non-juifs habitent la juiverie ; et des juifs résident en dehors.

À Palerme, il n'y a pas de quartier juif, mais des concentrations de maisons juives (autour de la synagogue, du bain rituel - *mikvé* - de l'abattoir et de la taverne - consommation de viande et de vin kasher).

Quant à Murcie son cas est particulier parce qu'Alphonse X vient d'en faire la conquête et prend des dispositions pour « rationnaliser » son administration. Là comme ailleurs (à Barcelone ou à Marseille), les résidents sont souvent propriétaires de leurs logements, ce qui les oblige à vendre lorsqu'ils doivent changer de résidence.

III. Échanges, collaboration et coproduction : des sociétés en contacts

L'espace considéré, la Méditerranée entre le XI^e et le XIII^e s, abrite des sociétés plurielles dans lesquelles le paramètre confessionnel apparaît comme facteur distinctif aux yeux des pouvoirs essentiellement. Si des communautés distinctes sont bel et bien identifiées, elles apparaissent comme constitutives d'un même « monde social » (A. Nef), et le facteur confessionnel apparaît peu prégnant dans le cadre des relations au quotidien qui voient coexister les communautés le plus souvent pacifiquement. L'exemple « d'Abidin l'Israélite et de son gendre Baytûna le christianisé » (doc. 5) unis en affaires comme par les liens matrimoniaux en dépit de la frontière religieuse qui est censée les séparer, est à cet égard

emblématique du creuset que constituent les microsociétés plurielles des villes méditerranéennes au XIIIe s.

Au sein de ces sociétés en contacts, et symboles de la richesse des transferts qu'elles produisent, deux catégories jouent un rôle particulier : les marchands dont les réseaux couvrent pour certains l'ensemble du bassin méditerranéen, et les lettrés passeurs ou récepteurs de savoir pour eux-mêmes ou pour le pouvoir.

A) Un monde méditerranéen en réseau

1) Le rôle central des marchands

Il existe au sein du monde méditerranéen des communautés juridiquement reconnues et qui sont originales en ceci qu'elles sont certes d'une confession différente de celle du pouvoir, mais que ce n'est pas leur principale critère de distinction : il s'agit du cas particulier des marchands, qui s'installent de façon temporaire dans un territoire (parfois pour le temps de l'escale, parfois plus longtemps mais rarement plus de quelques mois), ce qui pose des problèmes politiques et juridiques nouveaux, dans un contexte général d'accroissement des échanges commerciaux à partir du XIe siècle. Les marchands latins, principalement italiens, présents dans l'empire byzantin et le monde islamique sont mieux documentés, certainement parce que bien plus nombreux, que leurs homologues musulmans dans l'Occident latin.

Dans le monde islamique, et contrairement aux minoritaires locaux, les *dhimmî*, les marchands sont des étrangers qui restent sujets de leur souverain ou de leur cité d'origine. Ce n'est pas tant leur religion qui compte que leur « nationalité ». La plupart d'entre eux sont Italiens, ou plus justement Génois, Pisans, Vénitiens, etc., même s'il existe également des marchands provençaux, aragonais etc.

La fixation de leur statut relève d'un rapport de forces permanent entre puissances, de négociations diplomatiques qui donnent lieu à la rédaction de traités de paix bilatéraux, comme celui conclu en 1234 entre Pise et les Hafsides de Tunis doc. 5.

Ces marchands étrangers sont appelés *harbî* (originaires du *dâr al-harb*), et ils sont protégés par un *amân* collectif, une sauvegarde qui garantit la personne et les biens, qui les laisse sous la souveraineté de leur pays d'origine. Ils bénéficient donc d'un statut juridique qui permet une organisation interne de ces communautés : les marchands ont leurs propres consuls (surtout à partir du XIII^e siècle), qui sont les intermédiaires entre le pouvoir musulman et les marchands de sa nation. Ils sont chefs de ces communautés et juges pour toutes les affaires internes.

Ces communautés se voient concéder des fondouks/funduq (entrepôt pour les marchandises + habitations pour les marchands, ainsi que certaines infrastructures comme une chapelle, un four etc.). Voir les travaux de D. Valérian : à Alexandrie, Pise a un fondouk en 1135, Venise en 1172, Gênes en 1192.

Ce sont des bâtiments (ou des quartiers) fermés, comme les caravansérails, et souvent situés à proximité des ports et des autorités douanières. Les musulmans peuvent y accéder, notamment pour commercer; les marchands étrangers peuvent aussi en théorie circuler librement dans les villes islamiques. Il y a toutefois une logique de ségrégation, qui permet au pouvoir de protéger ces étrangers mais aussi de les surveiller. Dans ce contexte on souligne le rôle clé des intermédiaires et interprètes, des courtiers et des drogmans, souvent de nouveaux convertis, d'anciens captifs, etc.

Approche très pragmatique des autorités, qui ne confèrent pas à ces minorités particulières de statut d'infériorité juridique ; leur situation résulte de négociations politiques entre égaux, assurant aux personnes la protection de leur métropole.

2) Une minorité actrice privilégiée du contact : les marchands juifs

Les juifs jouent un rôle important dans le commerce méditerranéen (cf. documents de la Geniza du Caire) comme l'illustre le doc 5, car ils sont présents à la fois dans le monde chrétien et dans le monde islamique ; réseaux familiaux à cheval sur les différents espaces.

3) Les interprètes : des facilitateurs

Dans sa Practica della Mercatura, manuel de commerce rédigé un peu après notre période (ca. 1340) et qui connaît une énorme diffusion parmi les marchands italiens, Francesco Pegolotti conseille en premier lieu à ceux qui voudraient faire des affaires de s'adjoindre les services d'un bon interprète sans regarder à la dépense. Il est certain que les marchands italiens installés dans le royaume de Grenade employaient les services d'interprètes locaux, souvent des juifs, pour mener leurs affaires. Nous ne pouvons pas savoir quelle langue parlait 'Umar Abî I-Jadd al-'Isrâilî al-Tunisî (doc. 5) en dehors de l'arabe, mais les lettres de créances en sa possession étaient sans doute rédigées en latin ou en italien - ou peut-être en hébreu - afin que ses créanciers puissent les comprendre et donc les signer.

B) Les transferts culturels entre amour de la science et logique impériale

1) L'amour de la science

Entre le XI^e et le XIII^e, l'Occident latin découvrit, grâce aux traductions de l'arabe au latin, des textes et des savoirs inconnus un « héritage oublié » (A. de Libera) constitué de plus d'une centaine de traités grecs de médecine, philosophie, mathématiques, astronomie, géographie, rassemblés sous le patronage des califes abbassides. Cette nouvelle *translatio studii* est à l'origine de la renaissance intellectuelle en Occident au XII^e et de l'essor des Universités au XIII^e.

La grande vague de ce mouvement se situe au XIIe, dans deux foyers essentiels : l'Espagne et la Sicile, régions conquises sur l'Islam qui sont par excellence les lieux des contacts culturels. La question des « transferts culturels » concerne effectivement les « zonesfrontières », bien plus que la Syrie (selon J. Le Goff, le bilan culturel des Croisades se résume...à l'abricot) qui mettent en contact des individus, savants, lettrés, lesquels deviennent les instruments du passage ou de la transmission d'un héritage « culturel » particulier. L'exemple phare étant celui de la redécouverte de la logica nova d'Aristote par les savants chrétiens d'Occident à l'occasion de la prise de Tolède par les armées d'Alphonse VI en 1085. Les acteurs du transfert sont les savants juifs et musulmans d'al-Andalus qui partagent la même koiné et qui se font alors les passeurs vers le monde chrétien de ce capital culturel préservé. Prenant toute la mesure de l'importance de cette redécouverte, l'archevêque de Tolède Raymond de Salvetat (1125-1152), met en place et supervise l'organisation d'un système original, celui des équipes de traducteurs. Il recrute des juifs et des mozarabes connaisseurs de la langue arabe et de la philosophie pour qu'ils l'aident à traduire en latin certaines œuvres et traités d'Avicenne, d'Algazel, d'Avicébron et des livres d'astronomie, d'astrologie et de médecine.

Tolède devient alors le lieu de rencontre des plus grands lettrés d'Occident. On peut citer l'exemple célèbre de Gérard de Crémone (1114-1187) qui fait le voyage à Tolède spécialement pour lire l'Almageste de Ptolémée en latin et qui s'installe définitivement dans la ville, se consacrant à une activité de traduction prolifique ; on note également l'exemple de juifs qui viennent depuis l'Allemagne pour se procurer des copies de manuscrits rabbiniques. Ou l'exemple du lettré juif Avendeuth qui travaille avec l'archidiacre de Ségovie, Dominicus Gundisalvus, à la traduction de l'arabe d'un traité de philosophie d'Avicenne, le De Anima (bel exemple d'une équipe universelle, traduisant un philosophe musulman de langue arabe, lui-même persan).

Attention toutefois, les plus grands savants musulmans de Tolède quittent la ville après sa conquête par Alphonse VI en 1085. Ce fut le cas d'al-Zarkalî (nommé Azarquiel par les Latins), célèbre astronome tolédan, qui partit se réfugier à Cordoue après la conquête de la ville par les chrétiens, où il mourut en 1100. Aucun des savants et traducteurs latins de Tolède ne franchit la frontière pour se rendre en al-Andalus; c'est pourtant là qu'Ibn Rushd/Averroès (mort en 1198) est en train d'écrire ses commentaires d'Aristote. Il ne s'agit guère de volonté de découvrir l'Autre, ni même d'échanges, mais d'une appropriation par les Latins des pans de la science arabe et grecque qui les intéressent.

2) Des visées politiques

Mais l'amour de la science n'est pas la seule motivation. Les pouvoirs sont en effet conscients des enjeux politiques des transferts culturels (« la culture est l'ornement de la royauté », écrit un poète arabe) et les cours de plusieurs souverains qui assument une posture « impériale » (les rois normands de Sicile, les rois de Castille, Frédéric II), deviennent entre les XIe et XIIIe s des lieux d'intense production du savoir et de rassemblement de savants. C'est le cas de Palerme où Roger II (1130-1154) confie au géographe al-Idrîsî la réalisation d'un traité de géographie universelle rédigé en arabe, le Livre de Roger, ou Agrément de celui qui est passionné pour la pérégrination à travers le monde. Ce projet n'a pas de visée stratégique, il ne doit pas servir à faire la guerre, mais il unit et harmonise le savoir accumulé depuis quatre siècles par les géographes arabes, ainsi que celui qu'auront rapporté à Palerme les hommes envoyés parcourir l'Europe avec un modèle de fiche descriptive pour les villes, les montagnes, les cours d'eau (Henri Bresc).

C'est le cas également de la cour d'Alphonse X « le Sage » (1221-1284) dont les traducteurs rejoignent la vieille école tolédane de traduction et maintiennent le système de l'équipe de deux traducteurs, qui s'ouvre avec une troisième personne chargée de transcrire simultanément la version castillane. Un témoignage de ce procédé se trouve dans la comparaison du texte du prologue des versions latine et castillane du *Libro de los juicios de las estrellas* (Livre des jugements des étoiles).

Le doc 2. la miniature tirée du *Livre des Jeux* composé pour Alphonse X entre 1251 et 1283. illustre la fusion des héritages mise en œuvre à la cour du souverain castillan qui, tout étant un conquérant est aussi un roi « sage ». À l'origine de la rédaction d'œuvres de tous genres : législatif (Siete Partidas), scientifique (Tables alphonsines et différents ouvrages d'astronomie); historique (La première Histoire de l'Espagne; une Histoire universelle); littéraire (traduction des fables de Kalîla wa Dimna); religieux (Cantigas de Santa Maria), il commande le Livre des jeux. La miniature ici représentée est tirée de la première partie du livre portant sur les échecs (la deuxième porte sur les jeux de dés, la troisième sur les jeux de tables). Le jeu d'échecs est par excellence le jeu des rois. Symbolisant la maîtrise du monde, la bataille sans mort, l'affrontement par la réflexion, il est clairement identifié comme venant d'Orient. La scène représentée peut étonner : elle donne à voir deux personnages de part et d'autre d'un plateau de jeu d'échecs, vraisemblablement un jeune homme chrétien sans aucun attribut querrier et un musulman qui porte un turban et une épée au fourreau. C'est le musulman qui a l'avantage à ce stade de la partie et accomplit un geste qui peut être interprété soit comme l'annonce de sa victoire prochaine dans le jeu, soit comme l'explication du jeu en situation d'apprentissage. Notons également qu'un verre et un flacon de vin se situent clairement du côté du musulman. Explication possible : les Musulmans sont détenteurs de certains savoirs qu'ils inculquent aux chrétiens (ce que tendrait à confirmer le fait que le jeu se joue sous la tente du musulman) et peuvent être représentés en combattants parce que dans les faits ils ne représentent plus un véritable danger dans la seconde moitié du XIIIe (les lances sont fichées en terre et non levées) : au moment où le livre est composé, les années 1250-1280, il ne reste plus à l'Islam dans la Péninsule que l'émirat nasride de Grenade, vassal de la Castille (Cordoue a été prise en 1236, Séville en 1248).

En Sicile, Frédéric II (1194-1250) attire à sa cour des savants d'Orient et d'Occident. Le plus célèbre est Michel Scott, originaire d'Écosse et formé à Tolède. Il traduisit des textes d'Avicenne, et peut-être des commentaires d'Averroès. L'introduction des textes du grand philosophe cordouan, mort en 1198, provoqua de très vifs débats dans les milieux universitaires. La dynastie des Angevins (1266-1343), nouvelle maîtresse du royaume de Sicile, poursuit dans cette voie. Importance des relations avec l'Ifriqîya dont sont importés des manuscrits, traduits le plus souvent par des juifs.

Les finalités de ces « transferts culturels » sont multiples et sont rarement de l'ordre de l'échange désintéressé. Ainsi de l'enseignement de l'hébreu et de l'arabe prodigué dans le cadre des écoles canoniales dans un premier temps (certains des chanoines de Saint Victor maitrisent l'hébreu appris au contact de juifs au XIIe s), puis des *studia* mendiants au XIIIe s: l'apprentissage et l'usage de ces langues ont pour but ultime la réfutation des thèses des infidèles, dans la logique qui avait conduit Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, à faire traduire le Coran afin de disposer à la source d'arguments de conviction efficaces. Dans certains cas, les enseignants d'hébreu sont d'anciens juifs convertis devenus les apôtres zélés du christianisme. L'exemple le plus célèbre pour la période et l'espace qui nous intéressent est celui de Paul Chrétien, qui transmet non seulement la langue mais aussi les thèmes de la doctrine juive à ses frères prêcheurs, et qui s'illustre dans la dispute de Barcelone en 1263.

Par les effets de la prédication, mais aussi pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous sommes peu renseignés, les conversions de minoritaires existent. Le doc. 5 évoque ainsi la question de la conversion, avec le cas de « Baytûna le christianisé ». Sa conversion n'a visiblement pas entraîné de rupture avec sa famille ou son milieu d'origine comme cela aurait dû être le cas, puisqu'il continue de faire des affaires avec son beau-père.

Le statut des convertis, et notamment des *conversos* en Espagne, sera un enjeu de taille à la fin du Moyen Âge.

3) L'esthétique du pouvoir : une culture partagée

Dans les terres de contact, en Sicile, Terre sainte ou Espagne, les rois et les princes latins adoptent les modèles culturels islamiques qui leur semblent prestigieux.

En Sicile, des poètes expriment en arabe les louanges du prince et de ses palais, bâtis parfois sur un modèle purement islamique comme le palais de Zisa à Palerme, édifié par Guillaume ler dans les années 1160.

Le palais des rois normands au cœur de la ville traduit la continuité du pouvoir : ce fut une forteresse punique, romaine, byzantine, puis islamique. Cet ensemble est restauré par les rois normands, qui y ajoutent de nouvelles tours et une splendide chapelle palatine, ornée de dessins orientalisants, de plafonds à alvéoles et stalactites, de caissons, de mosaïques byzantines (figure centrale du Christ Pantocrator), et de motifs religieux communs aux deux monothéismes (délices du paradis).

L'inscription dans le palais royal invite celui qui y pénètre à appuyer sa poitrine sur le chambranle de la porte d'entrée, comme c'était l'usage dans les somptueux palais fatimides du Caire. Et ce sont des inscriptions en arabe qui ornent le manteau du sacre de Roger II.

On retrouve à Séville la même continuité dans la localisation du pouvoir et la même séduction à l'égard de la culture des vaincus : la ville andalouse est prise par les Castillans en 1248 ; Alphonse X fit construire un palais de style gothique sur une partie de l'ancien palais andalou en 1256. Il fut détruit en 1356 et Pierre le Cruel fit construire un palais de style arabe par des artisans mudéjars. C'est donc un choix esthétique tout autant qu'un trophée.

Conclusion:

L'ensemble documentaire illustre la pluralité et la complexité des sociétés du pourtour du bassin méditerranéen entre XIe et XIIIe siècles. Les affrontements militaires qui rythment l'ensemble de la période entraînent une diversité de contacts, culturels, commerciaux et sociaux, qui font de cet espace un organisme vivant, parcouru par les nombreux acteurs de cette histoire. Parmi eux, les minorités jouent un rôle de premier plan. Les assignations confessionnelles mises en place par les pouvoirs, et parfois par les communautés ellesmêmes, sont toutefois rarement des limites infranchissables. Si la norme régissant la place et les attributions des minoritaires est constamment rappelée, c'est que souvent, elle est peu appliquée. Les cloisonnements sont donc imparfaits, les frontières labiles et les

circulations constantes. Les acteurs du monde méditerranéen se connaissent, au sommet du pouvoir comme à la base de la société, ils échangent et s'inspirent parfois les uns des autres, même si les autorités religieuses font tout pour limiter ces contacts. Loin de s'opposer, ou de relever de registres différents, les expéditions militaires, l'expansion commerciale et les découvertes intellectuelles sont les différentes facettes du dynamisme méditerranéen au Moyen Âge.

Pistes pour la transposition didactique :

Quelques rappels préliminaires :

Extraits du rapport du jury session 2016 :

1) « La transposition didactique, qui est une partie discriminante, est strictement obligatoire. Son absence interdit de manière automatique à une copie d'obtenir la moyenne, même si celle-ci comporte une analyse scientifique brillante. »

Extraits du document élaboré à partir de divers rapports de concours depuis 2012 :

Plusieurs niveaux d'enseignement peuvent faire l'objet de l'utilisation pédagogique développée par le candidat à partir du corpus documentaire. Le candidat est libre de son choix, toute proposition justifiée est donc acceptable du moment qu'elle est en cohérence avec le sujet dans sa globalité et avec l'analyse scientifique.

Au collège, la proposition didactique réalisée par le candidat doit intégrer des apprentissages visant à l'acquisition, par les élèves, des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Au lycée, sont attendues les références aux capacités et méthodes clairement identifiées dans les programmes.

- 2) L'articulation entre l'exposé scientifique et la transposition didactique est laissée à la libre appréciation des candidats. Il existe en fait trois possibilités :
- la transposition didactique suit le commentaire scientifique et constitue ainsi une « partie » à part entière ;
- la transposition didactique est développée au sein d'une partie du commentaire scientifique
- la transposition didactique est « filée » : elle est pleinement intégrée au commentaire scientifique et son contenu est ainsi dévoilé au fur et à mesure de l'analyse scientifique.
- 3) Le candidat choisit un nombre limité de documents dans le corpus proposé. Les candidats qui utiliseraient trop de documents ou qui ne s'appuieraient sur aucun des documents du corpus seront pénalisés.
- 4) Même si le corpus documentaire se prête à une transposition dans plusieurs niveaux d'enseignement, **le candidat en choisit un seul**. Toute proposition est acceptable dans la mesure où elle est l'expression d'un choix réfléchi et cohérent.
- 5) La transposition didactique développée par le candidat doit permettre de comprendre le travail mené en classe avec les élèves, en lien avec les objectifs d'apprentissage choisis. On doit donc voir **concrètement comment les élèves travaillent** et comprendre ce qu'ils ont à faire dans un temps imparti. A ce titre, les propositions pertinentes de rendus d'élèves seront valorisées.
- 6) Les contenus d'enseignement sont indissociables des compétences qu'ils permettent de travailler. Les compétences travaillées (collège) ou les capacités et méthodes (lycée) sont donc convoquées dans la proposition didactique. On valorisera le candidat qui, loin de se livrer à un exercice formel (lister toutes les compétences sans lien avec le travail décrit), cible de façon pertinente les compétences qui sont travaillées pendant la séance et réfléchit à une véritable articulation entre la transmission des connaissances et le travail des compétences.

Attendu	À valoriser	À sanctionner
 une présentation d'un projet didactique situé avec précision dans les programmes et les programmations une problématique valide et en cohérence avec l'analyse scientifique des documents du dossier une affirmation claire des notions et/ou concepts, connaissances, capacités et démarches à faire acquérir par les élèves un choix explicité des documents et des mises en relation, en mettant en tension leur contenu scientifique et leur apport didactique des propositions d'activités pédagogiques précises, se fixant des objectifs d'apprentissages avec les modalités pour les atteindre, donnant la part belle à l'explicitation du sens du questionnement et des invites aux productions des élèves, à la progressivité des acquisitions et à leur évaluation 	Les propositions alternatives au cours dialogué (travaux par groupes de compétences, homogènes ou hétérogènes, jeux de rôles) Les évocations	Une déclaration d'intentions Un discours didactique théorique Un énoncé des
	d'usages pertinents des TICE (tableau interactif, vidéoprojecteur) Des propositions d'évaluation formative	programmes sans rapport avec le sujet Une proposition
	Des références à des productions didactiques Des exemples de	sans rapport avec le thème du dossier
	productions attendues des élèves (croquis, schéma, carte, graphe)	Une forme indigente (travail réalisé dans l'urgence)
	Des propositions d'évaluation en cohérence avec le socle commun de connaissances et de compétences au collège	

Exemples de transposition avec sélection documentaire (classés par niveau), l'histoire médiévale étant présente en 5^{ème} (première année du cycle 4) et en seconde.

Faire travailler des élèves de cinquième ou de seconde sur des documents issus de ce corpus présente plusieurs points d'intérêt :

- permettre aux élèves de comprendre que le bassin méditerranéen est un monde complexe, qui ne se réduit pas à un affrontement entre les mondes chrétiens et le monde musulman.
- permettre aux élèves d'appréhender des réalités à partir d'un point de vue décentré, les ouvrant ainsi à d'autres approches culturelles.
- permettre aux élèves de comprendre que les contacts ne sont pas seulement des contacts guerriers et que, même en temps de guerre, d'autres formes de contacts subsistent.

Pour le collège, cycle 4, classe de 5^{ème}:

Dans le thème 1 du programme d'histoire, les élèves abordent « Chrétientés et islam (Vlème-XIIIème siècle), des mondes en contact ». L'objectif de cette étude est de montrer comment naissent et évoluent des empires, d'en dégager les facteurs d'unité (parmi lesquels la religion) ou, au contraire, de morcellement. L'étude des contacts entre ces puissances, au sein de l'espace méditerranéen, permet de mettre en relief la variété des échanges, qui ne peuvent se résumer aux conflits.

La séance aura pour objectif de faire comprendre aux élèves que les contacts entre les différentes populations installées autour de la Méditerranée ne se réduisent pas au conflit armé. Elle contribuera au domaine 2 et au domaine 5 du socle commun, en travaillant les compétences suivantes :

• Se repérer dans le temps et dans l'espace

- Analyser et comprendre un document, en particulier « extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser »
- Pratiquer différents langages en histoire.

<u>Place de la séance dans l'étude du thème :</u> dans une première partie, les élèves ont étudié les empires en présence, leurs caractéristiques politiques et religieuses et leurs évolutions. La seconde partie de l'étude portera sur les différentes formes de contacts existant entre ces empires. La fiche Eduscol propose d'aborder les contacts en synthèse des études des différents ensembles, ce qui permet de réactiver les connaissances et les repères acquis dans la première partie du thème. Elle préconise une approche à partir d'un lieu ou d'un événement contextualisé.

Le document 1 peut être utilisé pour situer les différents repères. On peut choisir de le simplifier, ou, au contraire, de laisser les mentions des minorités religieuses qui permettent de montrer que les populations des grands ensembles politiques sont marquées par la présence de minorités.

Le document 2 permet d'aborder les échanges culturels et d'ouvrir les élèves à la découverte d'un espace particulier : l'Espagne de la Reconquista. La nature du document permet d'envisager une approche en histoire des arts, la thématique 2 du programme spécifique prévoit l'étude du « manuscrit médiéval : matériaux, calligraphie, développement de l'écriture musicale et enluminure ». La présence du jeu d'échecs pourrait aussi déboucher sur un travail en EPI avec le professeur de mathématiques.

Le document 3 permet d'aborder trois formes de contacts : la guerre (guerre de conquête et croisade), les relations diplomatiques et le commerce. Le texte est long et difficile pour des élèves en début de cycle 4. On pourra choisir, et ce sera une forme de différenciation pédagogique, soit de n'en donner que quelques extraits en les contextualisant, soit d'en faciliter la lecture en soulignant les passages importants, soit, pour les élèves les plus à l'aise avec la lecture, en le donnant à partir de « En 490 (1097), ils marchèrent contre la Syrie... » jusqu'à « le mieux serait de conquérir Jérusalem ». Il présente un point de vue musulman, ce qui permet de décentrer le regard, et propose une analyse « géopolitique » des événements de la fin du XIème siècle, qui montre l'ascension des « Francs » au détriment des mondes musulmans.

Le document 4 traite du statut des dhimmis à Alep et les documents 6 traitent de la réorganisation du territoire de Murcie après la conquête. Ils seront plus difficiles à intégrer dans un corpus documentaire consacré aux contacts entre les différents ensembles politiques situés autour de la Méditerranée pour des élèves de cinquième.

Le document 5, qui traite des contacts marchands, est difficile à utiliser pour des élèves de cinquième, par son caractère très technique.

Les élèves disposeront donc d'un corpus de trois documents, les <u>documents 1, 2 et 3</u> avec une consigne leur demandant de « relever et caractériser les types de contacts entre les différentes parties du monde méditerranéen ».

La différenciation pédagogique pourra porter sur les supports (cf. *supra*), sur le questionnement qui peut aller d'une consigne très générale à un questionnement guidé sur chacun des documents, mais aussi sur la façon de faire travailler les élèves : seuls, en binômes ou en petits groupes qui auront à traiter toute ou partie du corpus. La trace écrite, construite avec les élèves à l'issue de ce travail devra permettre de comprendre que les formes de contacts ne se limitent pas à la guerre, mais incluent également des échanges commerciaux et diplomatiques et des échanges culturels. Ce travail de recherche d'informations dans des documents se prête bien à une mise en activité des élèves, en autonomie.

Le document 2 peut permettre un travail de recherches sur les origines du jeu d'échecs, transmis à l'occident à la fin du Xème siècle par les Arabes. Les élèves auront à décrire

l'image, en identifiant les deux personnages et en prêtant attention au fait que l'un est armé, alors que l'autre ne l'est pas.

Plusieurs formes de trace écrite peuvent être produites : un texte, une production cartographique, un schéma. On peut également associer croquis et texte. La trace écrite mettra en relief les différents contacts qui existent entre les mondes chrétiens (même si le monde byzantin apparaît peu dans cet ensemble documentaire) et les mondes musulmans : le commerce, les contacts diplomatiques, la guerre et les échanges culturels. On peut utiliser un outil numérique de travail collaboratif pour aboutir à cette trace écrite. L'utilisation de tablettes permet aussi une mise en commun du travail des groupes pour la construction de la trace écrite au fil de la séance.

Pour le lycée, classe de seconde :

Le thème 3 du programme d'histoire traite des « Sociétés et cultures dans l'Europe médiévale du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle ». Il s'articule autour d'une question obligatoire, « la chrétienté médiévale » et d'une question au choix parmi « Sociétés et cultures rurales » ou « Sociétés et cultures urbaines ».

Le programme précise que la question obligatoire s'appuie sur deux études, dont l'une doit « éclairer les dimensions de la christianisation en Europe (évangélisation, intégration, exclusion, répression) ». La question au choix sur « Sociétés et cultures urbaines » s'appuie sur « l'étude de deux villes en Europe, choisies dans deux aires culturelles différentes ». La fiche éduscol recommande, pour la deuxième ville, de choisir « une ville de l'aire méditerranéenne où la présence musulmane est forte ».

Trois documents du corpus peuvent permettre d'aborder la question de l'expansion de la chrétienté occidentale et d'amorcer l'étude d'une ville de l'aire méditerranéenne.

Le document 1 peut être utilisé pour replacer la chrétienté occidentale dans un contexte plus global, en insistant sur les débuts de la Reconquista. A la date de la carte en effet, la limite entre Islam et chrétienté passe un peu au sud de Tolède ; la plupart des grandes villes andalouses (Cordoue, Séville, etc.) sont encore à l'Islam. Il peut être mis en relation avec le document 3, qui permet de traiter l'expansion de la chrétienté occidentale vers la Méditerranée (Reconquista, conquête de la Sicile par les Normands, première croisade et fondation des Etats latins d'orient).

Le document 3 présente le point de vue musulman sur l'expansion de la chrétienté occidentale, en établissant la relation entre la Reconquista, la conquête de la Sicile par les Normands et les croisades. On peut noter qu'en Sicile, d'une part l'expansion de la chrétienté occidentale se fait autant au détriment des musulmans qu'à celui de la chrétienté byzantine et d'autre part, la question religieuse ne semble pas être la première préoccupation de Roger.

Le document 6, pour la fin de la période, permet un changement d'échelle en abordant la question de l'organisation territoriale du territoire de Murcie après la conquête par les chrétiens. La conquête s'accompagne en effet, sous couvert de leur protection, du déplacement de la population mudéjar de la ville, afin de la regrouper dans un seul quartier, l'Arrixaca. Il faut insister sur le fait que le regroupement dans un quartier séparé, protégé par une muraille, est une demande de la population musulmane de la ville; le texte est d'ailleurs adressé aux nouvelles autorités chrétiennes et aux autorités musulmanes. Une année plus tard, le second texte règle le sort des juifs de la ville, eux aussi regroupés dans un quartier attribué.

Le document montre également que la question des minorités et de leur protection est d'abord une question régalienne. C'est le souverain, donc le pouvoir temporel, qui est chargé de la protection des minorités. Le regroupement des populations minoritaires dans des quartiers qui leur sont réservés correspond néanmoins à la demande exprimée par l'Eglise de les identifier au sein de la société.

Les documents 2, 4 et 5 sont plus difficiles à intégrer dans le cadre du programme de seconde.

La confrontation entre les documents 1 et 2 et le document 6 permet de montrer d'une part l'extension de la chrétienté occidentale et d'autre part, en changeant d'échelle, les conséquences spatiales, mais aussi juridiques et sociales de cette extension pour la population de Murcie.

Capacités et méthodes :

- Identifier et localiser
- Changer les échelles et mettre en relation
- Exploiter, confronter et hiérarchiser des informations.

Place de la séance dans l'étude du thème : le travail sur ces documents peut servir d'introduction à la partie du cours sur « Sociétés et cultures urbaines », assurant ainsi la transition avec la question obligatoire. Les élèves disposeront des trois documents et seront guidés soit par une consigne large, soit par un questionnement plus serré sur les documents, visant à leur faire dégager « les caractéristiques de l'expansion de la chrétienté occidentale et ses conséquences territoriales, à plusieurs échelles ». Les élèves pourront travailler seuls ou en binômes.

La carte et le texte (document 3) permettent de travailler à l'échelle du bassin méditerranéen. On peut aboutir à la réalisation d'un croquis montrant l'expansion de la chrétienté occidentale en Méditerranée. Les chartes concernant la réorganisation du territoire de Murcie permettent d'appréhender les conséquences de la Reconquista à l'échelle d'une ville. Il sera intéressant de faire relever aux élèves les différents protagonistes cités dans le texte, qui permettent de rendre compte de l'organisation du pouvoir et des rôles de chacun. En trace écrite, on pourra demander aux élèves de construire un récit des conséquences de la conquête de Murcie pour les populations musulmanes et juives. On peut aussi leur faire produire un jeu de rôle qui retrace les discussions entre le souverain et les différentes autorités en place à Murcie. Ce type d'exercice peut être conçu comme un entrainement à l'oral.

Pour le jury, Florence Chaix, Claire Soussen et Emmanuelle Tixier Du Mesnil

Option géographie

Sujet: « Le tourisme et les villes »

Remarques générales sur le corpus documentaire :

Analyse du sujet :

Le sujet de cette année est un sujet croisé classique et ouvert, à même de ne pas désarçonner les candidats. Pour autant, ce type de sujet permet de distinguer ceux qui maîtrisent les démarches géographiques, l'épistémologie et les concepts, de ceux qui se limitent à des propos généraux. L'essentiel du dossier documentaire s'appuie sur la question « Les espaces du tourisme et des loisirs », même si le document 6 permet de mobiliser la question « La France, géographie générale ».

Le jury rappelle que les définitions des notions et concepts ne doivent pas plaquées « hors-sol » mais faire l'objet d'un choix raisonné et discuté de la part du candidat, en fonction, notamment, du corpus documentaire.

Les débats épistémologiques sur le tourisme d'affaires et de pèlerinage ont par exemple opportunément été rappelés à la faveur du document 3. Le singulier choisi dans le sujet permet d'appréhender le terme « tourisme » comme son générique. Même si l'on peut faire saisir la diversité des pratiques touristiques, l'accent est mis sur le phénomène et doit éviter des effets catalogue (tourisme + épithète). Certains candidats ont rappelé la définition admise par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT ou WTO en anglais) : pour autant, l'essentiel des copies s'est appuyé sur celle développée par M. Stock et R. Knafou et rappelée par ce dernier sur le site Géoconfluences de l'ENS de Lyon : « système d'acteurs, de lieux et de pratiques permettant aux individus la recréation par le déplacement et l'habiter temporaire de lieux autres. Ce système est constitué d'entreprises proposant différents services (de l'agence de voyage aux restaurateurs et hôteliers, en passant par les transporteurs et les tours opérateurs), de normes et de valeurs (pour certains, le tourisme est positif, pour d'autres, il est négatif), de lois (sur les mobilités, les congés payés, la fiscalité etc.), de touristes (qui se distinguent par leur pratiques), de lieux touristiques de qualités différentes et pouvant être de différents types (station touristique, site touristique, lieu de villégiature, ville touristifiée, métropole touristique, etc.), de marchés plus ou moins segmentés. » (Source : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/tourisme).

Pour les villes, la définition est ici difficile car il n'y a pas de seuil démographique concordant à l'échelle mondiale.

Le travail de délimitation doit d'abord être bien mené par le candidat. En effet, l'échelle est mondiale puisque le dossier documentaire a pris soin de varier les continents ; qui plus est, les espaces présentés se situent, pour trois d'entre eux, dans un pays développé, pour deux autres dans un pays en développement et les deux derniers enfin, dans un pays pétrolier majeur et un pays émergent. Ceci doit être pris en considération pour l'analyse puisqu'il influe, par exemple, sur les enjeux socio-spatiaux, les moyens disponibles ou le poids du tourisme dans les stratégies économiques. A une échelle plus grande, une attention particulière est donnée à la délimitation des espaces urbains. En effet, si les centres-villes sont représentés (document 2, 3 ou 6), le document 1 fait entrer un quartier péricentral, le document 7 la banlieue et le périurbain et le document 4 l'effet d'entrainement du tourisme urbain sur des espaces périurbains et ruraux proches (« l'arrière-pays »). Il faut enfin prendre conscience de la diversité urbaine sous-tendue par le sujet : ville mondiale (Paris), grandes métropoles (Rio de Janeiro, Taipei, Barcelone), villes touristiques de grande influence (Louxor ou La Mecque) et ville touristique plus moyenne (Essaouira).

En 1997, Jacqueline Beaujeu-Garnier a défini la ville comme « un groupement de populations agglomérées caractérisé par un effectif minimal et par une forme d'organisation économique et sociale ». Enfin, pour le tourisme et les villes, il est possible de rappeler la définition par l'équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourismes) de l'Université Paris VII de la ville touristique : « Appellation générique qui traduit plusieurs modalités de la mise en tourisme ou différents processus d'évolution des lieux touristiques : ville à fonction touristique, ville-étape, ville-station, ville « touristifiée » ».

L'axe problématique, c'est-à-dire la ligne directrice du raisonnement du candidat, est une nécessité. Le sujet étant ouvert, le jury propose la problématique suivante mais d'autres, toutes aussi pertinentes, ont pu être mises en œuvre : « Entre « overtourism » (OMT, 2018) et levier de développement, en quoi les différents projets et gestions du tourisme urbain dans le monde tentent-ils de trouver un équilibre, tout en s'adaptant à son essor et aux aspirations actuelles des touristes ? ».

A titre d'exemples, les problématiques suivantes ont été développées par certains candidats :

 « Dans le cadre des dynamiques de mondialisation et de métropolisation, comment les acteurs du tourisme ont-ils intégré cette activité dans les villes et quelles en sont les conséquences socio-spatiales ? » « En quoi le tourisme urbain peut-il être appréhendé comme un facteur de développement multiscalaire mais aussi comme un facteur de fragmentation urbaine accrue ? »

Thématiques de commentaires et développements possibles :

Le tourisme comme révélateur et catalyseur du système-monde appliqué à l'urbain

En tant que flux majeur de la mondialisation (1,3 milliards de touristes en 2018, 1400 milliards de dollars de retombées financières), le tourisme mondial suit les logiques de mise en concurrence et hiérarchisation accrue des espaces urbains. Les chiffres du **document 4** (250 000 nuitées et 4206 lits) à Essaouira sont à rapporter avec la fréquentation annuelle des monuments indiqués dans le **document 6**: à titre d'exemples, le Louvre a attiré 7,3 millions de touristes en 2018 alors que la tour Eiffel en totalise 5,8 millions. Paris est d'ailleurs la première ou l'une des premières villes touristiques mondiales (en fonction des années) avec environ 30 millions de touristes par an. On retrouve ici la polarisation des métropoles, a fortiori mondiales à l'image de Paris au détriment des villes de rang inférieur (Essaouira est une ville moyenne selon nos critères). Ce sont d'ailleurs les métropoles d'importance qui attirent les principaux évènements touristiques mondiaux : la légende du **document 7** rappelle la succession des évènements sportifs internationaux à Rio de Janeiro (jeux panaméricains en 2007, coupe du monde 2014 et JO 2016) ainsi que le tourisme religieux suscité par les JMJ (rassemblement annuel des jeunes catholiques du monde en un lieu ici Rio en 2013, à l'appel du pape).

Si l'on mobilise la typologie du MIT, Paris, Rio comme Taipei (document 5), qui est capitale politique et économique de Taïwan, sont néanmoins des villes à fonction touristique, c'est-à-dire que le tourisme n'est pas leur seule activité majeure. Les choses semblent différentes pour Louxor ou la Mecque plus spécialisées et dépendantes du tourisme.

Cette dépendance accrue peut poser problème face la volatilité du tourisme ; celleci peut remettre en cause la pérennité économique d'une ville spécialisée. Plusieurs éléments sont mobilisables :

- <u>Un certain « effet de mode » et éventuellement un cycle du tourisme urbain</u>: décollage de tout ou partie de la ville (dans le **document 4**, on parle de « demande spontanée » et dans le **document 5** de « développer l'industrie touristique du quartier de Beitou »), apogée (La Mecque **document 3**, avec des investissements colossaux « 100 milliards de dollars » et le surnom « mecca-Hattan » en référence au quartier de Manhattan à New York, un des plus visités de cette métropole) et déclin (aspect « durable » dans le **document n°2** qui apparaît deux fois, le choix de Louxor qui a été un site très prisé au tournant des XIXème et XXème siècle par la Jet-set européenne mais qui a perdu cette importance). A côté de ce cycle temporel long (sur plusieurs années voire décennies), on pensera également au principe de la saisonnalité touristique qui nécessite parfois un suréquipement pour un temps court (le Hajj pour la Mecque par exemple) par rapport aux besoins quotidiens.
 - Une vulnérabilité de la fréquentation touristique :

Quelques formes de vulnérabilité des villes touristiques peuvent être évoquées : le terrorisme (il y a eu une baisse de la fréquentation après les attentats de 2015 à Paris et les attentats contre les touristes en Egypte ont touché tous les sites d'importance comme Louxor) ; plus largement la violence / délinquance (le **document 7** évoque « *une sécurité renforcée* » pour les zones touristiques et la Favela de Vidigal dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques de Rio en 2016).

A une échelle urbaine, les espaces les plus touristiques sont aussi les espaces les plus intégrés et/ou les plus recherchés par la mondialisation : Sur le document 7, on retrouve le centre-ville qualifié de « quartier historique et de quartier des affaires », mais aussi le littoral (les 7 « zones » touristiques sont littorales ou péri-littorales comme le pain de sucre, la plage de Copacabana ou le Christ rédempteur). La diversité des services mais aussi la qualité voire la monumentalité urbanistique du quartier central attirent aussi bien les habitants que les touristes ; le document 6 est centré sur la monumentalité puisqu'il fait ressortir en utilisant la perspective les principaux monuments de Paris et leur insertion dans des espaces verts.

- <u>Un tourisme urbain qui reste marqué par la concentration spatiale et le renforcement du problème foncier</u>

Ce que nous montre le document 6 c'est que le tourisme urbain, loin d'être homogène est plutôt marqué par la concentration spatiale. L'absence d'échelle du document 6 (qui est un document publicitaire) et son découpage spatial ne nous fait pas bien prendre conscience que le circuit touristique proposé en rouge (qui est calqué sur le circuit que demandent et pratiquent la plupart des touristes internationaux) ne représente qu'une petite surface de Paris intra-muros. D'ailleurs, le tracé bleu, qui déconcentre quelque peu les touristes est qualifié de « new », c'est-à-dire récent et donc moins ancré dans les pratiques touristiques. Plus encore, ce qui ressort de la photo de la pyramide du Louvre à droite c'est que le tourisme urbain est d'abord un tourisme de lieux plutôt qu'un tourisme d'espace : le « Big bus » propose d'ailleurs, avec ses arrêts, d'aller de lieu en lieu et de ne pratiquer que visuellement les espaces publics traversés (notamment les rues). C'est cette concentration qui permet d'appliquer une « méthode quantitative » (document 2) à l'analyse touristique (comptage des personnes à l'entrée des musées par exemple). On sent bien par contre le travail qui reste à accomplir pour développer le thème 2 du sommet (document 2): « les systèmes complexes et pluriels de phénomènes et de réseaux ...imbriqués entre eux ».

La concentration pose, parfois de façon sensible, la question de la « co-présence » entre touristes et résidents : le point 5 du sommet (document 2) insiste sur le « savoir-être interculturel » qui ne va pas toujours de soi. Le document 1 est intitulé « bannière antitourisme » et parle d'un conflit relayé dans l'espace public (une « manifestation » de quartier). Si le dossier documentaire n'insiste pas sur le comportement parfois inapproprié des touristes (manifestation contre les incivilités touristiques à Amsterdam l'année dernière par exemple), il pointe du doigt les modifications foncières voire urbanistiques dans le tissu urbain au profit du tourisme et au détriment des locaux. On peut la rattacher à la demande d'un « droit à la ville » développée par H. Lefebvre ou D. Harvey.

Il est possible d'ajouter que le tourisme augmente les processus de ségrégation socio-spatiale (évoqué par les documents 3 sur La Mecque et 7 sur Rio) voire de fragmentation urbaine.

La ségrégation est un processus de mise à l'écart de groupes sociaux, résultant de stratégies spatiales concernant les lieux de résidence, mais aussi les lieux d'éducation, les lieux de travail, les lieux de loisirs, le mode de sociabilité. Elle implique à la fois des mouvements subis de relégation et des mouvements choisis de l'entre-soi : un espace ségrégé peut être habité par des pauvres ou par des riches. Elle s'alimente aux lois du marché et aux politiques urbaines. Les décisions politiques favorisent dans le **document 3** les pèlerins internationaux, plus riches et rentables que les locaux (avant-dernier paragraphe sur les dépenses des pèlerins). La séparation est verticale (le gratte-ciel où sont certains touristes et la rue pour les autres et les locaux). De même, il y a une certaine privatisation de l'espace et notamment de la vue sur la sainte mosquée (**ligne 15**). Les services sont essentiellement touristiques et calibrés pour des standings occidentaux (chaîne d'hôtels américaine Hilton, Mac Donald's, **lignes 31-32**). Il y a finalement une

acculturation forte, y compris spatiale de la ville : le tissu urbain de la ville, point de référence et d'identité pour les locaux disparaît rapidement (**ligne 5** « 95% des bâtiments millénaires rasés ») au profit d'un développement urbain non mixte. Pour autant, cette exigence d'entresoi peut se comprendre si l'on se souvient des écrasements de personnes massées autour de la Kaaba il y a quelques années encore. A Rio (**document 7**), la relégation a suivi le processus d'éviction des populations pauvres vers les banlieues par gentrification rapide : on les a donc écartés des lieux touristiques à cette occasion, mais aussi des touristes qui ne s'aventurent que rarement dans les zones plus pauvres.

La fragmentation urbaine va cependant encore plus loin car elle cantonne les populations pauvres de certaines favelas dans leur espace. Elle peut se définir brièvement comme « une coupure [partielle ou absolue] entre des parties de la ville, sur les plans social, économique et politique. » (Gervais-Lambony, 2001, cité dans Dupont et Houssay-Holzschuch). Dans une ville fragmentée, les différentes parties coexistent sur le mode du repli sur soi. Ici, à l'est de la ville, les favelas ont été plus ou moins entièrement emmurées.

- L'importance de la question des mobilités

Pour travailler cette question des mobilités, il est important d'avoir en tête la notion d'accessibilité et ses enjeux. Le site Géoconfluences le définit comme un ensemble de possibilités effectives pour relier deux lieux par un déplacement ou pour accéder à un service. L'accessibilité est une composante essentielle de la mobilité : elle représente l'offre de mobilité. Les inégalités dans l'accessibilité sont aussi génératrices de ségrégations spatiales, d'où la question fondamentale pour les acteurs de l'aménagement du droit au transport, autrement dit un droit à accéder.

En s'appuyant sur cette définition, plusieurs éléments peuvent être identifiés sur les documents.

D'abord, l'aspect multiscalaire de la réflexion. Les enjeux locaux sont abordés directement dans les documents 5 (« mobilité urbaine » dans le paratexte), 6 (« circuit urbain des Big bus ») ou 7 (légende et carte), plus indirectement sur le document 2 (« réseaux » du deuxième thème et « organisation spatiale » du troisième) et le document 1 (plage). Le document 4 sur les développements touristiques dans « l'arrière-pays d'Essaouira » permet d'envisager l'échelle régionale tandis que l'échelle mondiale est présente dans le document 7 (aéroport international), 3 (« ville mondiale » ligne 26 et « pèlerins venus de l'étranger » ligne 28) et même 2 (« destinations urbaines compétitives » dans le thème 2).

L'accessibilité conditionne la viabilité des offres d'hébergement touristique, ce qui explique la concentration de celles-ci « dans l'arrière-pays immédiat d'Essaouira » (ligne 9-10 du document 4). Les touristes recherchent souvent la proximité de l'hébergement visà-vis de leurs points d'intérêt touristique, aussi bien par commodité (ils ont parfois une connaissance très limitée de l'espace où ils sont, puisque celui-ci n'est pas leur espace habituel de vie) que par souci de temps (surtout si le temps touristique est très resserré, comme un week-end) et/ou de rupture par rapport aux mobilités pendulaires habituelles qui peuvent être longues. Lorsque la proximité se double d'une aménité paysagère, la pression touristique peut alors être forte sur l'hébergement : c'est ce qui se passe dans le document 1 pour le quartier de La Barceloneta : celui-ci cumule proximité au centre-ville de Barcelone et présence d'une côte basse littorale propice au tourisme balnéaire.

La multiplication de réseaux de transports efficaces (notamment l'aéroport international du document 7) est décisive pour l'attractivité touristique internationale mais conditionne aussi la concentration des moyens et des réseaux.

Le choix des itinéraires mais aussi le marketing développé permet de valoriser certains espaces touristiques voire de contribuer à « mettre en tourisme » certains espaces. Le circuit du Big bus (document 6) contribue à appuyer l'attrait touristique du centre de

Paris et à confirmer l'association de Paris avec « le Paris » haussmannien et monumental. Dans le document 4, le tourisme urbain « déborde » sur les espaces périurbains et même ruraux à la faveur de « circuits à thèmes » (ligne 19 : « circuit de l'arganier ... »). On s'appuie ici sur la géographie des représentations : l'arganier est en effet un arbre associé au Maroc et dans une moindre mesure à l'Algérie (deux principales aires de répartition) ; c'est aussi la source de l'huile d'argan qui connaît actuellement un essor important dans la cosmétique et surtout le bien-être. Cette association tourisme et bien-être (psychologique et physiologique) est au cœur de la mise en scène sur le métro Xinbeitou de Taipei (document 5). La mobilité s'appuie certes sur un transport en commun classique pour les villes (le métro) mais dont l'aménagement est particulièrement soigné et orienté. Pour synthétiser les lignes 12 à 22 « Le dispositif ... « enchantée » », on peut reprendre la notion de « marketing expérientiel » développée par S. Camus (2014) pour désigner un effort de "réenchantement" de la consommation : ici, on s'adresse aux cinq sens (images, sons, voire odeurs) qui sont mentionnés par l'expression « expérience sensible » dans le texte. On peut se demander si une telle mise en scène n'aboutit pas à une « disneylandisation » des espaces (S. Brunel), qui se transforment pour répondre aux aspirations touristiques.

On voit avec ce dernier exemple que les mobilités touristiques semblent au cœur des stratégies, au détriment parfois des populations locales. Le **document 7** mentionne les murs autour de certaines favelas (qui sont là pour freiner la mobilité des populations résidentes) mais aussi le problème de la ligne de métro Pavuna, qui est « sous-développée » (légende) alors qu'elle serait stratégique pour améliorer l'accessibilité et la connexion des quartiers Nord, très excentrés. Les JO de Rio ont donc eu tendance à renforcer les inégalités sociospatiales plutôt que d'être un accélérateur de recomposition urbaine plus équilibrée.

- De multiples acteurs du tourisme en villes, plus ou moins coordonnés

Le tourisme est d'abord une activité économique dont la logique de profit est portée par des acteurs privés plus ou moins spécialisés et plus ou moins importants. Ces entrepreneurs peuvent être d'échelle internationale à l'image de « Big bus » (document 6) mais surtout de « la chaîne d'hôtels de luxe Hilton » (ligne 7 document 3). Ces grands groupes ont un rayonnement publicitaire mondial et une stratégie d'homogénéisation de l'offre touristique. Certains touristes sont à la recherche de ces standards qui doivent leur assurer « un meilleur accueil » (ligne 26). La stratégie est bien la rentabilité économique. qui est souvent très bonne pour ces grands groupes : le document 3 parle de « 16 milliards d'euros de revenus » (ligne 29) en partie dans des dépenses commerciales qui n'ont pas grand-chose à voir avec le lieu et ses spécificités (« y compris ... ville sainte », lignes 30-32). Big bus (document 6) offre également un service cher en comparaison du nombre de km effectués : c'est bien un service de mobilité à « usage (presque) unique », pour des motivations de découverte et non un transport en commun classique. Leurs tarifs expliquent aussi la montée en gamme au niveau des services (circuits bis, application smartphone pour améliorer la connaissance des sites). Autour ou à la place de ces grands groupes (pour des villes moins rentables comme Essaouira) gravitent des entreprises de dimensions plus modestes comme les « agences de voyages régionales de Marrakech ou d'Agadir » (lignes 17-18 document 4) qui pilotent l'offre touristique de la ville depuis un centre urbain plus important mais relativement éloigné; le document 4 montre néanmoins qu'il peut y avoir des acteurs privés sur place (« initiatives locales », ligne 18) dont on comprend que ce sont des autoentrepreneurs qui fonctionnent en réseaux familiaux et/ou amicaux. Cette dernière organisation trouve son écho dans le troisième thème du document 2 : « Organisation spatiale ... un effet de catalyseur pour produire des revenus ».

Ces logiques économiques sont susceptibles d'engendrer conflits et oppositions avec d'autres acteurs privés qui n'ont pas directement intérêt au tourisme comme les résidents. On peut mettre en regard les **documents 1 et 7** qui abordent des formes de conflits différents. Le **document 1** montre que l'on est déjà au-delà de la tension. Ici il s'agit bien

d'un conflit « situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme » (Géographie des conflits, Amaël Cattaruzza et Pierre Sintès). Pour autant le degré d'intensité est plus fort encore à Rio puisque la sécurité des touristes doit être assurée par une force publique armée (les « UPP », unités de police pacificatrice, dont la violence a été plusieurs fois pointée du doigt par les médias internationaux).

Les pouvoirs publics nationaux et infranationaux appuient souvent le tourisme, perçu comme un levier de développement territorial. Ceux-ci sont mentionnés par différents documents, le 7 (« la volonté des pouvoirs publics », « politique concentrée dans les quartiers centraux »), le 3 (« L'Arabie saoudite » ligne 1 et « la monarchie saoudienne » ligne 34) et le 5 (« la Taipei Rapid Transit Corporation a été commissionnée ... ville de Taipei » lignes 3-4). Il est intéressant de voir que ce levier de développement est multiscalaire, alors même que l'échelle du tourisme est urbaine. Le document 3 fait de la Mecque un support de reconversion générale d'une économie de rente en une économie plus diversifiée et même de stabilité politique nationale (« mode de légitimation politique » ligne 35).

Ces efforts sont relayés par l'OMT, organisme public international dépendant de l'ONU. Celle-ci essaie de mettre en commun les actions touristiques urbaines mondiales (réflexions croisées) ; elle tente aussi de donner une grande orientation au tourisme urbain, ce qui est relativement récent (5ème sommet en 2016). Le thème essentiel est le rapport ville/tourisme durable. Le site Géoconfluences nous indique que le "tourisme durable" regroupe les différentes formes de tourisme qui, inspirées par l'idéologie de la conservation, mettent en valeur en les respectant voire en les préservant, les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles, sociales) d'un territoire à l'intention des touristes accueillis de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils génèrent immanquablement... Ces enjeux restent difficiles à atteindre, comme on l'a vu à de multiples reprises précédemment. Cependant on peut citer des initiatives sur d'autres espaces : augmentation des taxes touristiques et limitation des locations Airbnb à Amsterdam à partir de mai 2018, quotas de visiteurs (à l'image de l'Alhambra de Grenade) par exemple.

- <u>L'atout patrimonial des villes et son « inflation » (A. Chastel) au service</u> d'aspirations touristiques parfois renouvelées

Le thème 3 du document 2 mentionne « les pratiques novatrices en matière de conservation et de gestion du patrimoine ». Celui-ci peut se définir comme « les héritages culturels collectifs transmis entre les générations, au sein d'un même groupe, d'une même société, voire de l'humanité toute entière » (F. Choay, Allégorie du patrimoine). Le patrimoine, dont l'essor date du XIXème siècle pour les pays occidentaux notamment, s'est d'abord centré sur le monument. F. Choay rappelle que le sens originel du terme vient du latin « monumentum » lui-même dérivé de « monere » (avertir, rappeler), ce qui interpelle la mémoire. Or la concentration des monuments dépend généralement de l'importance et du statut de la ville : il est d'autant plus fort pour une métropole qui est aussi capitale politique à l'instar de Paris (document 6). Louxor (document 2) se situe sur le site de l'ancienne Thèbes, capitale des pharaons au summum de leur pouvoir, entre les XVIème et XIème siècle av. J.-C. Cela explique la présence de grands temples comme celui qui est visible sur la photo. La Mecque, quant à elle, est toujours une capitale religieuse nationale et internationale : elle est la ville de naissance du prophète Mahomet. Le tourisme permet aussi d'assurer la conservation du patrimoine : les retombées touristiques sont en partie réinvesties dans des monuments souvent très chers d'entretien.

L'inflation patrimoniale peut prendre plusieurs formes. D'abord un zonage de conservation qui s'étend autour des principaux monuments patrimonialisés et qui tend parfois à « muséifier » certains centres-villes. Ceux-ci semblent bloqués dans leur modernisation ou se modernisent en périphérie comme c'est le cas pour Paris (Le quartier

de la Défense est en périphérie par rapport au Paris haussmannien présenté dans le document 6). Le document 3 montre cependant que la conception occidentale et à fortiori française de la conservation patrimoniale n'est pas universelle : le centre-ville de la Mecque s'est presque totalement transformé (« 95% », ligne 5). Le document 4 sur Essaouira, enfin, montre l'élargissement du patrimoine du monument au vernaculaire. Le « circuit de l'arganier » ou celui de « l'oasis » ligne 19 témoignent d'une recherche accrue de la part des touristes pour des modes de vie différents et éventuellement en train de disparaître.

Remarques de méthodologie :

Comme précisé dans le rapport précédent, le jury tient compte de la forme autant que du fond. La correction et le niveau de langue, la graphie et les règles de la cartographie sont des présupposés qui peuvent peser lourds. La copie doit être lisible et aérée.

L'introduction : c'est un élément important du commentaire, qui doit poser les termes du sujet comme base de départ de la réflexion, cadrer géographiquement le corpus et son analyse et présenter de façon synthétique et dynamique les documents ; ces derniers ont été choisis pour eux-mêmes mais aussi le dialogue, les regards croisés qu'ils permettent. Les regrouper par thématiques, acteurs ou échelles par exemple permet d'en dégager l'intérêt. C'est cette phase associée à la précédente qui doit amener logiquement à une problématique claire : celle-ci ne peut être le sujet reformulé sous forme interrogative mais est souvent la synthèse orientée de l'analyse préalable du candidat, posée comme un postulat à interroger.

Le développement : la réflexion est organisée par des arguments clairs qui tendent à répondre partiellement à la problématique. Pour autant, ces derniers ont à se fonder sur tout ou partie d'un ou plusieurs documents explicitement mentionnés (voir ci-dessus, dans le développement des thématiques). La description doit se coupler à une mise en perspective notionnelle, scalaire et/ou thématique qui ne peut découler que des connaissances acquises en amont par le candidat. C'est bien une mise en lumière hiérarchisée et problématisée des documents qui est attendue. Le développement doit donc se prémunir de certains écueils : le plus récurrent parmi les candidats est la paraphrase organisée. D'autres copies se sont au contraire éloignées des documents, en n'en citant que le numéro et non le contenu puis en rédigeant des parties dissertées sur un thème. Enfin, quelques copies ont organisé le développement document par document (7 parties ici), ce qui est préjudiciable à la réflexion d'ensemble et ne permet pas le croisement. Comme cela a déjà été mentionné dans le précédent rapport, les références scientifiques précises et utilisées à bon escient, c'est-à-dire comme soutien à la réflexion ont été valorisées. De même, plusieurs plans sont possibles du moment qu'ils s'appuient sur une réelle problématique et ne s'éloignent pas du sujet.

Pour ce sujet, quelques éléments positifs ou négatifs d'appréciation des copies sont à retenir :

- le jury a sanctionné les copies avec des parties (notamment la première) totalement historiques, les documents systématiquement cités et non décrits et travaillés dans le détail, les copies qui négligeaient la question des échelles et l'aspect systémique de la question;
- le jury a au contraire valorisé l'emboîtement réel des échelles et non leur juxtaposition (ce que le tourisme de la Mecque dit de la réorientation de l'économie et de la géopolitique saoudienne par exemple); la critique constructive des documents (certains habitants de Barcelone profitent de la mise en tourisme et ne s'associent pas forcément à la bannière de Barceloneta); un croquis ou un schéma qui appuient la démonstration (la transformation du texte d'Essaouira en prestation

cartographique par exemple). Toutefois, si la prestation cartographique est un plus, elle n'est pas obligatoire pour le commentaire.

La conclusion: c'est un élément à ne pas négliger, bien que le temps vienne souvent à manquer. La synthèse argumentaire doit tendre vers l'efficacité: il ne s'agit pas de reprendre toutes les thématiques les unes après les autres mais de montrer ce qu'elles ont apporté comme réponse et/ou comme nuance à la problématique de départ. Elle doit amener à une transition vers l'utilisation pédagogique du commentaire, puisqu'elle représente l'aboutissement d'un travail préliminaire de l'enseignant sur une question, avant d'aborder la manière de faire passer le contenu à des élèves. En cela le fond (scientifique) devrait orienter la forme (la pédagogie).

Utilisation pédagogique des documents du dossier :

La transposition didactique et pédagogique permet de mesurer la capacité des candidats à mettre en œuvre un temps d'enseignement découlant d'un choix de documents en lien avec une thématique. Il s'agit là d'un exercice crucial, en connexion avec la nature même de l'agrégation interne, concours dont on rappelle qu'il s'adresse à des enseignants et qu'il prend en compte leurs compétences professionnelles.

On rappellera que la transposition participe à une notation globale de l'épreuve. Du fait de son importance au regard des objectifs évoqués plus haut, on redira qu'il n'est pas envisageable qu'un candidat en fasse l'économie sous peine de ne pouvoir prétendre à la pleine réalisation de cette troisième épreuve. Son absence est donc préjudiciable à l'obtention de la moyenne même si, par ailleurs, les pages relatives au commentaire sont de bon niveau.

Sa forme est laissée à la libre appréciation des candidats. Ainsi, si la plupart d'entre eux décident d'y consacrer une partie à part entière à la suite du commentaire, il est également acceptable d'effectuer d'autres choix, comme la développer au sein d'une partie ou sous-partie du commentaire ou la « filer » au fur et à mesure du commentaire de documents.

Les candidats se reporteront avec profit aux rapports de jury précédents qui donnaient de nombreux conseils précis et utiles pour envisager les attendus généraux de l'épreuve. On rappellera de manière synthétique qu'il est attendu que le candidat précise :

Le niveau de classe choisi, la thématique du programme retenue (thème et/ou sous-thème)	Il convient de s'assurer que l'esprit de la partie du programme est compatible avec la proposition effectuée. La séquence, la séance ou le moment de cours choisi doit être problématisé, de manière adaptée au niveau choisi.
Les compétences visées et les objectifs poursuivis	Les compétences et les objectifs sont à inscrire dans une progression explicite des apprentissages.
Les supports de travail : un ou plusieurs documents extraits du corpus de l'épreuve	Le ou les documents choisis dans le corpus doivent être centraux dans la proposition de transposition. La question du choix et de l'adaptation des supports est par ailleurs essentielle dans cette épreuve : les documents retenus doivent-ils être adaptés, pourquoi et comment ?

Les contenus d'enseignement : les connaissances, les notions et les concepts travaillés	Il convient de vérifier l'adéquation entre les contenus retenus et l'objectif du thème du programme choisi. Les contenus doivent demeurer accessibles aux élèves et correspondre au niveau de classe choisi.
Les modalités de travail des élèves : supports, consignes, durée et modalités de mise en activité, attentes en matière de production	L'objectif de la transposition est de voir comment les élèves travaillent : on ne saurait se satisfaire d'une déclaration d'intention qui serait centrée sur ce que l'enseignant demande, sans que le travail des élèves ne soit interrogé.
La posture de l'enseignant	On rappelle ici qu'aucun modèle n'est exigé et que c'est avant tout l'adéquation entre la posture adoptée et les objectifs de connaissances et de compétences poursuivis qui est pertinente.
Les modalités d'évaluation	Les formes et les modalités d'évaluation sont variées et adaptées aux objectifs poursuivis : évaluation formative, évaluations en cours d'apprentissage, auto-évaluation ou évaluation par les pairs, évaluations différenciées, évaluation de fin de chapitre etc.

La ville, l'urbanité et les espaces urbains constituent des axes structurants de nombreux thèmes des programmes de géographie à tous les niveaux du collège et du lycée. On avait donc l'opportunité de décliner des propositions de moments de cours dans de multiples contextes. Toutefois le lien direct proposé par le sujet n'est explicite que dans le traitement des programmes d'un nombre assez restreint de niveaux, « *le tourisme et les villes* » ne correspondant d'ailleurs *stricto sensu* à aucun des intitulés des thèmes traités en leur sein.

Ainsi, et sans exclure la pertinence des déclinaisons pédagogiques dans d'autres niveaux à la condition qu'elles soient convaincantes et effectivement articulées avec les enjeux scientifiques du dossier documentaire, les candidats ont très majoritairement inscrit leurs propositions pédagogiques dans le programme de 4ème au collège et dans ceux des différentes séries de la classe de Terminale au lycée, centrés sur la mondialisation, les mobilités qui lui sont associés et sur ses effets sur les territoires aux différentes échelles.

Plus précisément, au collège, le sous-thème 2 (*Le tourisme et ses espaces*) du thème 2 du programme de la classe de 4ème (*Les mobilités humaines transnationales*) a donné lieu à une large variété de déclinaisons de l'ensemble du dossier documentaire. De la même manière, au lycée général, le thème 2 des programmes des séries L/ES ou de la série S (*Les dynamiques de la mondialisation*) s'est prêté à des propositions nombreuses mettant en jeu les différents documents du dossier. Au lycée technologique, les programmes des différentes séries ne proposaient pas forcément de traiter de la mondialisation sous l'angle du tourisme ou, en tout cas, ne permettaient pas toujours d'envisager des entrées qui s'articulent avec le sujet, à l'exception notable du thème 2 du programme de terminale de la série STHR (*L'organisation du tourisme mondial*), qui a été toutefois très rarement investi.

Si le sujet dans son ensemble orientait le choix des candidats, certains documents, isolés ou groupés, ont pu susciter des propositions de déclinaisons pédagogiques plus ciblées. Si rien n'interdit en effet aux candidats de choisir un nombre restreint de documents (voire un

seul) comme support de leur transposition didactique, il convient toutefois de veiller à ce que ce choix ne les amène pas à s'éloigner des enjeux scientifiques du sujet et que l'articulation entre la proposition pédagogique effectuée et le commentaire du dossier documentaire reste effective.

Dans cette perspective, trois écueils ont été particulièrement préjudiciables à la réussite des candidats :

- l'articulation directe entre le sujet proposé et les choix pédagogiques opérés a pu manquer de clarté. On rappellera qu'il est nécessaire d'indiquer comment les enjeux scientifiques du dossier sont pris en compte dans l'utilisation pédagogique des documents. Réutiliser un cours réalisé en amont, détaché du sujet proprement dit ou en lien trop ténu avec lui, ne permet pas de répondre aux attentes de l'épreuve;
- des candidats se sont sensiblement écartés des lignes de force qui avaient été dégagées dans l'analyse scientifique du fait d'une utilisation des documents in fine détachée du sujet. Si les documents du dossier étaient riches et permettaient d'évoquer des thématiques multiples, il restait attendu d'en explorer les potentialités pédagogiques;
- si rien n'interdit aux candidats de choisir un nombre restreint de documents comme supports, les propositions pédagogiques reposant sur des thématiques périphériques au dossier ou utilisant peu les documents fournis pour convoquer principalement des documents extérieurs, auxquels il n'est d'ailleurs généralement fait qu'allusion, ont été rarement convaincantes.

Pour le jury Christophe Marchand, Catherine Mortreux et Emmanuel Porché

EPREUVES ORALES (Admission)

Le rapport ayant été principalement consacré les années précédentes à la présentation très précise du déroulé des épreuves d'admission (quart d'heure de réflexion réglementaire sur le sujet tiré, passage en bibliothèque, travail en salle de préparation, leçon devant la commission), assortie de conseils pratiques pour chacune de ces séquences, nous partons du principe que la procédure de l'oral est désormais connue et maîtrisée par les candidats. Dans le cas contraire, nous renvoyons les intéressés aux rapports des deux années précédentes.

Nous avons donc fait le choix, pour cette année, d'un rapport centré sur des remarques générales (points positifs relevés par les commissions, défauts récurrents à corriger) et surtout sur des exemples nombreux et détaillés de bonnes leçons tant en histoire qu'en géographie. Nous expliquerons à chaque fois en quoi la prestation a répondu aux attentes du jury, tant pour l'exposé scientifique que pour la transposition didactique.

REMARQUES GÉNÉRALES:

S'agissant du déroulement des épreuves orales, celui-ci a été facilité par les efforts des membres des différentes commissions comme des appariteurs pour mettre à l'aise les candidats et les aider dans les préparatifs pratiques d'installation. Qu'ils en soient tous remerciés. Il est à noter d'ailleurs que le stress diminue largement lors de la deuxième épreuve. D'une manière générale, les candidats maîtrisent les attentes formelles de l'épreuve et savent manipuler les outils mis à disposition (notamment le rétroprojecteur). Aucun abandon n'est à déplorer cette année et le jury s'en félicite. Le temps semble mieux géré par les candidats qui, pour la grande majorité d'entre eux, tiennent leurs quarante minutes. Plus précisément, et suivant en cela une tendance déjà observée ces dernières années, le temps imparti à l'épreuve didactique paraît mieux respecté par les candidats qui autrefois « évacuaient » parfois en quelques minutes leur transposition. Une situation rédhibitoire, rappelons-le, s'agissant d'un concours interne... Certains candidats s'efforcent même, avec un certain succès, d'entrecroiser l'exposé scientifique et la transposition didactique. Les meilleures transpositions sont celles que l'on devine appuyées sur des situations pédagogiques réellement expérimentées par les candidats. Les documents présentés sont souvent plus variés qu'auparavant. A l'exception de quelques-uns dominés par le trac, la plupart des candidats semblent plutôt à l'aise à l'oral, s'exprimant avec une certaine fluidité et dans un registre de langue soutenu, captant l'attention du jury en évitant des exposés trop monocordes, se déployant efficacement dans l'espace octroyé (bureau, rétroprojecteur, table de la commission à laquelle on présente les documents). A l'évidence, ces oraux de concours sont bien préparés, en conditions réelles, et il faut ici féliciter les préparateurs dans les académies qui offrent cette possibilité.

Concernant les défauts et problèmes relevés par la plupart des commissions, quelques remarques d'ordre général tout d'abord. Trop de candidats, sous l'effet du stress sans doute ou persuadés à tort que seules des connaissances pointues permettent de traiter leur sujet, semblent s'être perdus durant leur préparation dans des lectures érudites et ont négligé un travail préparatoire consistant à analyser posément les différents enjeux de leur sujet (enjeux historiographiques ou épistémologiques, enjeux scientifiques et notionnels, enjeux mémoriels et civiques, enjeux didactiques). Cela se révèle particulièrement vrai pour les sujets d'histoire ancienne et médiévale. Tout sujet mérite d'être précisément questionné et mis en perspective. Les meilleures notes sont attribuées à des candidats qui, manifestement, ont pris le temps de réfléchir aux termes du sujet, afin d'en identifier les enjeux, d'en déterminer le contexte et les bornes spatiales et chronologiques (en histoire

comme en géographie), les principaux acteurs, et les dynamiques. Dès l'introduction, le jury est en mesure de vérifier si ce travail en salle de préparation avant le passage en bibliothèque (indispensable pour éviter le délayage et le hors-sujet) a été effectué ou non. Attention à ne pas « tordre », voire changer le sujet proposé, il ne faut pas l'adapter à ses propres attentes et/ou pratiques. Par ailleurs, certains candidats oublient qu'il faut partir de l'analyse scientifique pour aller vers la dimension pédagogique et non l'inverse. Traiter un sujet uniquement sous l'angle choisi par les programmes du secondaire est trop réducteur, ce qui ne veut pas dire qu'il faille négliger la transposition didactique. A cet égard, certains candidats perdent un temps précieux à relire le programme et ses orientations au moment de l'oral. La chose est inutile et paraît témoigner d'un manque de maîtrise. Il faut s'assurer que les documents présentés aux membres de sa commission soient toujours lisibles pour ces derniers et prendre le temps de les commenter et expliciter. Le document ne doit jamais être montré et posé de manière silencieuse comme une simple illustration passive du propos.

La posture attendue fait partie intégrante de l'évaluation. Le jury apprécie tout particulièrement le candidat posé, qui s'exprime de manière audible et avec un débit normal. Une fois de plus, le jury est parfaitement conscient qu'une leçon ne reflète pas nécessairement le niveau réel d'un candidat qui, sous l'effet du trac et de l'enjeu du concours, peut ne pas donner la pleine mesure de ses moyens. La commission, consciente qu'elle a devant elle un collègue et de surcroît un candidat qui a déjà fait la preuve de son excellence académique puisqu'il est admissible, apprécie seulement la leçon qui lui est présentée, leçon qui ne présume pas forcément de ce que pourrait réellement faire le collègue face à une classe dans des conditions de préparation et d'exposition normales. Le jury sait bien enfin qu'une leçon de quarante minutes ne permet pas de donner une vision exhaustive du sujet dans sa double dimension scientifique et didactique. Dans ce contexte particulier, avec ses contraintes propres, il convient de privilégier la clarté, la cohérence du propos, l'esprit de synthèse et une maîtrise de la langue irréprochable.

Si des bibliographies sont désormais toujours présentées, certaines restent incomplètes et parfois dépassées alors que des ouvrages importants et récents, faisant écho aux sujets donnés, sont pourtant disponibles en bibliothèque. Le jury apprécie également que la bibliographie, commentée en début de leçon (elle peut aussi jalonner l'exposé), soit ordonnée, hiérarchisée et variée. S'agissant de ces références scientifiques, s'il convient de maîtriser les cadres historiographiques et bibliographiques des sujets, il faut éviter le *name dropping* et ne pas s'aventurer à citer des auteurs ignorés ou peu maîtrisés. Lors de la reprise, certains candidats montrent des lacunes en matière de culture générale. Il faut anticiper la question, toujours possible, sur les films, livres, bandes dessinées, en relation avec le sujet et à destination d'élèves voulant approfondir la réflexion...

Il convient d'éviter un exposé scientifique jargonnant, superposant des notions ou des références historiographiques et épistémologiques mal maîtrisées dans un discours généraliste désincarné. La réussite à ces épreuves orales dépend au fond d'une bonne maîtrise méthodologique de la préparation, d'un bon niveau scientifique et enfin d'un certain état d'esprit. La commission apprécie en effet la faculté du candidat à incarner le futur agrégé : un enseignant du secondaire capable d'expliquer de façon intelligible, dans un langage précis mais simple, un sujet scientifique complexe, un collègue avec des connaissances pointues certes, mais aussi et surtout à même de les transmettre avec une vision claire des objectifs visés et des méthodes pour y parvenir. C'est cet ensemble que le jury cherche à évaluer chez les futurs agrégés.

Ces remarques générales posées, quelques considérations plus disciplinaires à présent. Les sujets de géographie semblent globalement moins bien réussis que ceux d'histoire. Si cela reflète sans doute des différences en matière de spécialisation disciplinaire en amont, cette situation doit être corrigée. Les candidats plus « historiens »

que « géographes » gagneraient sans doute à axer leur préparation durant l'année sur cette matière qu'ils maîtrisent moins. Il convient de respecter les règles élémentaires de l'analyse géographique : la complexité amenée par l'approche multiscalaire, la territorialisation (pourquoi ici et pas ailleurs ?), le rôle des acteurs et de leurs stratégies, la contextualisation et le poids des héritages. On déplore également le manque d'études de cas permettant d'aborder de manière concrète une situation géographique à partir du sujet posé. Les énoncés de géographie ne sont pas toujours assez analysés, ni problématisés. Trop peu de leçons de géographie offrent croquis et/ou schémas. Bien souvent, les candidats oublient de présenter simplement les grandes lignes de leur sujet pour se lancer immédiatement dans une réflexion très théorique. Ainsi pour un sujet portant sur les grands ports mondiaux, le candidat ne prend pas la peine de les nommer et de les classer d'emblée. Il faudrait sans doute être plus attentif aux unités et ordres de grandeur (superficie, démographie, PIB...). De trop nombreuses présentations en géographie ont souffert du choix de documents datés (des années 1990 parfois !). Attention à bien actualiser ses données, un document avec des données de 2010 sur la place de la Chine dans l'économie mondiale ne peut être à jour...

En histoire, les sujets à caractère biographique ne sont pas assez incarnés (très souvent, le portrait du personnage n'est même pas montré). De manière générale, les commissions déplorent des leçons insuffisamment illustrées, ce qui est particulièrement fâcheux lorsque le sujet relève de l'histoire culturelle ou artistique. L'exposé doit s'inscrire dans une démarche pleinement historienne. Traiter un sujet d'histoire revient à s'interroger sur les temporalités (rythmes, dates clés, ruptures et continuités...), les différents contextes, les acteurs et leurs actions, les liens de causalité, les interprétations (sans forcément en privilégier une, sauf à expliquer pourquoi celle-ci paraît la plus pertinente), voire les mémoires en jeu. Le cadrage des sujets est parfois mal établi et souvent ramené au seul programme d'enseignement du secondaire dans lequel le sujet s'inscrit. Par exemple, un sujet sur « la Seconde Guerre mondiale dans le Pacifique » ne peut se résumer à la notion de « guerre d'anéantissement » qui figure dans le programme et oublier les aspects géostratégiques et géopolitiques du théâtre de la guerre.

S'agissant de la transposition didactique, si la part qui lui est consacrée dans la leçon est désormais moins réduite que les années précédentes, elle reste encore souvent inférieure à dix minutes, ce qui est sans doute insuffisant. Rappelons que la spécificité d'un oral d'Agrégation interne est bien dans l'évaluation du candidat à proposer une transposition didactique pertinente, étavée, qui témoigne de sa bonne lecture des programmes, de la connaissance des attendus de collège et de lycée (y compris les modalités d'examen et/ou d'évaluation, ce que quelques candidats ignorent), et de ses qualités pédagogiques via des situations d'apprentissages cohérentes et explicitées. Les commissions mettent volontiers l'accent sur l'articulation parfois imparfaite entre les parties scientifique et pédagogique. Trop de transpositions didactiques sont par ailleurs calquées, sinon recopiées, sur celles proposées en double page « exercices » par les manuels scolaires. Le jury est en droit d'attendre des candidats à la fois honnêteté intellectuelle (indiquer d'où provient la transposition), distance critique (comprendre qu'un manuel reste une interprétation du programme) et professionnalisme (construire idéalement soi-même une proposition cohérente). Il est ainsi dommage que trop de croquis de géographie soient recopiés des manuels scolaires du secondaire sans modification ou croisement avec d'autres documents. Ces transpositions pédagogiques ne sont pas toujours adaptées à l'âge des élèves.

La transposition didactique doit trouver un équilibre entre une contextualisation excessive dans les programmes, et l'absence totale de celle-ci. Le jury apprécie un candidat qui donne à entendre un projet clair pour les élèves, projet dans lequel le travail des élèves (ce qu'ils doivent faire, ce qu'ils doivent apprendre, ce qu'ils doivent retenir, et comment le professeur le vérifie) est explicité, étayé, et dans lequel le rôle du professeur, la posture qu'il adopte, est également précisée. Certains candidats pourraient avoir tendance à « servir »

ce qu'ils pensent que le jury veut entendre : du travail en groupe rotatif, des cartes mentales (sans savoir ce dont il est question réellement, voire sans en maîtriser les enjeux : s'il s'agit d'un schéma fléché ayant pour but de mémoriser des éléments autrement que par la rédaction ou bien de mettre en évidence des logiques, on parlera alors d'un « schéma fléché » ou d'une « carte heuristique »), des tâches complexes, l'utilisation du numérique, sans que le candidat soit en mesure d'en expliquer la véritable plus-value. On attend du candidat qu'il propose un projet cohérent et réalisable pour les élèves dans le temps proposé (certains candidats proposent à des élèves de collège un ensemble documentaire de six documents, en les laissant en autonomie vingt minutes pour extraire des informations, les confronter, les classer...). Le jury attire l'attention des candidats sur cette autonomie qu'ils veulent construire dans leur classe : il ne suffit pas de laisser les élèves travailler seuls pour espérer les former, l'accompagnement du professeur doit être précisé, comme les attendus en termes de réussite. Trop de candidats ne sont pas au clair avec ce qu'est une compétence, ou bien une évaluation formative, et utilisent ces termes sans pouvoir les expliciter durant l'entretien...

Soigner sa transposition didactique suppose :

- -d'inscrire celle-ci dans le prolongement direct de la réflexion scientifique en évitant d'utiliser la partie pédagogique pour compléter la partie scientifique ;
- -de s'assurer que les élèves pourront trouver la réponse aux questions posées dans les documents qu'ils doivent étudier ;
- -d'expliciter l'usage des documents et de justifier la pertinence de leur choix :
- -de ne pas hésiter à utiliser le tableau ou un transparent pour réaliser / finaliser / compléter devant les membres du jury un schéma, un croquis...;
- -d'inscrire l'évaluation finale dans la continuité des capacités travaillées en classe.

L'entretien est, doit-on le rappeler, un temps crucial qui doit continuer à mobiliser les candidats. Si la plupart témoignent d'une vraie pugnacité et se battent jusqu'au bout, d'autres semblent plus défaitistes, se délitent durant l'échange avec la commission, ont des difficultés à justifier leurs choix ou à préciser des éléments de leur exposé. Le jury ne cherche pas à piéger le candidat, mais à vérifier qu'il maîtrise les notions comme les repères chronologiques et spatiaux rapidement évoqués durant la leçon. Le jury va également inviter le candidat à prendre du recul, à mettre en perspective ses propos, à élargir parfois le champ de ses questions. Il apprécie l'honnêteté d'un candidat qui avoue ne pas savoir, plutôt qu'un autre qui va chercher à « noyer » sa réponse sans apporter d'éléments à la question posée. De façon plus générale, il s'agit de proposer une réponse qui soit assez courte et claire. Le jury saura rebondir et demander des compléments si besoin.

EXEMPLES DE LEÇONS RÉUSSIES:

HISTOIRE

Sujet : 1848 en France : entre révolution politique et révolution sociale (Lycée, Seconde).

Le candidat introduit son sujet à partir de la toile d'Ernest Meissonier représentant une vue d'une scène de Paris en juin 1848, faisant le lien entre émeutes ouvrières, industrialisation et urbanisation. Il replace le sujet dans une dimension chronologique plus large que les seuls événements de juin 1848 et dans une dimension territoriale couvrant la France et son empire. La notion de « révolution » est bien définie et les repères historiographiques sont précisés dans l'entretien en insistant sur la lecture trop parisienne des événements révolutionnaires de 1848. La problématique soulevée permet d'analyser en quoi les événements révolutionnaires de 1848 illustrent l'imbrication de facteurs multiples et entrainent des bouleversements.

Le plan choisi permet une analyse chronologique des événements révolutionnaires, de leurs origines et conséquences :

- 1. LES EVENEMENTS DE 1848 EN FRANCE : UNE REVOLUTION SOCIALE ET POLITIQUE
- A. De janvier à début mai : l'insurrection sociale entraîne une révolution politique.
- B. De main à juin : une révolution politique rattrapée par une nouvelle révolution sociale.
- C. De juillet à décembre : la fin de la révolution sociale et l'approfondissement de la révolution politique.
- 2. LES RACINES DE LA REVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE EN FRANCE EN 1848
- A. Entre crise économique et sociale, des causes conjoncturelles ?
- B. Une société bouleversée par l'industrialisation et l'urbanisation, des causes structurelles ?
- C. Louis Philippe I^{er} et François Guizot, des acteurs entre conservatisme et scandales politico-financiers.
- 3. LES CONSEQUENCES IMMEDIATES ET PROFONDES DES EVENEMENTS DE 1848 EN FRANCE ET AILLEURS
- A. Une révolution politique.
- B. Des transformations économiques et sociales majeures.
- C. L'Esprit de 1848 gagne le reste de l'Europe.

La transposition pédagogique en classe de Seconde s'insère dans le dernier thème de l'année « Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine », au sein de la question obligatoire intitulée « Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIXe siècle ». Les notions de « liberté » et de « nation » sont au cœur des apprentissages. La séance de 2,5 heures consiste en une analyse documentaire. Après un cadrage historique de la période 1815-1848, deux documents sont proposés aux élèves :

- La toile d'Ernest Meissonier, « La barricade, rue de la Mortellerie, juin 1848 », 25 juin 1848.
- La toile d'Henri-Félix Philippoteaux, « Lamartine repoussant le drapeau rouge devant l'hôtel de ville », 1848.

La problématique de la séance permet d'analyser en quoi les événements de 1848 illustrent les révolutions politiques et sociales à l'œuvre en France et en Europe. Des recherches complémentaires et guidées à partir de ressources Internet données par l'enseignant permettent en devoir maison de répondre à la consigne suivante : « Présenter l'œuvre, décrire les tableaux en vous appuyant et en citant le contexte historique ». Une restitution orale en classe est faite à partir de la projection des tableaux. Deux autres documents sont analysés en classe :

- Une carte de la France sous influence de Louis-Napoléon Bonaparte.
- Une lettre de G. Verdi du 21 avril 1848 sur les circulations entre Paris et Milan.

Ils donnent lieu à une généralisation avec écoute active et prise de notes. L'évaluation porte sur l'adresse à la Constituante romaine du 24 février 1849 sur les événements de 1848 afin que les élèves montrent pourquoi les députés français soutiennent l'affranchissement italien. En somme, la transposition pédagogique permet une analyse de la révolution politique et sociale en France en 1848, ainsi qu'une comparaison avec la révolution italienne, à partir d'une analyse de documents amorcée en devoir maison. Celle-ci est reprise et approfondie en classe, avant une évaluation des acquis de l'analyse

documentaire, permettant d'observer les circulations entre les révolutions engagées en 1848 en France et en Italie.

Sujet : Débattre à Athènes aux Vème et IVème siècles avant Jésus-Christ

En introduction, le sujet est bien défini et délimité (apogée de la principale cité du monde grec, sources disponibles à la fois textuelles, épigraphiques, matérielles et archéologiques) et débouche sur la problématique suivante : « comment, par la pratique du débat, pouvons-nous saisir ce que fut la démocratie athénienne aux Vème et IVème siècles avant Jésus-Christ ? ».

I- DEBATTRE DANS LES INSTITUTIONS DE LA CITE OU L'EXPERIENCE CIVIQUE EN ACTION

A/ L'assemblée ou le cœur battant du débat

S'appuyant sur une reconstitution de la *Pnyx* au Vème siècle, la candidate aborde l'*isegoria*, puis décrit la succession des discours à la tribune portant essentiellement sur les sujets religieux, les affaires étrangères, la guerre et la paix, les finances. Elle évoque la « réception active » des citoyens à ces discours tout en rappelant la faiblesse numérique du corps civique.

B/ Débattre dans d'autres instances de la cité : une pratique courante

La candidate évoque l'Héliée et la Boulé où les débats étaient également présents (elle aborde la violence des échanges à l'Héliée entre plaignant et accusé). Elle rappelle que le vote de l'ostracisme n'était pas précédé d'un débat.

II- L'ART DU DEBAT : SES VISAGES, SES CADRES

A- L'orateur aristocratique, figure principale du débat

Maîtriser l'art oratoire est une qualité essentielle des élites aristocratiques, qui ont pu suivre les cours des sophistes en la matière. La figure majeure de Périclès est abordée ici avec son art oratoire.

B- Les normes du débat civique

Le cadre « matériel » du débat est ici évoqué : l'ordre de passage (parole donnée aux plus âgés), la durée limitée par l'utilisation de la clepsydre, l'interdiction des injures (pas toujours respectée). L'évolution de la démocratie vers un régime de plus en plus oligarchique au IVème siècle tend à faire diminuer la pratique du débat civique.

III- LIMITES ET EXCLUS DU DEBAT À ATHENES

A- L'ubiquité du débat à Athènes

L'agora est l'autre grand lieu de débat de la cité : dans les boutiques et les ateliers, on débat aussi. Il ne s'agit pas là de débats « formels », mais les opinions politiques s'expriment et donnent lieu à des débats. Seuls les esclaves en sont absolument exclus. Les métèques et les femmes peuvent intervenir dans ces débats informels.

B- Débattre et faire vaciller la cité

A Athènes, le débat présente deux limites qu'il n'est pas possible de franchir : le débat s'arrête là où commence la guerre civile, on ne débat pas contre l'intérêt de la cité. Il est donc interdit de faire l'éloge de l'oligarchie ou de la tyrannie, mais il est possible de critiquer le fonctionnement de la démocratie, notamment la façon dont les démagogues mènent les

débats. Preuve en sont certaines pièces de théâtre, dont celle d'Aristophane, comme l'Assemblée des femmes par exemple.

La transposition didactique concerne la classe de seconde, avec la problématique suivante : « comment fonctionne la démocratie athénienne ? ». Les capacités retenues sont : construire et analyser un corpus documentaire, savoir prendre des notes. La modalité choisie est le travail de groupe : la classe est divisée en quatre groupes, chaque groupe devant travailler sur un thème caractéristique du fonctionnement de la cité (parmi ces thèmes, il y a « débattre à Athènes »). Chaque groupe reçoit un corpus documentaire de quatre documents, accompagnés de quelques questions pour guider la lecture. Il s'agit pour chaque groupe de choisir trois documents sur les quatre en expliquant la raison pour laquelle un des documents n'a pas été retenu et de justifier chacun des titres attribués aux trois documents retenus. L'objectif final consiste à ce chaque groupe présente à la classe une synthèse orale expliquant son thème. Pendant que chaque rapporteur s'exprime devant la classe, les autres élèves prennent des notes, la méthode ayant déjà été mise en application plusieurs fois.

La partie scientifique a révélé un très bon niveau de maîtrise des connaissances, connaissances bien organisées et s'appuyant sur des exemples précis et concrets, permettant de faire apparaître l'évolution de la pratique du débat entre le Vème et le IVème siècle avant JC. La candidate n'a pas hésité à faire une lecture très vivante d'un extrait assez long de *l'Assemblée des femmes* d'Aristophane, ce qui a beaucoup plu au jury. Les objectifs de la partie pédagogique étaient adaptés à des élèves de seconde et le jury a été sensible au travail conduit sur le corpus documentaire permettant, plutôt que de faire du simple prélèvement d'informations, de travailler sur le sens général des documents, de justifier les choix effectués, d'expliquer sa compréhension du thème et de présenter oralement les idées clés de ce dernier. Les réponses aux questions ont confirmé la solidité de la candidate, tant sur le plan scientifique que dans la réflexion pédagogique et didactique.

Sujet : « Jean Moulin » (Lycée, Première)

Le candidat débute son exposé par une introduction efficace : après une accroche concernant l'entrée des cendres de Jean Moulin au Panthéon en 1964, il insiste à la fois sur la temporalité de la figure mais aussi sur la double question épistémologique de la Résistance et de l'utilisation de la biographie en histoire. Sa problématique est centrée sur le passage d'une figure républicaine et résistante à un « lieu de mémoire » au sens où l'entend Pierre Nora. Le plan est simple et globalement chronologique (1. L'ancrage républicain de J. Moulin avant la guerre, 2. Un acteur clef de la Résistance, 3. La transformation de son souvenir en lieu de mémoire après la guerre). Le candidat alterne les connaissances factuelles et épistémologiques précises avec une analyse personnelle souvent pertinente : à titre d'exemples, la recontextualisation d'un résistant dans le système des Résistances, le choix de J. Moulin par rapport à ses engagements et sa connaissance du terrain avant la guerre, le temps de l'urgence de la guerre puis celui, plus progressif, de la transformation de la figure.

La transposition pédagogique, pour la classe de Première générale, se centre sur la problématique suivante : « en quoi Jean Moulin incarne-t-il les combats de la Résistance républicaine ? ». Le candidat part du principe qu'une dizaine d'élèves sur ses quarante tentent le concours de la Résistance et sont les maillons fédérateurs de groupes de travail. Après une vidéo sur la vie de Jean Moulin, le professeur fait émerger cinq thèmes précis et faisables, mais surtout cohérents avec sa problématique. Le travail documentaire est préparé en amont, et filtré en fonction des thèmes et des tables de travail. Enfin, le candidat s'est montré particulièrement réactif lors du questionnement, sur le plan factuel comme sur l'épistémologie de la période. Les lectures préparatoires au concours ne sont manifestement

pas plaquées comme des attendus mais intériorisées pour une réflexion professionnelle personnelle.

GEOGRAPHIE

Sujet : La France du vide (Lycée, Première)

A partir d'une carte de la France métropolitaine des densités, le candidat s'interroge sur les réalités et les représentations construites autour de la "diagonale du vide". Des espaces répulsifs ou de moindre dynamisme, marqués par des densités faibles, voire très faibles, et des soldes migratoires négatifs. Il remet en perspective ces délimitations et surtout ses dénominations : de Jean-François Gravier (*Paris et le désert français*), à la géographie rurale de Roger Béteille (*La France du vide*), jusqu'au rapport du sénateur lozérien Alain Bertrand (*Ruralité et hyper-ruralité, restaurer l'égalité républicaine*, juillet 2014). Evoquant l'ouvrage récent de Sylvain Tesson *Sur les chemins noirs*, il questionne aussi les potentialités de cette « France du vide » : refuge, nature, enjeux du développement durable. Le sujet présente une forte dimension didactique puisque dans les programmes de première l'accent est mis sur les espaces métropolitains. Le candidat montre qu'il convient donc de ne pas caricaturer auprès des élèves les espaces ruraux en renforçant les préjugés et stéréotypes, mais au contraire de leur proposer une approche plus complexe de ces territoires.

La problématique est claire : montrer qu'au-delà de caractéristiques communes, ces "territoires du vide" sont plus divers qu'il n'y paraît, et que comparés aux espaces métropolitains bien insérés à la mondialisation, leur avenir repose sur le rôle des acteurs locaux et de leur choix d'aménagement pour redynamiser ces territoires.

Le plan:

- 1. LA FRANCE DU VIDE : DEFINITION
 - A. Critères de délimitation passés et présents, administratifs, sociologiques...
 - B. Facteurs historiques et géographiques
 - C. "L'ensauvagement" et l'enfrichement

2. LES OPPORTUNITÉS DE DEVELOPPEMENT

- A. De l'aménagement du territoire à celui des territoires, le rôle des acteurs du développement local (labellisation, marketing territorial et écotourisme)
- B. "Oser le désert" de Jacques Levy
- C. Des espaces réserves de loisirs.

3. TYPOLOGIES DES « FRANCE DU VIDE »

- A. Des espaces ruraux gagnés par la périurbanisation (le Puy-de-Dôme, qui sera repris en partie pédagogique),
- B. De "nouvelles campagnes" à nouveau attractives (la Dordogne),
- C. Les territoires de l'hyper-ruralité (le Morvan).

Une conclusion claire et concise : loin d'une France répulsive, la « France du vide » est marquée par des dynamiques contradictoires montrant à quel point les initiatives locales sont prépondérantes dans la valorisation géographique des territoires.

La transposition pédagogique porte sur une classe de Première L/ES dans le thème "La France en ville", en troisième partie "les espaces ruraux : entre attractivité urbaine et redéfinition". Pour donner rigueur et clarté à sa démarche, le candidat propose de reprendre les documents utilisés dans la partie scientifique pour une étude de cas sur "les dynamiques

des espaces ruraux du Massif central". Le scénario de la séquence est précisé d'emblée : après une introduction sur la carte des densités en France, il interroge les représentations des élèves sur la diagonale du vide pour en faire émerger les paradoxes (crise / image positive de la nature préservée). Le professeur distribue un dossier documentaire de cinq documents permettant :

-d'analyser les dynamiques démographiques du Massif central à deux échelles (France et région)

-de montrer des visions contrastées de ce territoire (un extrait d'article de Michel Lussault sur la ruralité, extrait du rapport sur l'hyper-ruralité, des images de labellisation et projet de développement local dans le Cantal).

Le questionnaire est progressif et précis et permet aux élèves de construire deux productions : une mise en récit pour répondre à la problématique de départ (en quoi les espaces ruraux du Massif Central sont-ils marqués par des dynamiques plurielles ?), et un croquis construit à l'échelle régionale permettant de les distinguer en les spatialisant : les différents espaces urbains (Clermont notamment), le rural dynamisé, et le rural en difficulté. Ainsi les compétences sont bien hiérarchisées au fil de la séance : se repérer dans l'espace et dans le temps, analyser des documents variés et enfin utiliser différents langages. Les questions du jury ont porté sur le cas des DROM (notamment la Guyane), et la dimension européenne à travers le rôle de l'UE, des fonds structurels et projets transfrontaliers. Elles ont permis au candidat d'élargir encore son approche initiale, de montrer sa capacité à réfléchir vite mais posément, le tout ayant été apprécié dans l'évaluation finale.

Sujet : Habiter la Sibérie (Collège, Sixième)

Le candidat propose comme problématique : dans quelle mesure les hommes s'adaptentils aux contraintes naturelles de cet espace spécifique et dans quelle mesure développentils des pratiques spatiales originales ? Le plan proposé est le suivant :

- 1. UN DESERT HUMAIN?
 - A. Des milieux contraignants
 - B. Un peuplement diffus
 - C. Un peuplement hétérogène
- 2. POURQUOI HABITER LA SIBÉRIE?
 - A. Un espace riche en ressources naturelles...
 - B. ...qui développe l'intérêt du pouvoir central...
 - C. ...mais qui demeure répulsif
- 3. LES CONSÉQUENCES
 - A. Une mise en valeur des ressources
 - B. Les enjeux
 - C. L'organisation du territoire

L'exposé scientifique présenté montre une maîtrise des notions et concepts attendus. Le propos est clair, les exemples variés et bien choisis, les documents utilisés pertinents, l'espace étudié est régulièrement montré à l'aide d'une carte murale. Le candidat termine son exposé scientifique par un croquis réalisé au tableau, insistant ainsi sur l'organisation du territoire et sa mise en valeur.

La transposition didactique est aussi bien menée, la leçon proposée est une étude de cas d'une heure où l'objectif est de montrer aux élèves comment l'homme s'adapte pour mettre

en valeur les territoires contraignants. Le candidat reprend trois documents utilisés lors de l'exposé scientifique et réalise au tableau à l'aide du rétroprojecteur un croquis de paysage, montrant ainsi ce qu'il attend de ses élèves. La commission apprécie la clarté des consignes données aux élèves, pour une situation d'apprentissage dont les objectifs sont clairs (en termes de compétences travaillées, d'éléments essentiels à retenir, de programmation de la séance) et réalisables. La réalisation d'une trace écrite sous la forme d'un croquis ou d'un schéma est l'attendu principal.

Pour le jury, François Audigier, vice-président d'histoire (avec l'aide des présidents de commission)